

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2014**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume IV**  
**Université des Nations Unies**



**Nations Unies • New York, 2015**



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes . . . . .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	9
Résumé . . . . .	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	13
B. Constatations et recommandations . . . . .	14
1. État d'avancement de l'application des recommandations précédemment formulées par le Comité . . . . .	14
2. États financiers et information financière . . . . .	14
3. Gestion et suivi des programmes . . . . .	16
4. Gestion des fonds à l'UNU-MERIT . . . . .	19
5. Gestion des stocks à l'UNU-MERIT . . . . .	20
6. Gestion des ressources humaines . . . . .	20
7. Gestion des voyages . . . . .	24
C. Informations communiquées par l'administration . . . . .	25
D. Remerciements . . . . .	26
Annexe État d'avancement au 31 décembre 2014 de l'application des recommandations précédemment formulées par le Comité . . . . .	27
III. Certification des états financiers . . . . .	31
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014 . . . . .	32
A. Introduction . . . . .	32
B. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	33
C. Aperçu des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 . . . . .	35
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 . . . . .	40
I. État de la situation financière au 31 décembre 2014 . . . . .	40

---

II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 . . . . .	41
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2014. . . . .	42
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2014. . . . .	43
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014 . . . . .	44
	Notes relatives aux états financiers . . . . .	45

---

## Lettres d'envoi

### **Lettre datée du 31 mars 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général**

Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2014, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*(Signé)* **BAN** Ki-moon

---

**Lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2014.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes**

Nous avons examiné les états financiers de l'Université des Nations Unies (UNU), pour l'année terminée le 31 décembre 2014, qui figurent dans le présent document : l'état de la situation financière (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état de la variation de l'actif net/situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) et les notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction en matière d'états financiers**

Il incombe au Contrôleur de l'ONU d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation de l'Université des Nations Unies selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université des Nations Unies au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

**Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Université des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le 11 décembre 1972, l'Assemblée générale a approuvé la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une université internationale baptisée « Université des Nations Unies » (UNU). Le 6 décembre 1973, l'Assemblée a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies, qui définit l'UNU comme une communauté internationale de chercheurs se consacrant à des études universitaires supérieures, des activités de diffusion des savoirs et des travaux de recherche destinés à promouvoir la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'UNU pour l'année achevée le 31 décembre 2014. À cette fin, il s'est rendu au Centre de l'UNU à Kuala Lumpur, à l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS) à Tokyo, au Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) et au siège de l'UNU à Tokyo, pour examiner les opérations financières et les activités de ces établissements.

#### **Opinion du Comité des commissaires aux comptes**

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la période considérée, que l'on trouvera au chapitre I.

#### **Conclusion générale**

Au cours de la période considérée, l'UNU a continué de s'efforcer de répondre aux préoccupations soulevées par le Comité dans ses précédents rapports et d'améliorer sa gestion financière et, d'une manière générale, ses structures de gouvernance. Le taux d'application des recommandations du Comité a cependant baissé, passant de 63 % en 2011 à 45 % en 2013. Cette baisse indique que les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité doivent être mieux coordonnées. Le montant total des produits s'étant établi à 71,87 millions de dollars en 2014 et celui des charges, à 75,61 millions de dollars, les états financiers ont enregistré un déficit net de 3,74 millions de dollars. Dans l'ensemble, la situation financière de l'UNU est cependant restée saine, le montant de l'actif à court terme étant plus de sept fois supérieur à celui du passif à court terme et le total de l'actif, plus de cinq fois supérieur à celui du passif.

S'il n'a pas constaté de problème majeur en ce qui concerne les états financiers et leur conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Comité a relevé qu'un certain nombre d'informations figurant dans les notes relatives aux états financiers pouvaient être améliorées en vue d'accroître leur conformité aux normes IPSAS et leur utilité pour les parties intéressées. Il était également nécessaire d'améliorer le suivi des projets, la gestion des fonds, la gestion des stocks et les modalités de l'engagement des consultants et vacataires dans les différents instituts de l'Université.

### Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) Les méthodes comptables exposées dans les notes relatives aux états financiers de l'ONU en ce qui concerne les créances sur opérations avec contrepartie directe, les stocks, les immobilisations corporelles et les contributions en nature sous forme de biens ou de services ne respectaient pas les critères de mesure et de comptabilisation énoncés dans les normes IPSAS et les principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, suivis par l'ONU. Celle-ci y a remédié lors de l'audit;

#### *Lacunes dans le suivi des projets*

b) Dans le cadre de ses projets de recherche et de renforcement des capacités, l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS) utilise un logiciel de gestion des projets et programmes intitulé « Pelikan ». Le Comité a constaté que cet outil n'était pas pleinement exploité, étant donné que des champs importants n'étaient pas remplis dans 95 % des cas et que les champs consacrés aux produits ne l'étaient pas dans 90 % des cas. Pelikan ne couvrait pas la totalité du cycle des projets. Les données relatives aux produits n'étaient pas enregistrées dans Pelikan. Les champs consacrés notamment aux informations financières, à l'historique des projets et à leur suivi n'étaient pas remplis. En outre, le rapport d'activité de l'UNU-IAS n'indiquait pas l'état d'avancement général des projets, notamment le nombre de projets et d'activités prévus et menés à bien et le nombre de produits prévus et obtenus. La direction n'était donc pas en mesure de déterminer quelle était l'efficacité de l'Institut ou si celui-ci atteignait ses objectifs. Cette sous-utilisation des fonctionnalités de Pelikan réduisait son utilité en tant qu'outil de gestion et entamait l'efficacité des processus de suivi et de prise de décisions;

c) Aux termes de l'article VII de la Charte de l'Université des Nations Unies, une conférence des directeurs des centres et programmes de recherche et de formation est périodiquement organisée par le recteur pour passer en revue et évaluer les programmes de recherche entrepris dans l'ensemble du système de l'ONU. Une seule conférence de ce type s'est tenue au cours de la période considérée, en mai 2014 à l'UNU-IAS;

d) L'UNU-MERIT a consigné dans Pelikan le compte rendu de 39 projets entrepris ou menés à bien entre janvier 2012 et décembre 2014, dont 25 étaient en cours d'exécution, 11 avaient été achevés et 3 avaient été annulés après leur lancement. Le Comité a examiné l'état d'avancement de ces projets et constaté que certaines informations fondamentales n'avaient pas été fournies pour 11 d'entre eux, ce qui compromettait l'efficacité du contrôle et du suivi internes;

#### *Retards dans le transfert, à des fins de placement, des ressources excédentaires aux fonds de gestion centralisée des liquidités*

e) Conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général peut placer des fonds qui ne sont pas nécessaires pour répondre à des besoins immédiats. L'ONU détient des ressources financières placées dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros. Le Comité a constaté qu'en 2014, l'ONU avait détenu des ressources

excédentaires d'un montant de 0,6 million d'euros (0,8 million de dollars) pendant des périodes allant jusqu'à cinq mois sans les transférer aux fonds de gestion centralisée. Elle avait également détenu des ressources excédentaires d'un montant de 3 millions d'euros (3,9 millions de dollars) pendant des périodes allant jusqu'à trois mois sans les transférer à ces fonds;

f) L'UNU-MERIT a reçu 1 million d'euros (1,22 million de dollars) en mai 2014 et 1,44 million d'euros (1,84 million de dollars) en octobre 2014, sommes qu'elle n'a transférées aux fonds de gestion centralisée qu'en décembre 2014, après les avoir détenues pendant sept et deux mois, respectivement. La rétention sur un compte courant de ces fonds excédentaires considérables prive l'UNU des revenus qu'elle aurait pu obtenir si ces sommes avaient été investies;

#### *Irrégularité des paiements à l'UNU-MERIT*

g) Aux termes de l'accord de coopération conclu en 2007 entre l'UNU-MERIT et l'Université de Maastricht, cette dernière met à la disposition de l'Institut, à titre gracieux, les services des membres de son personnel dont il a besoin pour exécuter les activités intégrées. Aucune dépense engagée au titre de ces activités n'est imputable à l'UNU-MERIT. Le Comité a constaté que les membres du personnel de l'Université de Maastricht qui étaient affectés à l'UNU-MERIT avaient reçu de l'Institut, entre la conclusion de l'accord et 2014, des sommes équivalant à 3,90 millions de dollars. Ces versements, qui sont contraires aux termes de l'accord de coopération, grèvent encore davantage le budget de l'UNU-MERIT;

#### **Gestion des ressources humaines**

h) L'examen des modalités d'engagement des consultants et vacataires a révélé que les pièces justificatives prévues pour la sélection des consultants et vacataires du Centre de l'UNU n'avaient pas été produites, que des contrats avaient été renouvelés sans qu'une évaluation formelle du travail accompli ait été effectuée et que des sommes forfaitaires avaient été versées à titre d'honoraires en l'absence de certificat d'exécution satisfaisante des tâches prévues;

i) Ayant examiné les données relatives aux 170 contrats d'UNU-MERIT disponibles dans le module financier d'Atlas, le Comité a constaté que dans tous les cas, des éléments d'information essentiels (date à laquelle le contrat a été approuvé et par qui) étaient incorrectement saisis ou faisaient défaut. Le détail des évaluations des consultants n'ayant pas été saisi dans Atlas, une personne a été réembauchée alors que dans l'évaluation de son travail établie à l'issue d'un précédent contrat, il était expressément recommandé de ne pas le faire. Le Comité a également constaté que les raisons de l'annulation de 10 contrats, ainsi que les détails relatifs à l'attribution de cinq nouveaux contrats quand d'autres étaient toujours en cours, n'avaient pas été consignés;

j) Aux termes des dispositions applicables aux contrats d'emploi, qui sont jointes en annexe au règlement du personnel de l'UNU, la durée de ces contrats doit initialement être comprise entre six mois et deux ans. Les contrats d'emploi peuvent être renouvelés pour une durée de deux à quatre ans si leur titulaire a donné satisfaction et si l'Université dispose de fonds suffisants, voire, exceptionnellement, pour quatre à six ans sur approbation du recteur. En 2014, il y avait 27 contrats d'emploi en cours au Centre de l'UNU et 52 à l'UNU-IAS. Ayant examiné 23 de ces 79 contrats, le Comité a constaté diverses irrégularités. Par exemple, alors que l'un

de ces contrats durait depuis plus de 11 ans, l'approbation du recteur nécessaire à sa prorogation n'avait été consignée que dans le dernier rapport d'évaluation en date. Dans un autre cas, l'approbation du recteur ne figurait dans aucun rapport d'évaluation. Pour plusieurs contrats qui avaient été prorogés après la période initiale de quatre ans, l'approbation du recteur ne figurait dans aucun rapport d'évaluation. La prorogation automatique de contrats de personnes ayant déjà travaillé plus de six ans aura des incidences sur l'application de la politique du personnel.

### **Recommandations**

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité consultatif a recommandé :

**a) Que les Instituts i) améliorent le suivi des projets et programmes en cours en donnant des directives à ce sujet et en tenant les équipes de direction responsables de dûment compléter les profils de projet de façon à ce que ceux-ci indiquent l'état d'avancement réel des projets et ii) tirent le meilleur parti du système Pelikan afin de renforcer le contrôle interne et de fournir des informations fiables aux parties intéressées;**

**b) Que l'UNU i) surveille de plus près les fonds excédentaires et veille à ce qu'ils soient transférés rapidement vers le fonds principal de gestion centralisée des liquidités ou le fonds de gestion centralisée des liquidités, en vue de placement par la Trésorerie de l'ONU, ce qui leur permettra de générer davantage de revenus, et ii) envisage de fixer un seuil au-delà duquel ces fonds seraient automatiquement placés dans le fonds de gestion centralisée;**

**c) Que l'UNU respecte les dispositions de l'accord de coopération relatives au paiement des membres du personnel de l'Université de Maastricht.**

**d) Que l'UNU améliore la production de justificatifs afin de rendre plus transparentes les modalités de sélection des consultants et vacataires, procède à une évaluation formelle du travail accompli par un consultant avant de renouveler son contrat et prenne des mesures pour faire en sorte que la durée totale de service des consultants et vacataires ne dépasse pas le maximum fixé par les instructions administratives applicables.**

**e) Que l'UNU respecte scrupuleusement la politique du personnel de l'UNU et applique les procédures de recrutement en vigueur.**

L'UNU a accepté toutes les recommandations du Comité.

**Chiffres clefs**

(En millions de dollars des États-Unis)

<b>71,87</b>	Produits
<b>75,61</b>	Charges
<b>3,74</b>	Déficit pour l'année
<b>468,92</b>	Actif
<b>79,89</b>	Passif
<b>389,03</b>	Actif net

**A. Mandat, étendue des vérifications et méthode**

1. En 1969, l'Assemblée générale a envisagé la création d'une université internationale vouée à la poursuite des buts de paix et de progrès fixés dans la Charte des Nations Unies. Le 11 décembre 1972, elle a approuvé l'établissement, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une université internationale baptisée « Université des Nations Unies » (UNU). Le 6 décembre 1973, l'Assemblée a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies, aux termes de laquelle l'UNU est une communauté internationale de chercheurs se consacrant à des études universitaires supérieures, des activités de diffusion des savoirs et des travaux de recherche destinés à promouvoir la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. L'UNU a pour mission de se pencher sur les moyens de régler les problèmes mondiaux pressants qui compromettent la survie, le développement et le bien-être de l'humanité et qui relèvent de l'ONU et de ses organismes, tant dans le domaine des sciences sociales et humaines que dans celui des sciences naturelles pures et appliquées.

2. Le Comité a vérifié les états financiers de l'UNU pour l'année terminée le 31 décembre 2014 conformément à la résolution 74 (I), adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNU au 31 décembre 2014 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Les constatations formulées ci-après ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

## B. Constatations et recommandations

### 1. État d'avancement de l'application des recommandations précédemment formulées par le Comité

5. Des 11 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2012-2013, 5 (45 %) avaient été intégralement appliquées et 6 (55 %) étaient en cours d'application. L'état d'avancement de l'application de ces recommandations est décrit dans le détail à l'annexe I. On retiendra que le taux d'application des recommandations du Comité a baissé depuis 2011, où il était de 63 %. Si cette diminution peut être partiellement due au fait que bon nombre des problèmes recensés concernent des activités toujours en cours, son ampleur montre que les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité doivent être mieux coordonnées.

### 2. États financiers et information financière

6. En 2014, le montant total des produits de l'UNU s'est élevé à 71,87 millions de dollars, provenant principalement de contributions financières volontaires et de contributions en nature, tandis que le montant des charges s'est établi à 75,61 millions de dollars, répartis comme suit : 27,44 millions de dollars au titre des traitements, indemnités et autres prestations dues aux fonctionnaires; 17,43 millions de dollars au titre des loyers, des contrats de location et des services collectifs de distribution; 13,16 millions de dollars au titre des autres dépenses de fonctionnement. Le budget de l'Université a donc affiché un déficit net de 3,74 millions de dollars.

7. Au 31 décembre 2014, le montant total de l'actif de l'UNU était de 468,92 millions de dollars, dont 87 % (407,08 millions de dollars) constitués par la trésorerie et les équivalents de trésorerie et par les investissements (voir tableau II.1).

Tableau II.1

#### Trésorerie et placements au 31 décembre 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	55,52
Placements à court terme	23,89
Placements à long terme	327,67
<b>Total</b>	<b>407,08</b>

Source : États financiers de l'Université des Nations Unies.

8. Les ratios indiqués dans le tableau II.2 montrent que, dans l'ensemble, la situation financière de l'UNU est saine, le montant de l'actif à court terme étant plus de sept fois supérieur à celui du passif à court terme et le total de l'actif plus de

cinq fois supérieur à celui du passif. En outre, le ratio de liquidité relative et le ratio de liquidité immédiate sont supérieurs à sept, ce qui est élevé. Compte tenu du montant de l'excédent de trésorerie, l'ONU pourrait envisager, par exemple, de réaliser des placements supplémentaires pour accroître ses revenus.

Tableau II.2  
**Ratios financiers**

Ratio	Au 31 décembre 2014	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2014
<b>Total de l'actif/total du passif<sup>a</sup></b>		
Actif : passif	5,87	5,86
<b>Ratio à court terme<sup>b</sup></b>		
Actifs courants : passifs courants	7,63	6,19
<b>Ratio de liquidité relative<sup>c</sup></b>		
(Trésorerie + placements à court terme + créances) : passifs courants	7,59	6,14
<b>Ratio de liquidité immédiate<sup>d</sup></b>		
(Trésorerie + placements à court terme) : passifs courants	7,31	5,91

Source : États financiers de l'ONU pour 2014

<sup>a</sup> Un ratio élevé indique une bonne solvabilité.

<sup>b</sup> Un ratio élevé signifie que l'entité peut régler ses passifs courants.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus restrictif que le ratio de liquidité générale dans la mesure où il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants, qui sont plus difficiles à convertir en liquidités. Plus ce ratio est élevé, plus les liquidités sont importantes.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui compare le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des placements qui font partie des actifs courants et le montant des passifs courants.

#### *Informations révisées fournies dans les notes relatives aux états financiers*

9. Le paragraphe 27 de la norme IPSAS 1 dispose que les états financiers doivent donner une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'entité considérée. Il faut donc qu'ils décrivent les effets des opérations menées et les autres facteurs pertinents sans fard et conformément aux définitions et aux critères retenus dans les normes IPSAS pour ce qui est de la comptabilisation de l'actif, du passif, des produits et des charges. Conformément au paragraphe 29 de la norme IPSAS 1, il faut pour cela que l'entité concernée respecte les normes IPSAS applicables et utilise des méthodes comptables fiables et compréhensibles. Or, en examinant les états financiers de l'ONU et les notes y relatives, le Comité a relevé plusieurs lacunes appelant des améliorations dans certains domaines, à savoir :

a) Certaines des méthodes comptables décrites dans les notes relatives aux états financiers ne respectent pas les critères de mesure et de comptabilisation énoncés dans les normes IPSAS et les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS. Par exemple, des créances sur opérations avec contrepartie directe, telles que les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple et les sommes à recevoir du personnel, ont été comptabilisées comme créances sur opérations sans contrepartie directe (créances diverses). Le

coût des stocks a été calculé selon la méthode du coût moyen et non selon celle du coût moyen pondéré. En outre, alors que le seuil à partir duquel les droits d'utilisation accordés à titre gracieux et les contributions en nature sous forme de biens ou de services doivent être comptabilisés comme immobilisations corporelles est de 5 000 dollars par article, l'ONU a retenu un seuil global de 5 000 dollars. L'Université a révisé ses méthodes comptables et l'a signalé dans les notes relatives aux états financiers;

b) Conformément au paragraphe 29 de la norme IPSAS 24, l'entité doit expliquer, dans les notes relatives aux états financiers, si les changements survenus entre le budget initial et le budget définitif découlent de la réaffectation de crédits ou d'autres facteurs. En outre, le paragraphe 3.2.7 des Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS prévoit que l'Organisation doit présenter dans ses états financiers une analyse des variations intervenues d'une année sur l'autre et des changements opérés entre le budget initial et le budget définitif. La communication de ces informations est indispensable au respect du principe de responsabilité et facilite l'analyse des changements d'orientation et de priorités. L'ONU a révisé la note 6 pour y donner une explication des changements survenus entre le budget initial et le budget définitif;

c) Conformément à la méthode comptable applicable en ce qui concerne les contributions pluriannuelles issues d'opérations sans contrepartie directe, le montant des crédits dont l'ouverture est demandée pour les futures années ultérieures doit être comptabilisé dans les notes relatives aux états financiers sous forme de produits provenant des contributions volontaires. Or, le montant de 53 millions de dollars indiqué dans la note 22, concernant les accords relatifs aux contributions signés avec les donateurs dont les produits n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers, ne comprenait pas les 9 millions de dollars de contributions volontaires annoncées par les Gouvernements malaisien et portugais pour les années à venir. Le montant des contributions volontaires n'avait donc pas été présenté dans son intégralité. L'ONU a par la suite pris en considération la somme manquante dans la note 22.

### 3. Gestion et suivi des programmes

#### *Lacunes dans le suivi des projets menés par l'Institut des hautes études de la durabilité (UNU-IAS)*

10. Dans le cadre de ses projets de recherche et de renforcement des capacités, l'Institute for Advanced Study of Sustainability (UNU-IAS) utilise un logiciel de gestion des projets et programmes intitulé « Pelikan ». Le Comité a constaté ce qui suit :

a) Pelikan comporte des champs de texte permettant de consigner et de communiquer des informations sur chaque aspect du projet, notamment l'historique, les produits, les événements, le suivi, l'information financière et la base de documents. Il est ressorti d'un examen de 20 projets menés par l'UNU-IAS que les champs consacrés aux événements et aux produits sont restés vierges dans 95 et 90 % des cas, respectivement. Les champs consacrés à la base de documents, aux informations financières et à l'historique n'ont jamais été renseignés et celui consacré au suivi n'a pas été dûment rempli;

b) Bien que Pelikan permette de consigner des informations sur les activités de suivi menées par le responsable du projet, cette fonctionnalité n'a pas été utilisée;

c) Pelikan comporte un champ expressément destiné aux informations financières, mais ce type d'information a rarement été fourni;

d) Au paragraphe 53 du Manuel de gestion des projets et programmes, il est prévu que certains événements particuliers doivent être signalés dans Pelikan, notamment la prolongation, la révision, la suspension ou l'annulation d'un projet. Or, cela n'a jamais été fait, le système ne comportant d'ailleurs pas de champ à cet effet.

11. Le Comité craint que le fait de ne pas tirer parti de toutes les fonctionnalités de Pelikan n'empêche l'Administration de contrôler l'efficacité et l'efficience avec laquelle les projets sont menés et de prendre des décisions informées. L'Administration a indiqué que l'équipe chargée du logiciel s'employait à lier celui-ci au système Atlas, ce qui permettrait d'alimenter automatiquement les champs destinés aux informations financières.

12. Le Comité a constaté que le rapport d'activité de l'UNU-IAS n'indiquait pas l'état d'avancement général des projets, et notamment le nombre de projets et d'activités prévus et menés à bien et le nombre de produits prévus et obtenus. Les seuls renseignements consignés dans les champs consacrés à la communication de ce type d'information, pour les 20 projets examinés, étaient ceux figurant dans le rapport du Conseil. Les rapports semestriels et annuels n'avaient pas été téléchargés dans le système, non plus que les autres rapports, y compris ceux établis à l'intention des donateurs. En 2014, les six projets menés à bien que le Comité a examinés n'avaient fait l'objet d'aucun rapport semestriel ou autre rapport d'étape.

13. L'Administration a fait savoir que l'UNU-IAS engagerait vivement les responsables à télécharger les rapports voulus dans Pelikan, notamment ceux établis à l'intention des donateurs.

14. Aux termes de l'article VII de la Charte de l'Université des Nations Unies, une conférence des directeurs des centres et programmes de recherche et de formation est périodiquement organisée par le recteur pour passer en revue et évaluer les programmes de recherche entrepris et pour conseiller et aider le recteur en ce qui concerne l'amélioration des programmes en cours, ainsi que la définition et l'élaboration de nouveaux programmes de l'Université. Le Comité a toutefois constaté qu'une seule conférence de ce type s'était tenue au cours de la période considérée, en mai 2014. Les participants s'étaient principalement consacrés à l'étude des nouveaux plans stratégiques établis à l'intention des différents instituts et non à l'examen et l'évaluation des programmes et projets.

15. Le paragraphe 68 du Manuel de gestion des projets et programmes dispose que les instituts et programmes doivent se doter des mécanismes nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la concrétisation des résultats attendus des différents projets. Le directeur est chargé de superviser les projets en organisant des réunions mensuelles ou bimensuelles. Le Comité a constaté que le directeur avait convoqué six réunions mensuelles, mais celles-ci n'avaient pas fait l'objet d'un compte rendu et aucun rapport écrit n'avait été établi pour consigner les progrès accomplis.

16. Le paragraphe 14 du Manuel concerne le dispositif d'application du principe de responsabilité et la promotion de la gestion axée sur les résultats de la part des responsables de programme, des directeurs et du recteur. Le paragraphe 69 porte que la réalisation des résultats escomptés suppose l'adoption d'indicateurs clefs de résultats, et notamment la définition d'objectifs (y compris des objectifs de référence et des objectifs d'étape), de niveaux de départ et de cibles. Le paragraphe 70 précise que les indicateurs sont des outils très utiles pour suivre les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs. Le Comité a constaté que l'UNU-IAS n'était pas dotée de véritable mécanisme permettant de suivre l'évolution des projets à partir d'indicateurs, de niveaux de départ et d'objectifs de référence. L'examen des six projets achevés que le Comité a examinés a montré qu'aucun rapport ne décrivait les progrès accomplis vers la réalisation des résultats au regard des plans de travail et des indicateurs adoptés.

17. L'Administration a indiqué qu'elle s'efforcerait de suivre l'évolution des projets de plus près et qu'elle engagerait des consultations en vue d'examiner l'opportunité de rendre certains champs obligatoires. Elle a ajouté que les responsables de projet recevaient régulièrement des messages les engageant à mettre à jour les informations renseignées dans Pelikan.

*Lacunes dans les profils de certains projets du Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie*

18. Le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) est chargé d'étudier les moyens pouvant permettre aux pays d'améliorer leur situation dans un monde où chacun n'a pas les mêmes chances sans toutefois aggraver les inégalités et l'exclusion sociale, ainsi que d'analyser les flux de connaissances régionaux et mondiaux et leurs effets sur le développement, l'emploi et la productivité au niveau local. Avec l'appui de donateurs, y compris des institutions financières et des organismes gouvernementaux, il mène des travaux de recherche sur divers sujets, ces travaux donnant lieu à l'élaboration de documents de travail.

19. L'UNU-MERIT a consigné dans Pelikan le compte rendu de 39 projets entrepris ou menés à bien entre janvier 2012 et décembre 2014, dont 25 étaient en cours d'exécution, 11 avaient été achevés et 3 avaient été annulés après leur lancement. Le Comité a examiné l'état d'avancement de ces projets et constaté que certaines informations fondamentales n'avaient pas été fournies concernant 11 d'entre eux, à savoir :

a) Des dépenses d'un montant de 5 000 dollars ont été engagées dans le cadre de l'un des trois projets annulés, mais aucune annulation n'a été justifiée;

b) Les profils des projets ne contiennent aucune information quant à la date d'achèvement prévue des projets, la durée et le motif des prolongations accordées et le détail des dépenses engagées;

c) Seuls 324 091 des 531 605 dollars versés par les donateurs au titre de deux des projets menés à bien ont été comptabilisés comme dépenses et le détail du solde n'a pas été fourni;

d) Dans le cadre d'un projet, des dépenses de 16 000 dollars ont été imputées sur des contributions destinées à un programme donné alors que le

document de travail n'avait pas encore été approuvé par le bailleur de fonds, à savoir la Banque asiatique de développement.

20. Le Comité est préoccupé par le fait que certaines informations essentielles concernant les projets n'ont pas été communiquées, cela risquant non seulement d'empêcher les parties intéressées d'avoir accès aux renseignements dont elles ont besoin, mais aussi de fausser les coûts indiqués dans les états financiers.

**21. Le Comité réitère la recommandation formulée dans son rapport précédent [(A/69/5 (Vol. IV)] tendant à ce que l'ONU améliore le système Pelikan, notamment en mettant au point de nouvelles fonctionnalités pertinentes pour les utilisateurs finaux (y compris le personnel de direction), en particulier en ce qui concerne les données financières et les mécanismes d'alerte. Il recommande en outre a) que les instituts améliorent le suivi des projets et programmes en cours en tirant le meilleur parti du système Pelikan et b) que les équipes de direction veillent à ce que les profils de projet soient dûment complétés et indiquent l'état d'avancement réel du projet, ce qui permettra de renforcer le contrôle interne et de fournir des informations fiables aux parties intéressées.**

#### **4. Gestion des fonds à l'ONU-MERIT**

22. Conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général peut placer des fonds qui ne sont pas nécessaires pour répondre à des besoins immédiats. L'ONU détient des fonds placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros. Ces deux fonds comprennent les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements. La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, et celui de l'ONU. Le regroupement des liquidités a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux.

23. Le Comité a constaté qu'en 2014, l'ONU avait détenu des fonds excédentaires d'un montant de 0,6 million d'euros (0,8 million de dollars) pendant des périodes allant jusqu'à cinq mois sans les transférer dans les fonds de gestion centralisée. Elle avait également détenu des fonds excédentaires de 3 millions d'euros (3,9 millions de dollars) pendant des périodes allant jusqu'à trois mois sans les transférer dans ces fonds. L'ONU-MERIT a reçu 1 million d'euros (1,22 million de dollars) en mai 2014 et 1,44 million d'euros (1,84 million de dollars) en octobre 2014, sommes qu'elle n'a transférées dans les fonds de gestion centralisée qu'en décembre 2014, après les avoir déjà détenues depuis sept et deux mois, respectivement. Le Comité s'inquiète que la rétention en banque d'aussi grosses sommes ne prive l'ONU des revenus qu'elle aurait pu obtenir si ces sommes avaient été investies.

**24. Le Comité recommande donc, comme convenu, que l'Administration :**  
**a) surveille de plus près les fonds excédentaires et veille à ce qu'ils soient transférés rapidement vers le fonds principal de gestion centralisée des liquidités ou le fonds de gestion centralisée des liquidités pour placement par la Trésorerie de l'ONU, ce qui leur permettra de générer davantage de revenus; et**

**b) envisage de fixer un seuil au-delà duquel ces fonds seraient automatiquement placés dans le fonds de gestion centralisée.**

#### **5. Gestion des stocks à l'UNU-MERIT**

25. Les directives de l'UNU sur la gestion des biens et le contrôle des stocks prévoient la réalisation d'un inventaire physique annuel de l'ensemble des stocks, suivie de la présentation, à l'Administration de l'Université, au siège, avant le 31 janvier de l'année suivante, d'un certificat d'inventaire signé par le directeur de l'entité concernée.

26. En 2012 et 2013, l'UNU-MERIT a acheté, pour sa bibliothèque, des livres et d'autres supports pédagogiques pour un montant de 86 215 euros (111 679 dollars). Cette bibliothèque contient plus de 7 000 titres, ainsi que des journaux électroniques, tous ouvrages qui peuvent être empruntés par les chercheurs de l'Université et des instituts et universités affiliés. Aucun inventaire physique des rayons n'a cependant été effectué au cours de la période 2012-2014.

27. Le Comité craint que le fait de ne pas procéder à l'inventaire physique des livres et autres supports pédagogiques et de ne pas fournir au siège de certificat d'inventaire annuel n'augmente le risque que les pertes ne passent inaperçues et que les problèmes éventuels ne soient pas réglés en temps voulu.

**28. Comme convenu, le Comité recommande que l'Administration effectue régulièrement l'inventaire physique des livres détenus par la bibliothèque et communique rapidement le certificat d'inventaire au siège, ce qui permettra une bonne gestion des stocks.**

#### **6. Gestion des ressources humaines**

##### *Irrégularité des paiements à l'UNU-MERIT*

29. Aux termes de de l'accord de coopération conclu en mai 2007 entre l'UNU-MERIT et l'Université de Maastricht, cette dernière met à la disposition de l'Institut, à titre gracieux, les services des membres et employés dont il a besoin pour exécuter les activités intégrées. Aucune dépense engagée au titre de ces activités n'est imputable à l'UNU-MERIT.

30. Ayant examiné les sommes versées aux employés de l'Université de Maastricht dans le cadre de l'accord de coopération, le Comité a constaté que ceux qui étaient affectés à l'UNU-MERIT avaient reçu de l'Institut, entre la conclusion de l'accord et 2014, des sommes équivalant à 3,90 millions de dollars. Le Comité craint que ces versements ne soient contraires aux termes de l'accord de coopération et n'aient grevé encore davantage le budget de l'UNU-MERIT.

31. L'Administration a fait valoir que le remboursement des traitements des employés de l'Université de Maastricht était prévu à l'article 3 de l'accord de coopération et que certaines circonstances le justifiaient, ajoutant qu'aux termes dudit article, chacune des parties devait s'acquitter des coûts financiers liés à son personnel tandis que les coûts afférents à certaines positions étaient partagés, indépendamment de l'entité ayant effectué le paiement.

32. Le Comité a toutefois relevé que la coopération des employés de l'Université de Maastricht avec l'Institut était régie par l'article 4 et l'annexe C de l'accord de coopération. Aux termes de l'article 4, l'Institut est doté de personnel enseignant et

administratif mis à sa disposition par l'Université de Maastricht ou la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies suivant les modalités définies à l'annexe C, laquelle fait partie intégrante de l'accord, qui vise à garantir la bonne exécution des activités de l'Institut et la réalisation de ses objectifs. L'article 1.1 de l'annexe C dispose que l'Université de Maastricht met à la disposition de l'Institut, à titre gracieux, les services de ses membres et des membres du personnel enseignant et administratif de la Fondation dans la mesure nécessaire pour permettre la bonne exécution des activités intégrées. En outre, l'article 2.1 de l'annexe C porte que l'Université de Maastricht et, en tant que de besoin, la Fondation, sont responsables du paiement des traitements et des indemnités et prestations dus à ces employés et de toutes autres dépenses liées à l'affectation de ceux-ci à l'Institut, y compris au regard de l'impôt, de l'assurance maladie et de toutes autres prestations auxquelles ils ont droit. L'article 2.2 du règlement de l'Université de Maastricht exonère l'ONU du paiement de toutes dépenses liées à ces employés. Le Comité a cependant constaté que l'article 3 ne précisait pas que les coûts liés à certaines positions seraient partagés quelle que soit l'entité effectuant le paiement initial et qu'il en ressortait au contraire que l'intégration était susceptible d'entraîner des économies pour l'Institut pour la nouvelle technologie, ainsi qu'une augmentation du nombre de postes d'agent administratif à l'ONU-MERIT. Les paiements effectués ne sont donc pas conformes aux dispositions de l'accord de coopération susmentionnées.

**33. Le Comité recommande que l'Administration respecte les dispositions de l'accord de coopération relatives au paiement des employés de l'Université de Maastricht.**

*Irrégularités constatées dans l'engagement de consultants et vacataires*

34. Le Comité a examiné les modalités de sélection et de gestion des consultants et vacataires au regard de l'instruction administrative applicable de l'ONU. Il a relevé ce qui suit :

a) *Absence de justificatifs* : D'après l'instruction administrative de l'ONU en date du 26 décembre 2003 concernant les modalités de sélection des consultants et vacataires, avant d'émettre un contrat, les bureaux chargés du traitement des dossiers doivent vérifier les références universitaires et professionnelles des candidats retenus. En outre, avant de prendre ses fonctions, tout consultant doit présenter un certificat attestant qu'il est en bonne santé. Il sera tenu pleinement responsable de l'exactitude des renseignements portés sur ce certificat et doit confirmer qu'il recevra les vaccins exigés dans le ou les pays pour lesquels le voyage est autorisé. Au cours de l'année 2014, sept nouveaux consultants et vacataires ont été sélectionnés par le Centre de l'ONU. Les titres universitaires et professionnels de six d'entre eux (soit 86 %) n'ont pas été consignés. Par conséquent, le Comité n'a pu confirmer que les critères établis dans le processus de sélection avaient été respectés et si les titres des consultants engagés avaient été vérifiés;

b) *Renouvellement de contrat sans évaluation formelle préalable du travail effectué* : En application du paragraphe 3.9 de l'instruction administrative de l'ONU concernant les modalités de sélection des consultants et vacataires, une évaluation de la performance de chaque consultant doit être consignée sur le formulaire prévu à cet effet (évaluation des services fournis), dont un exemplaire est envoyé au Groupe

du personnel, qui l'incorpore au dossier du consultant de façon à ce qu'il en soit tenu compte dans l'attribution des futurs contrats. Aucun contrat ne devrait être renouvelé sans qu'une évaluation formelle des travaux du consultant n'ait été effectuée. Pour trois des sept cas (soit 43 %) dans lesquels des contrats de consultants et vacataires ont été renouvelés par le Centre de l'UNU en 2014, aucun formulaire d'évaluation des services fournis n'était disponible, ce qui laisse supposer qu'aucune évaluation formelle du travail accompli n'a été effectuée;

c) *Versement d'une somme forfaitaire au titre des honoraires en l'absence de certificat d'exécution satisfaisante des tâches prévues* : Aux termes du paragraphe 3.7 de l'instruction administrative de l'Université, une somme forfaitaire au titre des honoraires ne doit être versée aux consultants qu'après obtention auprès du responsable habilité d'un document certifiant que les travaux prévus ont été exécutés de façon satisfaisante. Aucun paiement n'est effectué si l'Université considère que le consultant n'a pas exécuté de manière satisfaisante les tâches spécifiées dans le contrat. Dans le cas où un consultant ne s'acquitte que partiellement de sa mission, on détermine sur la base du travail effectué le montant qu'il convient éventuellement de lui verser. Au Centre de l'UNU, quatre sommes forfaitaires au titre des honoraires ont été versées en 2014. Dans un cas, le certificat d'exécution satisfaisante des travaux qui doit être fourni par le responsable habilité n'était pas disponible;

d) *Durée d'emploi au cours des 36 derniers mois civils* : Selon l'instruction administrative applicable, aucun consultant ne peut travailler pendant plus de 24 mois au total au cours d'une période de 36 mois civils. Sur les 20 consultants et vacataires sous contrat avec le Centre de l'UNU en 2014, un consultant avait travaillé pendant 30 mois au cours de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2014. De même, deux des 21 consultants engagés à l'UNU-IAS Tokyo avaient effectué plus de 24 mois de service sur 36 mois civils, l'un ayant travaillé continuellement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et l'autre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**35. Comme convenu, le Comité recommande que l'UNU : a) améliore la production de justificatifs afin de rendre plus transparentes les modalités de sélection des consultants et vacataires; b) procède à une évaluation formelle du travail accompli par un consultant avant de renouveler son contrat; c) ne verse de somme forfaitaire au titre des honoraires qu'après obtention auprès du responsable habilité d'un document certifiant que les tâches prévues ont été effectuées de façon satisfaisante; d) prenne des mesures pour faire en sorte que la durée totale de service des consultants et vacataires ne dépasse pas le maximum fixé par les instructions administratives applicables.**

*Contrats signés après le début de la période visée*

36. L'UNU-MERIT passe des contrats avec des consultants individuels et institutionnels participant à son programme de doctorat pour mener des recherches de fond en vue de projets. Le Comité a examiné 50 des 170 accords conclus avec des consultants en 2012 et 2013 et il a découvert que 11 accords (22 %) avaient été signés après le début de la période visée par ces contrats. Le retard était inférieur à un mois dans six cas et compris entre 2 et 17 mois dans cinq cas. Deux de ces accords avaient été signés après l'expiration de la période sur laquelle portait le contrat.

*Attribution d'un contrat à un consultant non admissible faute d'information essentielle dans Atlas*

37. Pour ce qui est de l'UNU-MERIT, le Comité a examiné les données relatives aux 170 contrats disponibles dans le module financier d'Atlas et il a observé dans tous les cas que des éléments d'information essentiels (date à laquelle le contrat a été approuvé et par qui) étaient incorrectement saisis. Le détail des évaluations des consultants n'ayant pas été saisi dans Atlas, une personne a été réembauchée alors que dans l'évaluation de son travail établie à l'issue d'un précédent contrat, il était recommandé de ne pas le faire. Le Comité a également constaté que les raisons de l'annulation de 10 contrats, ainsi que les détails relatifs à l'attribution de cinq nouveaux contrats quand d'autres étaient toujours en cours, n'avaient pas été consignés.

**38. Comme convenu, le Comité recommande que : a) les contrats soient signés avant le début de la période sur laquelle ils portent; b) le module financier d'Atlas soit modifié de façon à permettre d'y enregistrer des informations essentielles sur les contrats établis par l'UNU avec ses consultants.**

*Lacunes des contrats d'emploi*

39. D'après les dispositions applicables aux contrats d'emploi, la durée de ces derniers doit initialement être comprise entre six mois et deux ans. Ils peuvent être renouvelés pour une durée de deux à quatre ans si leur titulaire a donné satisfaction et si l'Université dispose de fonds suffisants, voire, exceptionnellement, pour quatre à six ans sur approbation du Recteur. Une fois leur contrat arrivé à échéance, un petit nombre de titulaires d'un contrat d'emploi peuvent continuer à travailler pour l'Université en présentant leur candidature à des postes vacants et en suivant la procédure de recrutement par concours qui s'applique. La procédure de recrutement doit être transparente et concurrentielle.

40. En 2014, il y avait 27 contrats d'emploi en cours au Centre de l'UNU et 52 à l'UNU-IAS. Leur répartition en ce qui concerne l'ancienneté est donnée dans le tableau suivant :

Tableau II.3.

**Répartition de l'ancienneté des contrats d'emploi en cours**

	<i>6 ans et plus</i>	<i>Entre 4 et 6 ans</i>	<i>Entre 2 et 4 ans</i>	<i>Moins de 2 ans</i>	<b>Total</b>
Centre de l'UNU	1	5	8	13	<b>27</b>
UNU-IAS	3	13	12	24	<b>52</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>79</b>

41. Le Comité a examiné 23 de ces 79 contrats d'emploi (17 des 52 de l'UNU-IAS et 6 des 27 du Centre de l'UNU) et il a relevé ce qui suit :

a) Sur les 4 contrats d'emploi dont la durée est supérieure à six ans (1 au Centre et 3 à l'Institut), l'un durait depuis 11 ans et 8 mois. Or, l'approbation du Recteur n'avait été consignée que dans le dernier rapport d'évaluation, établi le 28 novembre 2014. Dans un autre cas, l'approbation du Recteur ne figurait dans

aucun rapport d'évaluation. Dans un cas, seule l'approbation du Directeur était enregistrée;

b) Dans 13 cas, la durée du contrat à compter de la date de démarrage dépassait la limite de quatre ans. Selon une note de l'ONU, l'approbation du Recteur est nécessaire pour proroger un contrat de quatre à six ans. Or, pour 7 des 13 cas dans lesquels les contrats avaient été prorogés au-delà de la période initiale de quatre ans, elle n'était pas consignée dans le rapport d'évaluation;

c) Le Comité a également noté :

i) Qu'il manquait 17 rapports d'évaluation pour différentes périodes en ce qui concernait 9 contrats;

ii) Qu'aucun avis de vacance de poste n'avait été publié dans 5 cas;

iii) Qu'il n'y avait eu aucune procédure de sélection dans 5 cas.

42. L'administration a affirmé qu'après la fusion de l'Institut des hautes études et de l'Institut pour la viabilité et la paix, elle avait ordonné au personnel de publier des avis de vacance de poste dans les délais voulus et de respecter les procédures de recrutement en vigueur.

43. Le Comité estime que la prorogation des contrats de personnes ayant déjà travaillé plus de six ans risque d'avoir des incidences sur l'application de la politique du personnel. La non-publication d'avis de vacance de poste et le non-respect des procédures de recrutement en vigueur sont contraires aux normes établies de compétence, d'efficacité et d'intégrité.

**44. L'Administration accepte, comme le Comité le recommande, de respecter scrupuleusement la politique du personnel de l'ONU et d'appliquer les procédures de recrutement en vigueur.**

## **7. Gestion des voyages**

### *Contrôle des réservations*

45. Selon le paragraphe 2.7 des directives de l'Université relatives aux voyages, un fonctionnaire doit effectuer ses réservations le plus rapidement possible une fois que son déplacement est approuvé afin de bénéficier du meilleur tarif.

46. Le Comité a examiné 24 cas de dépenses engagées par le Centre de l'ONU pour réserver des billets d'avion aux mois de novembre et décembre afin de vérifier si cette directive avait été appliquée. Dans neuf de ces cas (38 %), la date de la facture ou de l'émission du billet électronique remonte à 10 jours ou moins avant le départ. L'Administration a informé le Comité que le Centre n'avait pas gardé de trace écrite de la date de la réservation de ces billets pour ces cas. Dans l'un de ces neuf cas, l'Université a confirmé que la date de la facture ou de l'émission du billet électronique correspondait bien à la date de réservation, comme en témoignait un échange de courriels archivé. Étant donné qu'aucun renseignement précis sur la date de réservation des billets n'est consigné, elle ne dispose pas de mécanisme permettant de contrôler si les réservations ont été effectuées le plus rapidement possible une fois qu'un déplacement a été approuvé de façon à obtenir le meilleur tarif. Elle aurait peut-être pu faire des économies si les billets d'avion avaient été achetés plus longtemps avant la date de voyage.

47. L'Université a déclaré que sa nouvelle politique relative aux voyages, entrée en vigueur en février 2015, devait lui permettre d'économiser en l'aidant à réduire globalement les coûts de gestion des voyages, y compris en permettant de réaliser des téléconférences pour limiter les déplacements, en imposant les voyages en classe économique quelle que soit leur durée et en ne payant pas d'indemnité de subsistance pendant la durée du vol ou en transit. Elle a en outre affirmé qu'il serait onéreux pour elle que ses fonctionnaires consacrent du temps au contrôle de la délivrance des billets.

48. Bien que l'Administration ait déjà pris des mesures pour contrôler les coûts de voyage en mettant en place une nouvelle politique, le Comité estime qu'en réservant les billets suffisamment à l'avance, l'Université pourrait obtenir de bien meilleurs tarifs et qu'il s'agit d'un des meilleurs moyens de maîtriser ce type de dépenses. Pour l'année terminée en 2014, ses frais de voyage (5,2 millions de dollars) ont représenté environ 7 % de l'ensemble de ses dépenses. C'est pourquoi elle devrait instaurer un mécanisme visant à faire respecter l'instruction voulant que les réservations soient effectuées à l'avance pour les voyages autorisés. À cette fin, dans sa politique de voyage, elle pourrait préciser le nombre de jours avant la date prévue du départ où les billets doivent être achetés, sur le modèle des dispositions de la circulaire du Secrétariat de l'ONU (ST/AI/2013/3), ainsi que les autorisations à obtenir pour y déroger en situation d'urgence ou en cas d'impossibilité matérielle de respecter cette directive. Ces mesures faciliteraient aussi le suivi et le contrôle.

**49. Le Comité recommande que l'Université : a) établisse un mécanisme de suivi des réservations des billets d'avion afin de faire des économies; b) clarifie et précise sa politique de voyage.**

### **C. Informations communiquées par l'administration**

50. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre vérification pour relever toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

51. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il demande également à l'administration et au Bureau des services de contrôle interne s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

52. L'administration a fait savoir au Comité qu'il n'y avait aucune comptabilisation en pertes en ce qui concerne la trésorerie et les créances, aucune perte sur les immobilisations et les stocks, aucun cas de fraude avérée ou présumée et aucun versement à titre gracieux pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

## D. Remerciements

53. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et le personnel de l'Université des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de l'Inde  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le 30 juin 2015

## Annexe

## État d'avancement au 31 décembre 2014 de l'application des recommandations précédemment formulées par le Comité

N°	Rapport	Recommandation faite à l'UNU	Mesures prises par l'administration	État d'avancement après vérification			
				Avis du Comité	Appliquée	En cours	Non appliquée / Caduque
1	2012-2013, A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 17	Définir clairement la nature et le champ d'application du budget de recherche et veiller à ce que celui-ci soit présenté conformément aux instructions données par l'UNU.	Il en sera tenu compte lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2016-2017.	Cette recommandation est en cours d'application.		X	
2	2012-2013, A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 21	a) Poursuivre son effort en vue d'achever le document directif relatif aux instruments financiers; b) Mettre à jour sans plus tarder les procédures opérationnelles afin d'assurer leur pleine conformité aux normes IPSAS; c) Envisager l'élaboration d'un plan de valorisation des avantages découlant des normes IPSAS afin que les résultats à attendre de leur application puissent être pleinement exploités.	a) Les travaux n'ont pas démarré, il convient d'en débattre avec la Division de la comptabilité de l'Organisation; b) Recommandation appliquée; c) Les procédures opérationnelles applicables aux avantages du personnel, aux versements anticipés et aux encaissements ont été mises au point depuis le dernier audit (et publiées sur intranet).	La recommandation a été partiellement appliquée. L'UNU a élaboré un document directif sur les instruments financiers. Elle a mis au point des procédures opérationnelles relatives aux avantages du personnel, aux versements anticipés et aux encaissements.		X	
3	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 30	a) Établir un accord de coopération officiel avec la Fondation japonaise pour l'UNU afin de définir clairement les rôles et responsabilités de chaque partie;	a) L'UNU a élaboré un accord de coopération qui a été révisé par le Bureau des affaires juridiques et est à présent examiné par la Fondation, pour approbation; b) Il est fait état de la relation avec la Fondation dans la note sur les parties liées publiée dans les états financiers pour l'année	Cette recommandation est en cours d'application.		X	

N°	Rapport	Recommandation faite à l'ONU	Mesures prises par l'administration	État d'avancement après vérification			
				Avis du Comité	Appliquée	En cours	Non appliquée Caduque
		b) Élaborer, en prévision du passage aux normes IPSAS, des principes comptables appropriés concernant la comptabilisation du produit brut provenant de la Fondation et des retenues qu'elle opère.	2014.				
4	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 35	Élaborer des directives concernant la gestion des projets et intégrer des indicateurs de résultats, des points de référence et d'autres éléments clefs dans les plans de projet futurs.	Le Bureau du Recteur étudiera la question avec le personnel universitaire des instituts après la réunion du Conseil prévue à Paris en mai 2015.	Cette recommandation est en cours d'application.		X	
5	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 40	Renforcer le système Pelikan en se donnant pour objectif prioritaire de mettre au point de nouvelles fonctionnalités ayant pour objet d'accroître son utilité pour les utilisateurs finaux, y compris le personnel de direction, en particulier pour ce qui est des données financières, des mécanismes d'alerte et des vérifications ponctuelles.	Le Bureau du recteur examine actuellement la fonctionnalité de Pelikan en vue d'améliorer l'interface et les liens possibles avec le système Atlas, le cas échéant.	Cette recommandation est en cours d'application. Dans le présent rapport, le Comité a réaffirmé ce qui précède et formulé d'autres recommandations sur ce point.		X	
6	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 44	Se conformer strictement aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unis et renforcer le processus de planification en	Appliquée dans le cadre du plan d'achat de l'ONU pour 2014-2015.	L'ONU a mis en place un plan d'achats commun à l'ensemble de ses services pour renforcer la planification de l'approvisionnement.	X		

N°	Rapport	Recommandation faite à l'ONU	Mesures prises par l'administration	État d'avancement après vérification			
				Avis du Comité	Appliquée	En cours	Non appliquée Caduque
		élaborant un plan annuel d'achats commun à l'ensemble de ses services.					
7	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 48	Veiller à ce que l'ONU-INWEH observe strictement les dispositions du Manuel des achats afin de garantir une mise en concurrence suffisante et le respect des procédures d'achat.	D'après la lettre de l'Administration datée du 20 janvier 2014 sur l'audit intermédiaire de l'ONU-INWEH, ce dernier a imposé la présentation d'un justificatif pour étayer les dérogations à la procédure d'appel d'offres.	Dans sa réponse à cette lettre, l'ONU a confirmé qu'il fallait désormais produire un justificatif en cas de dérogation à la procédure d'appel d'offres.	X		
8	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 52	a) Accélérer la mise au point des directives pour l'évaluation des prestations des fournisseurs; b) Veiller à ce que les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs soient établis en temps voulu.	L'ONU est en train d'appliquer le chapitre 15.2 du Manuel des achats de l'ONU, qui stipule que les fournisseurs de biens et de services doivent être évalués régulièrement de façon à vérifier qu'ils ont respecté les conditions de leur contrat et à consigner tout problème de façon à ce qu'il en soit tenu compte dans l'attribution des futurs marchés. Tous les instituts et les unités administratives de l'ONU ont remis en mai 2014 leurs rapports d'évaluation pour 2013.	L'ONU évalue les fournisseurs périodiquement; les rapports d'évaluation des fournisseurs sont soumis par les instituts de l'ONU.	X		
9	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 55	a) Réviser le modèle de rapport d'appréciation du comportement professionnel des titulaires de contrats d'emploi afin d'y intégrer, à l'intention de l'administration, un rappel des procédures applicables en vertu de la politique du personnel; b) Élaborer une instruction administrative visant à préciser la définition de la durée de service.	Cette question sera abordée dans l'annexe de la politique du personnel en cours de révision qui sera présentée au Conseil de l'ONU au début du mois de mai 2015. Échéance : 31 mai 2015	Cette recommandation est en cours d'application.		X	

N°	Rapport	Recommandation faite à l'UNU	Mesures prises par l'administration	État d'avancement après vérification				
				Avis du Comité	Appliquée	En cours	Non appliquée	Caducue
10	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 58	Veiller à ce que l'UNU-WIDER prenne des mesures visant à mieux documenter les procédures de sélection et de recrutement de consultants et à en renforcer la transparence.	L'UNU-WIDER a commencé à appliquer la recommandation en 2014 : 1) En renforçant les effectifs de l'équipe chargée d'établir les contrats de consultants; 2) En instituant un nouveau mode d'engagement des consultants à la mi-septembre 2014; 3) En créant un formulaire de demande de contrat qui permet de garder des traces écrites de la procédure de sélection; 4) En lançant des appels à communications sur certains thèmes de recherche et en recourant plus largement et plus souvent à des procédures de recrutement ouvertes.	L'UNU a pris des mesures visant à renforcer la transparence de la procédure de sélection de consultants grâce à un formulaire qui permet d'en garder des traces écrites.	X			
11	2012-2013 A/69/5 (Vol. IV), chap. II, par. 62	Appliquer strictement les directives de l'UNU relatives à la gestion des biens et au contrôle des stocks.	Les procédures opérationnelles relatives aux immobilisations corporelles de l'UNU ont été lancées en juin 2014. Les rôles et les responsabilités des gestionnaires des actifs et des relais en gestion des actifs pour chaque groupe de l'UNU ont été officiellement définis afin que l'inventaire physique des biens durables soit effectué conformément aux directives en vigueur.	L'UNU a établi des procédures opérationnelles afin de garantir la bonne exécution de l'inventaire.				
<b>Total</b>			<b>11</b>		<b>5</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pourcentage</b>			<b>100</b>		<b>45</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Chapitre III

### Certification des états financiers

#### Lettre datée du 31 mars 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2014 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse  
(*Signé*) Bettina Tucci **Bartsiotas**

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014

#### A. Introduction

1. Le recteur a l'honneur de présenter ci-joint le rapport financier sur les comptes de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'année terminée le 31 décembre 2014.
2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. L'annexe comprend les renseignements supplémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.
3. L'UNU est un organisme des Nations Unies se consacrant à la recherche et un centre de réflexion ayant pour objectif de proposer des solutions. Sa charte lui prescrit de contribuer à trouver des solutions aux « problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions », en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement. L'Université fonctionne comme un réseau mondial d'instituts et de programmes universitaires menant des travaux de recherche utiles à l'élaboration des politiques qui ouvrent des perspectives objectives reposant sur des faits scientifiques et nourrissent le débat et l'élaboration des politiques (voir <http://unu.edu/about/unu-system>).
4. L'Université travaille en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies (organismes, programmes, commissions, fonds et secrétariats de convention) ainsi qu'avec les grands établissements universitaires, instituts de recherche et groupes de réflexion du monde entier. Elle fait ainsi office de relais entre les instances chargées de définir les politiques au sein du système des Nations Unies et les milieux universitaires. Elle s'emploie pour ce faire à trouver des solutions interdisciplinaires aux problèmes en alliant la méthode et la rigueur des sciences naturelles et physiques et les observations qualitatives des sciences sociales et humaines. Grâce à l'indépendance intellectuelle que sa charte lui garantit, l'UNU est en mesure d'offrir un regard nouveau et impartial sur les problèmes mondiaux présents et à venir.
5. L'Université a entamé en 2014 sa quarantième année d'activité. Pour mieux répondre aux besoins de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres et faire en sorte que les résultats de ses travaux de recherche pèsent davantage sur les politiques et les débats intergouvernementaux, elle a entrepris plusieurs changements institutionnels. Son objectif est de devenir un acteur qui s'adapte aisément aux besoins concernant tant la recherche que l'élaboration de politiques, et d'élargir la base de ses donateurs et autres soutiens. Le Conseil de l'Université a adopté à sa soixante-deuxième session, en décembre 2014, le plan stratégique de l'UNU pour 2015-2019, qui comprend les plans stratégiques des différents instituts et programmes qui en relèvent.
6. En 2014, l'Université a entrepris des changements institutionnels importants : création du Centre de recherche sur les politiques de l'UNU, pour renforcer la pertinence des politiques proposées par l'Université dans le domaine de la paix et de la sécurité et celui du développement mondial; transformation du rôle de centre de

liaison du Bureau de l'Université à New York, pour faire connaître les idées issues des travaux de recherche aux hauts responsables et décideurs du système des Nations Unies; lancement du Réseau migrations de l'Université des Nations Unies, pour contribuer à l'élaboration de politiques relatives aux migrations dans le contexte du développement qui reposent sur des éléments factuels; début des travaux du Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques, le 1<sup>er</sup> juillet à Guimarães (Portugal); création à Alger de l'Institut de recherche pour le développement durable de l'Afrique (UNU-IRADDA).

## **B. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public**

7. Les présents états financiers sont les premiers à avoir été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). En 2013 et avant, l'UNU présentait ces états conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

8. Les normes IPSAS ont été considérées comme des pratiques optimales pour la comptabilité et la communication de l'information financière par le secteur public et les organisations gouvernementales sans but lucratif. L'UNU les a adoptées le 1<sup>er</sup> janvier 2014 conformément à la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, laquelle a pris en compte les avantages que les Normes présentaient pour accroître la qualité, la comparabilité et la crédibilité de l'information financière dans les organismes des Nations Unies.

### **Aperçu des principales modifications apportées aux états financiers de l'Université des Nations Unies**

9. Pour satisfaire aux normes IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, ce qui constitue un changement important par rapport à la méthode de comptabilité de caisse modifiée auparavant appliquée au titre des Normes comptables du système des Nations Unies. La méthode de comptabilité d'exercice intégrale exige que les opérations et autres faits soient enregistrés au moment où ils se produisent et que tous les éléments d'actif et de passif soient présentés dans le corps des états financiers à la date de clôture des comptes. Les conventions comptables de l'UNU ont donc été modifiées pour tenir compte des normes IPSAS; le récapitulatif des principales conventions comptables, présenté dans la note 3 relative aux états financiers, rend compte de cette mise à jour.

#### *Actifs*

10. Pour satisfaire aux Normes comptables du système des Nations Unies, les actifs corporels étaient portés en charges au moment de l'achat et n'apparaissaient pas dans le bilan; pour appliquer les normes IPSAS, l'Université a comptabilisé pour la première fois les immobilisations corporelles et les stocks dans le corps des états financiers. Les actifs correspondant à des instruments financiers étant désormais comptabilisés à la juste valeur, les placements du fonds de dotation et la part à des investissements de l'UNU dans le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU ont été évalués à la valeur du marché. Pour la première fois

également, l'Université a constitué des comptes de dépréciation pour comptabiliser les créances douteuses selon les normes IPSAS.

#### *Passifs*

11. Pour satisfaire aux Normes comptables du système des Nations Unies, seuls quelques passifs étaient comptabilisés. Les normes IPSAS prescrivent de constater tous les éléments de passif; en prévision de leur application, l'ONU avait déjà comptabilisé en passifs ses engagements au titre des avantages à long terme du personnel suivants : l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées aux rapatriements. Pour la première fois, l'Université a comptabilisé les passifs liés à son accord à long terme de cession sans contrepartie de droits d'usage de biens, considéré comme un contrat de location-financement. Par la suite, des provisions seront comptabilisées pour les créances valables (résultant d'une obligation juridique ou implicite) et les passifs au titre d'arrangements de financement conditionnel seront constatés.

#### *Produits*

12. Conformément aux normes IPSAS, les produits sont comptabilisés à la signature d'un accord de financement non assorti de conditions, avant même la réception d'éléments de trésorerie. L'ONU a également comptabilisé pour la première fois les produits des accords de cession sans contrepartie de droits d'usage de biens, comme le veulent les normes IPSAS.

#### *Charges*

13. Les charges sont désormais comptabilisées dans les états financiers uniquement lorsque les biens ou services ont été reçus, et non quand les engagements ont été pris comme c'était le cas avec les Normes comptables du système des Nations Unies. Ainsi, en application des normes IPSAS, les engagements budgétaires ne correspondent pas à une charge dans les états financiers. L'ONU constate désormais dans le corps de ces états les charges liées à l'amortissement des immobilisations ainsi que le coût des services rendus et le coût financier de ses engagements au titre des avantages du personnel.

#### *Présentation de renseignements par voie de notes*

14. Les normes IPSAS requièrent de divulguer beaucoup de renseignements par voie de notes accompagnant les états financiers; pour l'ONU, les nouveaux éléments sur lesquels ces renseignements doivent être communiqués comprennent l'information sectorielle, l'explication des écarts significatifs entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs, la rémunération des principaux dirigeants, la description détaillée de la comptabilisation des avantages du personnel, la durée détaillée du cycle de vie des immobilisations corporelles et les risques relatifs aux placements.

15. Il convient de noter que le budget de l'Université continue d'être établi selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode différant de celle appliquée aux états financiers, un rapprochement est effectué entre les dépenses prévues au budget et les charges constatées dans les états financiers établis selon les normes IPSAS (voir note 6).

16. Pour satisfaire aux Normes comptables du système des Nations Unies, les montants afférents aux différents fonds de fonctionnement étaient séparés dans les états financiers. Conformément aux normes IPSAS, une vue globale de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de l'entité présentant l'information financière est présentée dans le corps des états financiers. L'information ventilée par groupe de fonds est présentée en annexe.

17. En vue du passage aux normes IPSAS, les chiffres relatifs à la situation financière de l'Université au 31 décembre 2013 ont été retraités et des soldes d'ouverture conformes aux normes ont été établis au 1<sup>er</sup> janvier 2014, donnant lieu à un ajustement du solde de l'actif net (voir l'état III). En raison du changement de méthode comptable lié à la première année d'application des normes IPSAS, on ne trouvera pas dans les états financiers une série complète de données comparatives concernant l'année antérieure.

### **C. Aperçu des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

18. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités de l'ONU et la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2014. Les notes y relatives expliquent les conventions retenues pour la comptabilité et l'information financière et contiennent des renseignements complémentaires sur les différents montants inscrits dans les états financiers.

#### **Produits**

19. En 2014, le montant total des produits s'est établi à 71,9 millions de dollars. Ces produits proviennent essentiellement de contributions volontaires (65,684 millions de dollars), notamment de contributions financières des États Membres (37,639 millions) et d'autres donateurs (8,275 millions). Au cours de l'année, le produit net des placements du fonds de dotation et de la part revenant à l'ONU dans le fonds de gestion centralisée des liquidités s'est établi à 3,829 millions de dollars. Les produits divers (2,358 millions de dollars) proviennent principalement des montants perçus au titre de la location de locaux et de services de conférence se rapportant au bâtiment qui abrite l'Université et des honoraires liés à la formation et aux services de conseil. Le montant total des produits comprend des contributions en nature, à savoir une subvention de 19,771 millions de dollars qui représente la différence entre le prix du marché et celui effectivement payé par l'Université pour la location des bâtiments qu'elle occupe.

20. L'Université est fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs; ses neuf principaux bailleurs de fonds ont versé 74 % environ du montant total des contributions de donateurs pour l'année.

#### **Charges**

21. Pour l'année terminée le 31 décembre 2014, le montant total des charges s'est établi à 75,608 millions de dollars. Les charges se répartissaient entre les principales catégories suivantes : dépenses de personnel (27,438 millions de dollars, soit 36,3 %), loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (17,430 millions, soit 23,0 %) et voyages (5,190 millions, soit 6,9 %). L'information

pour 2013 n'est pas présentée car, établie selon les Normes comptables du système des Nations Unies (en comptabilité de caisse modifiée), elle n'est pas comparable.

22. Le montant total des dépenses liées au personnel (fonctionnaires et personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire) s'est élevé à 31,633 millions de dollars; il représentait 44 % du montant total des produits, qui s'établissait à 71,871 millions de dollars.

### **Résultats des activités**

23. Le déficit net pour 2014, mesuré selon les normes IPSAS, est de 3,737 millions de dollars. Les charges ont excédé les produits principalement en raison des coûts de personnel (31,633 millions de dollars) et des loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (17,430 millions).

### **Actifs**

24. Au 31 décembre 2014, le montant des actifs s'établissait à 468,916 millions de dollars, contre 476,810 millions (montant ajusté conformément aux normes IPSAS) au 31 décembre 2013.

25. Les principaux actifs au 31 décembre 2014 étaient les suivants : trésorerie, équivalents de trésorerie et placements, d'un montant total de 407,087 millions de dollars (soit 86,8 % du total de l'actif), et immobilisations corporelles, d'un montant de 58,418 millions de dollars (12,5 %). Les créances diverses telles que les contributions volontaires à recevoir et les créances relatives à des placements forment l'essentiel des actifs restants.

26. Sur le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, 354,734 millions de dollars (soit 87,1 %) sont détenus par le fonds de dotation et 31,587 millions de dollars (soit 7,8 %) sont placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

27. Les normes IPSAS prescrivent de comptabiliser intégralement les créances au titre de contributions volontaires dès la signature d'un accord, y compris les sommes à payer lors de périodes ultérieures. La seule exception à cette règle concerne les accords passés avec l'Union européenne qui comportent une clause de restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur. Le montant total des créances dues au 31 décembre 2014, qui s'élève à 1,740 millions de dollars, devrait être reçu en 2015.

### **Passifs**

28. Le montant des passifs s'établissait à 79,885 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 81,398 millions au 31 décembre 2013.

29. Le principal passif est constitué par les droits d'usage, cédés sans contrepartie, des bâtiments occupés par les bureaux de l'Université. Il s'élève à 56,858 millions de dollars, soit 71,2 % du montant total du passif. Les principaux autres passifs concernent les avantages du personnel acquis par les fonctionnaires et les retraités mais non réglés à la date de clôture des comptes; il s'agit essentiellement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite. Ce passif, qui représente 17,884 millions de dollars, soit 22,4 % du

montant total du passif de l'Université, est présenté de façon détaillée dans la note 17. Les autres éléments de passif sont principalement des dettes, des charges à payer et des encaissements par anticipation.

### Actifs nets

30. Le montant total des actifs nets a diminué de 6,381 millions de dollars au cours de l'année; il est passé de 395,412 millions de dollars au 31 décembre 2013 (montant retraité conformément aux normes IPSAS) à 389,031 millions au 31 décembre 2014, en raison d'un déficit de fonctionnement de 1,987 million, d'une perte actuarielle de 2 621 000 dollars et d'une diminution nette de 1 773 000 dollars du solde du fonds de dotation. L'effet net des ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS représentait une augmentation de 37 820 000 dollars dans l'actif net retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Situation de trésorerie

31. Au 31 décembre 2014, la situation de trésorerie de l'UNU était saine; l'entité disposait de suffisamment d'actifs liquides pour régler ses engagements. Le montant total des liquidités s'établissait à 82,380 millions de dollars (55,520 millions en trésorerie et équivalents de trésorerie, 23,893 millions en placements à court terme et 2,967 millions en créances), tandis que les passifs courants s'élevaient à 10,858 millions et le montant total du passif à 79,885 millions.

32. Le tableau ci-dessous récapitule quatre grands indicateurs de liquidité pour l'année financière terminée le 31 décembre 2014 et les données comparatives pour l'année terminée le 31 décembre 2013:

<i>Indicateurs de liquidité</i>	<i>Année terminée le 31 décembre</i>	
	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Ratio des liquidités aux passifs courants	7,6:1	6,1:1
Ratio des liquidités (hors créances) aux passifs courants	7,3:1	5,9:1
Ratio des liquidités au total de l'actif	0,2:1	0,2:1
Nombre moyen de mois durant lesquels les liquidités (hors créances) restent en caisse*	13,4	n.d.*

\* Les chiffres comparatifs ne sont pas disponibles.

33. Le ratio des liquidités aux passifs courants indique la capacité de l'Université de régler ses engagements à court terme grâce à ses liquidités. Avec un ratio de 7,6:1, les passifs courants sont couverts plus de sept fois par les liquidités; celles-ci sont donc suffisantes pour régler intégralement les passifs en cas de besoin. L'augmentation par rapport au ratio de 6,1:1 observé pour 2013 témoigne d'une hausse des liquidités qui s'explique par la réduction des passifs courants à la fin de l'année 2014. Lorsque les créances sont exclues de l'analyse, le taux de couverture des engagements courants est de 7,3 pour 2014 et de 5,9 pour 2013.

34. Au 31 décembre 2014, les actifs liquides représentaient environ 20 % de l'actif total, et l'UNU détenait suffisamment de trésorerie, d'équivalents de

trésorerie et de placements à court terme pour couvrir pendant 13,4 mois le montant mensuel moyen de ses charges, qui était estimé à 5,934 millions de dollars.

35. À la date de clôture des comptes, l'Université avait des engagements au titre des avantages du personnel d'un montant de 17,884 millions de dollars. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'élevant à 407,087 millions de dollars, la couverture de ces engagements est assurée; toutefois, aucune réserve n'a été constituée pour couvrir les engagements futurs.

**Annexe****Renseignements complémentaires**

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le recteur de l'Université est tenu de communiquer.

**Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances**

2. Aucune perte d'espèces ou de créances n'a été comptabilisée en 2014 pour l'Université des Nations Unies en application de la règle de gestion financière 106.7 a).

**Comptabilisation en pertes de biens**

3. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles résultant d'accidents, de vols, de dommages ou de destructions n'a été comptabilisée en 2014 pour l'ONU en application de la règle de gestion financière 106.7; les pertes dues à d'autres facteurs, tels que l'obsolescence ou l'usure normale des biens, ne sont pas prises en compte.

**Versements à titre gracieux**

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué pendant l'année 2014.

## Chapitre V

# États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

### Université des Nations Unies

#### I. État de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>1<sup>er</sup> janvier 2014</i>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	55 520	53 658
Placements	8	23 893	16 102
Contributions volontaires à recevoir	9	1 740	1 748
Autres créances	10	1 227	985
Stocks	11	22	96
Autres éléments d'actif	12	422	506
<b>Total des actifs courants</b>		<b>82 824</b>	<b>73 095</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	8	327 674	341 712
Contributions volontaires à recevoir	10	–	200
Immobilisations corporelles	14	58 418	61 797
Autres éléments d'actif	12	–	6
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>386 092</b>	<b>403 715</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>468 916</b>	<b>476 810</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et charges à payer	15	2 227	3 053
Encaissements par anticipation	16	2 686	1 771
Passifs liés aux avantages du personnel	17	1 802	2 831
Emprunts	18	54	60
Autres éléments de passif	19	4 089	4 089
<b>Total des passifs courants</b>		<b>10 858</b>	<b>11 804</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Encaissements par anticipation	16	62	206
Passifs liés aux avantages du personnel	17	16 082	12 399
Emprunts	18	31	72
Autres éléments de passif	19	52 769	56 859
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	28	83	58
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>69 027</b>	<b>69 594</b>
<b>Total du passif</b>		<b>79 885</b>	<b>81 398</b>
<b>Total net de l'actif et du passif</b>		<b>389 031</b>	<b>395 412</b>
<b>Actif net</b>			
Excédents cumulés	20	33 296	37 904
Fonds de dotation	21	355 735	357 508
<b>Total de l'actif net</b>		<b>389 031</b>	<b>395 412</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers

**Université des Nations Unies**

**II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>
<b>Produits</b>		
Contributions volontaires	22	65 684
Placements	23	3 829
Produits divers	24	2 358
<b>Total des produits</b>		<b>71 871</b>
<b>Charges</b>		
Traitements de base, indemnités et autres prestations	25	27 438
Loyers, contrats de location, services collectifs de distribution	25	17 430
Voyages	25	5 190
Amortissement	14, 25	4 400
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	25	4 195
Fournitures et consommables	25	1 293
Autres charges de fonctionnement	25	13 164
Charges diverses	25	2 496
Quote-part des déficits de coentreprises (mise en équivalence)	28	2
<b>Total des charges</b>		<b>75 608</b>
<b>Déficit sur l'année</b>		<b>(3 737)</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Université des Nations Unies**

**III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<b>Total</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2013</b>			
<b>(Normes comptables du système des Nations Unies)</b>	<b>42 916</b>	<b>314 676</b>	<b>357 592</b>
<b>Ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS (note 4)</b>			
Changement du mode de comptabilisation des produits provenant des contributions volontaires	(3 728)	(3 195)	<b>(6 923)</b>
Changement du mode d'évaluation des placements	–	45 762	<b>45 762</b>
Décomptabilisation des engagements pour les années à venir	(8 237)	–	<b>(8 237)</b>
Comptabilisation initiale des stocks	96	–	<b>96</b>
Comptabilisation initiale des immobilisations corporelles	61 797	–	<b>61 797</b>
Décomptabilisation des engagements non réglés	9 842	–	<b>9 842</b>
Comptabilisation initiale des charges à payer	(1 072)	–	<b>(1 072)</b>
Changement du mode d'évaluation des passifs liés aux avantages du personnel	(2 565)	–	<b>(2 565)</b>
Comptabilisation initiale des droits cédés sans contrepartie pour l'usage de bâtiments	(60 948)	–	<b>(60 948)</b>
Comptabilisation des emprunts au titre des contrats de location-financement et des contrats de location simple	(132)	–	<b>(132)</b>
Ajustements divers	(7)	265	<b>258</b>
Comptabilisation initiale des coentreprises (mise en équivalence)	(58)	–	<b>(58)</b>
<b>Total des ajustements découlant de l'adoption des normes IPSAS</b>	<b>(5 012)</b>	<b>42 832</b>	<b>37 820</b>
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (selon les normes IPSAS)</b>	<b>37 904</b>	<b>357 508</b>	<b>395 412</b>
Quote-part des coentreprises dans les variations constatées dans l'actif net (mise en équivalence)	(23)	–	<b>(23)</b>
Pertes actuarielles sur les passifs liés aux avantages du personnel	(2 621)	–	<b>(2 621)</b>
Déficit pour l'année	(1 964)	(1 773)	<b>(3 737)</b>
<b>Total des variations constatées dans l'actif net</b>	<b>(4 608)</b>	<b>(1 773)</b>	<b>(6 381)</b>
Actif net au 31 décembre 2014	33 296	355 735	389 031

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Université des Nations Unies**

**IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2014</i>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		
<b>Déficit pour l'année</b>		<b>(3 737)</b>
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>		
Amortissement		4 400
Pertes non réalisées sur les placements découlant de changements de la juste valeur		4 941
Plus-value sur cession de placements		(25 020)
Pertes sur réévaluation de placements		24 807
Perte actuarielle sur les passifs liés aux avantages du personnel		(2 621)
Perte actuarielle sur la quote-part des passifs des coentreprises liés aux avantages du personnel		(23)
Produits des placements relevant des activités d'investissement		(8 557)
<i>Variations de l'actif</i>		
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir		208
(Augmentation)/diminution des créances diverses		(242)
(Augmentation)/diminution des stocks		74
(Augmentation)/diminution des autres actifs		90
<i>Variations du passif</i>		
(Augmentation)/diminution des dettes et des charges à payer		(826)
(Augmentation)/diminution des encaissements par anticipation		771
(Augmentation)/diminution des passifs liés aux avantages du personnel		2 654
(Augmentation)/diminution des autres passifs		(4 090)
Quote-part des variations de l'actif et du passif des coentreprises (mise en équivalence)		25
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		<b>(7 146)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>		
Produits des placements relevant des activités de placement		8 557
Achats de placements		(220 550)
Recettes provenant de la vente et de l'arrivée à échéance des placements		227 098
Achats d'immobilisations corporelles		(1 022)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>		<b>14 083</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Augmentation/(diminution) des emprunts		(47)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(47)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>6 890</b>
<b>Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>		
		<b>(5 028)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année</b>		<b>53 658</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<b>7</b>	<b>55 520</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Université des Nations Unies

### V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie du budget	Budget approuvé <sup>a</sup>			Montants effectifs (convention budgétaire)	Différence <sup>b</sup> (en %)
	Budget initial biennal	Budget initial annuel	Budget définitif annuel		
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	47 204	29 204	54 815	27 598	-50
Traitements et autres dépenses de personnel	38 737	18 481	19 042	16 755	-12
Frais généraux de fonctionnement	21 307	12 376	13 719	10 099	-26
<b>Total</b>	<b>107 248</b>	<b>60 061</b>	<b>87 576</b>	<b>54 452</b>	<b>-38</b>

<sup>a</sup> Le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice 2014-2015 ont été approuvés par le Conseil de l'Université en novembre 2013. Le budget initial a été élaboré sur une base annuelle pour chacune des deux années de l'exercice. Les montants annuels concernent l'année du budget biennal approuvé par le Conseil qui est considérée dans les présents états financiers.

<sup>b</sup> Différence entre les dépenses effectives (établies selon la convention comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif; les différences supérieures à 10 % sont expliquées dans la note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Université des Nations Unies**  
**Notes relatives aux états financiers**

**Note 1**

**L'Université des Nations Unies et ses activités**

1. Les présents états financiers se rapportent aux opérations de l'Université des Nations Unies, qui constitue une entité comptable distincte de l'Organisation.
2. En 1969, à sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné la question de la création d'une université internationale consacrée aux objectifs de paix et de promotion de la Charte des Nations Unies. À cette occasion, elle a invité le Secrétaire général à entreprendre, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), une étude qui serait confiée à des experts sur la possibilité d'établir une telle université [résolution 2573 (XXIV)]. Elle a examiné la question plus en détails au cours des deux sessions suivantes [résolutions 2691 (XXV) et 2822 (XXVI)].
3. Le 11 décembre 1972, à sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a décidé de créer une université internationale placée sous les auspices de l'Organisation qui porterait le nom d'Université des Nations Unies [résolution 2951 (XXXVII)].
4. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies (A/9149/Add.2) [résolution 3081 (XXVIII)].
5. Le 21 décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé deux amendements (ajouts) à cette Charte, à savoir le paragraphe 8 de l'article premier et le paragraphe 2 bis de l'article IX (résolution 64/225), autorisant explicitement l'Université à délivrer des maîtrises et doctorats.
6. Le 20 décembre 2013, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a approuvé les amendements aux paragraphes 1 et 3 de l'article IV de la Charte (résolution 68/236), ramenant de 24 à 12 le nombre des membres du Conseil de l'Université.
7. L'Université est un laboratoire d'idées mondial et un établissement d'enseignement universitaire supérieur situé au Japon dont la mission consiste à contribuer, par des projets collectifs de recherche et d'éducation, à l'action menée pour régler les grands problèmes mondiaux relatifs à la survie de l'humanité, au développement et au bien-être qui préoccupent l'Organisation ainsi que les peuples et les États Membres qu'elle représente.
8. Pour accomplir cette mission, l'Université collabore avec les grands établissements universitaires et instituts de recherche des États Membres, en servant de relais entre le monde universitaire international et le système des Nations Unies.
9. Par ses activités d'enseignement universitaire supérieur, l'ONU contribue au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.
10. Le Centre de l'Université à Tokyo fait office de siège pour les programmes, la planification et l'administration. Il comprend le Bureau du Recteur et les services administratifs et universitaires qui appuient les travaux du système mondial de l'Université. Ces services disposent également de bureaux administratifs à Kuala Lumpur et de bureaux de liaison auprès de l'Organisation des Nations Unies à New

York et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris.

11. Le Centre de l'Université comprend également le Centre de recherche sur les politiques (UNU-CPR), créé en 2014 dans le cadre des mesures plus larges prises par le Recteur pour donner suite à la demande formulée par le Secrétaire général de renforcer la pertinence de l'établissement dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement mondial. Sa principale mission consiste à susciter des travaux de recherche qui alimentent les grands débats en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et contribuent à la mise en œuvre des priorités du Secrétaire général dans ces domaines.

12. L'Université comprend 13 instituts et programmes de recherche et de formation situés dans 12 pays à travers le monde, qui constituent son réseau mondial et sont coordonnés par le Centre :

- i. Programme sur la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas;
- ii. Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique);
- iii. Institut pour l'informatique et la société (UNU-CS), à Macao (Chine);
- iv. Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne);
- v. Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES), à Dresde (Allemagne);
- vi. Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité (UNU-GCM), à Barcelone (Espagne);
- vii. Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), à Tokyo;
- viii. Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur;
- ix. Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra;
- x. Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton en Ontario (Canada);
- xi. Institut pour le développement durable (UNU-IRADDA), à Alger;
- xii. Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas);
- xiii. Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki.

13. L'UNU mène d'autres activités par l'intermédiaire de son siège à Tokyo et du Programme d'assistance financière destiné aux ressortissants des pays en développement étudiant au Japon, qui fonctionnait grâce à un fonds d'affectation spéciale jusqu'à sa fermeture en 2014.

14. L'Université est considérée comme une entité comptable autonome, qui ne subit ni n'exerce aucun contrôle de la part ou à l'égard d'aucune autre entité du système des Nations Unies. Vu le caractère particulier du mode de gouvernance et

des procédures budgétaires de chacune d'entre elles, les entités comptables ne sont pas considérées comme soumises à un contrôle commun. L'Université n'a pas de participation dans des entités associées ou des coentreprises. Par conséquent, les présents états financiers portent seulement sur les activités de l'Université.

## Note 2

### Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

#### *Référentiel comptable*

15. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Comme le veulent ces dernières, les présents états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'Université, se composent comme suit :

- i. État I : état de la situation financière;
- ii. État II : état des résultats financiers;
- iii. État III : état des variations de l'actif net;
- iv. État IV : état des flux de trésorerie;
- v. État V : état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs;
- vi. Notes relatives aux états financiers, comprenant un récapitulatif des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

16. Les états financiers reposent sur l'hypothèse de la continuité des activités et les méthodes comptables, récapitulées dans la note 3, ont été appliquées de façon uniforme aux fins de leur établissement et de leur présentation. L'assertion relative à la continuité des activités découle de l'approbation du plan stratégique pour 2015-2019 par le Conseil de l'Université, de la situation de l'actif net et de la croissance encourageante des montants des contributions volontaires collectées et du fait que l'Assemblée générale n'a pas décidé de mettre fin aux activités de l'Université.

17. Il s'agit des premiers états financiers de l'ONU établis conformément aux normes IPSAS, lesquelles prévoient certaines dispositions transitoires dont il est question plus loin. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les états financiers étaient établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

18. L'adoption des normes IPSAS et des nouvelles méthodes comptables correspondantes a entraîné une modification de la valeur de l'actif et du passif constatée dans l'état de la situation financière. Le dernier état vérifié de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds, arrêté au 31 décembre 2013, a été retraité en conséquence et les changements opérés sont récapitulés dans l'état des variations de l'actif net.

*Autorisation de la publication des états financiers*

19. Les états financiers sont certifiés par le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière, le Secrétaire général a transmis les présents états, arrêtés au 31 décembre 2014, au Comité des commissaires aux comptes pour le 31 mars 2015. Conformément à l'article 7.12, les rapports du Comité des commissaires aux comptes seront transmis à l'Assemblée générale, avec les états financiers vérifiés, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*Méthode d'évaluation*

20. Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains éléments d'actif dont il est question dans les notes. Ils portent sur une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

*Monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation de l'information financière*

21. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière de l'Université. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

22. Les montants des opérations effectuées en monnaie étrangère sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui est proche des taux de change au comptant en vigueur à la même date. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont convertis au taux de change opérationnel en vigueur au 31 décembre. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des actifs et passifs non monétaires exprimée en monnaie étrangère est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date de l'opération ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

23. Les gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en monnaie étrangère et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au taux de change applicable au 31 décembre sont constatés dans l'état des résultats financiers pour leur montant net.

*Principe de l'importance relative et utilisation d'appréciations et d'estimations*

24. L'application du principe de l'importance relative est un élément fondamental de l'établissement et de la présentation des états financiers de l'Université. Ce principe guide de manière systématique le traitement comptable à appliquer en ce qui concerne la présentation, la communication de l'information, l'agrégation d'éléments, la compensation et l'application rétrospective ou prospective des nouvelles conventions comptables. De façon générale, un élément est considéré comme significatif lorsque son omission ou son agrégation peut avoir une incidence sur les conclusions ou décisions des utilisateurs des états financiers.

25. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose de recourir à des estimations, à des appréciations et à des hypothèses concernant le choix et l'application des conventions comptables et le montant constaté pour certains actifs, passifs, produits et charges.

26. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont revues périodiquement et les éventuelles révisions sont rattachées à l'année durant laquelle elles se produisent et à toute année ultérieure qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, le choix de la durée d'utilité et des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, l'évaluation des stocks et le classement des actifs et passifs éventuels.

*Dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS*

27. Comme prévu par les normes IPSAS dans le cadre de leur mise en application initiale, les dispositions transitoires ci-après ont été appliquées :

- i. IPSAS 1 (Présentation des états financiers) : des éléments de comparaison ne sont fournis que pour l'état de la situation financière;
- ii. IPSAS 4 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères) : l'écart de conversion cumulé qui aurait pu exister à la date de la mise en application de la méthode de comptabilité d'exercice sur laquelle repose les normes IPSAS est réputé nul;
- iii. IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) : une période de transition pouvant aller jusqu'à cinq ans est prévue pour comptabiliser intégralement à l'actif les immobilisations corporelles. L'Université s'est en partie prévalué de cette disposition et a choisi de ne pas comptabiliser dans les présents états financiers certains droits d'usage cédés sans contrepartie dans le cadre d'arrangements à long terme et certaines améliorations locatives;
- iv. IPSAS 31 (immobilisations incorporelles) : la norme a été appliquée de façon prospective. Les actifs incorporels achetés dans le commerce ou développés en interne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'ont pas été portés en immobilisations dans les présents états financiers. L'Université s'est prévalué de cette disposition pour ne pas comptabiliser dans les soldes d'ouverture des frais engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'acquisition de logiciels utilisés dans plusieurs systèmes essentiels.

*Positions officielles attendues des autorités comptables internationales*

28. L'état d'avancement des positions officielles importantes attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public et leurs effets sur les états financiers de l'Université continuent d'être suivis, en ce qui concerne en particulier les projets suivants :

- a) Projet relatif à la communication de l'information sur la performance des services, qui vise la mise au point, à l'aide d'une méthode fondée sur des principes, d'un dispositif cohérent de communication des résultats des programmes et services

du secteur public axés sur les besoins des utilisateurs pour ce qui est de la prestation de services;

b) Projet relatif aux avantages sociaux, qui a pour objet de définir les critères et les modalités de comptabilisation des charges et passifs relatifs à certains avantages sociaux dans les états financiers;

c) Projet relatif aux regroupements d'entités du secteur public, qui vise à prescrire le traitement comptable des regroupements d'entités du secteur public et à établir une nouvelle norme concernant le classement et l'évaluation de ces regroupements, notamment pour ce qui est des transactions et autres faits ayant pour effet de regrouper au moins deux opérations distinctes en une seule et même entité du secteur public;

d) Projet relatif aux instruments financiers propres au secteur public, qui vise l'élaboration de grandes orientations concernant les instruments financiers propres au secteur public qui ne sont pas visés par les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation); IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation); et IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir);

#### *Nouvelles normes IPSAS*

29. Le 30 janvier 2015, le Conseil des normes IPSAS a publié la norme IPSAS 34 (États financiers individuels); la norme IPSAS 35 (États financiers consolidés); la norme IPSAS 36 (Participations dans les sociétés associées et les entreprises conjointes); la norme IPSAS 37 (Accords conjoints); la norme IPSAS 38 (Information à fournir sur les participations dans d'autres entités). Ces normes s'appliqueront à compter de 2017. Étant donné que l'Université n'exerce aucune activité visée par ces règles, les incidences de leur entrée en application ne devraient pas être significatives.

30. Plusieurs annexes accompagnent les états financiers. Elles comportent des informations complémentaires destinées à l'utilisateur qui ne sont pas requises dans le cadre des normes IPSAS.

### **Note 3**

#### **Principales conventions comptables**

##### *Classement des actifs financiers*

31. L'Université classe ses actifs financiers dans l'une des catégories visées ci-après au moment de leur comptabilisation initiale, puis réévalue ce classement à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont classés essentiellement en fonction du but pour lequel ils ont été acquis.

<i>Classe</i>	<i>Type d'actifs financiers</i>
Actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Investissements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le Fonds de dotation
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits à recevoir d'opérations avec ou sans contrepartie directe.

32. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés par l'Université à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'Université devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

33. Les actifs financiers qui arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture des comptes sont portés en actifs non courants. La valeur des actifs détenus dans d'autres monnaies est convertie en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur à la date de clôture, le montant net des gains ou pertes étant porté en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

34. Les actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement dans l'objectif d'une revente à court terme. Ils sont expressément désignés comme tels parce que le spécialiste des placements gère les avoirs détenus et prend les décisions d'achat ou de vente en se fondant sur la juste valeur telle que déterminée conformément aux stratégies dûment étayées de l'Université concernant la gestion des risques et les placements. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture des comptes, tous gains ou pertes résultant des variations de cette valeur étant présentés dans l'état des résultats financiers de la période durant laquelle ils se produisent. Les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur et les produits d'intérêts et de dividendes sont portés en excédent ou en déficit comme « gains ou pertes nets sur la juste valeur des placements ».

35. Les prêts et créances désignent des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'échéances fixes, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

36. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture des comptes pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, comme par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle elles se produisent.

37. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, lorsque l'Université a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments.

38. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est porté dans l'état de la situation financière lorsque l'Université est juridiquement tenue de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### *Placements dans des fonds de gestion centralisée des liquidités*

39. La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit les ressources mises en commun par les entités du Secrétariat de l'Organisation et d'autres participants dans des « fonds de gestion centralisée des liquidités ». La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des investissements avec les autres

participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général du portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

40. Les montants investis par l'Université dans les fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, dans les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme ou placements à long terme, dans l'état des résultats financiers.

#### *Placements dans le Fonds de dotation*

41. Le Fonds de dotation représente les contributions des donateurs qui sont spécifiquement conservées au bénéfice de l'Université. Les ressources du Fonds sont constamment investies pour dégager des recettes qui permettent de répondre aux besoins du programme et des besoins opérationnels de l'Université.

42. Les montants investis par l'Université dans le Fonds de dotation sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, dans les rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Placements à court terme ou placements à long terme, dans l'état des résultats financiers.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

43. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

#### *Produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe – contributions à recevoir*

44. Les contributions à recevoir représentent des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États Membres, les États non membres et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Organisation dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, qui sont comptabilisés sous forme de provision pour créances douteuses.

45. La provision pour créances douteuses est calculée de la même façon pour les contributions volontaires à recevoir que pour les autres créances, à savoir :

- a) Examen spécifique de toutes les contributions dues depuis plus de deux ans et constatation d'une provision appropriée;
- b) Aucune provision pour créances douteuses n'est constituée pour les contributions assorties d'un échéancier de paiement, qui sont cependant signalées dans les notes afférentes aux états financiers.

#### *Produits à recevoir d'opérations avec contrepartie directe – créances diverses*

46. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens ou services fournis à d'autres entités, les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple, et les sommes à recevoir du personnel. Les créances

sur d'autres entités des Nations Unies présentant des états financiers entrent également dans cette catégorie.

*Autres éléments d'actif*

47. Les autres éléments d'actif comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées d'avance qui sont portées à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services considérés par l'autre partie; après quoi, une charge est constatée.

*Stocks*

48. Les soldes relatifs aux stocks sont comptabilisés dans les actifs à court terme selon les catégories suivantes :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>
Biens destinés à la vente ou à la distribution	Ouvrages et publications

49. Les stocks de l'Université sont les biens destinés à la vente ou à la distribution.

50. Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il comprend le prix d'acquisition majoré de tous les autres coûts imputables au transfert du bien jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état. Les stocks acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe, c'est-à-dire les dons, sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Les stocks destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. Ceux destinés à être distribués pour un coût nul ou symbolique ou pour être consommés dans la production de biens ou services sont évalués au plus faible du coût d'acquisition ou du coût de remplacement.

51. La valeur comptable des stocks est passée en charge lorsqu'ils sont vendus, échangés, distribués ou consommés par l'Université. La valeur nette de réalisation correspond au montant net attendu de la vente de stocks dans le cours normal des activités. Le coût de remplacement correspond au montant estimatif à engager pour acquérir le bien considéré.

52. Les stocks sont soumis à des vérifications physiques en fonction de la valeur ou du risque que l'administration leur attribue. Leur valeur est estimée en déduisant les dépréciations opérées entre le coût et le coût de remplacement courant ou la valeur nette de réalisation, qui sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

*Biens patrimoniaux*

53. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais signalés dans les notes explicatives qui accompagnent ces derniers lorsqu'ils sont importants.

*Immobilisations corporelles*

54. Les immobilisations corporelles sont classées dans différents groupes analogues selon leur nature, leur fonction, leur durée d'utilité et leurs méthodes d'évaluation, à savoir les suivants : véhicules; bâtiments temporaires; matériel de communication et matériel informatique; matériel et outillage; mobilier et agencements; biens immobiliers (bâtiments, infrastructures et immobilisations en cours de construction).

a) Toutes les immobilisations corporelles autres que les biens immobiliers sont constatées au coût historique minoré des montants cumulés des amortissements et des moins-values. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site.

b) Faute d'informations sur le coût historique, les actifs immobiliers sont initialement constatés selon la méthode du coût de remplacement net d'amortissement. Des coûts de référence par quantité de référence ont été calculés en collectant des données sur les coûts de construction, en utilisant les données internes sur les coûts (lorsqu'il en existe) ou en recourant à des estimateurs de coûts externes pour chaque catalogue de biens immobiliers. Les coûts de référence par quantité de référence ajustés du facteur de variation des prix, du facteur de taille et du facteur d'emplacement servent à estimer la valeur des biens immobiliers et à déterminer le coût de remplacement.

c) Pour les immobilisations corporelles acquises à un coût nul ou nominal, y compris les dons, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition.

d) Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif lorsque leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars par unité, ou à 100 000 dollars par unité dans le cas des améliorations locatives et des travaux pour compte propre.

55. L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire, à hauteur de la valeur résiduelle, sauf pour les terrains et les immobilisations en cours, qui ne sont pas amortis. L'amortissement d'une immobilisation corporelle comprenant des composants dont les durées d'utilité sont différentes est comptabilisé composant par composant. L'amortissement commence à être appliqué au cours du mois durant lequel l'Université prend le contrôle du bien au sens des termes commerciaux internationaux et cesse au cours du mois durant lequel la cession de l'immobilisation intervient. Compte tenu de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle est considérée comme nulle, à moins qu'elle puisse être encore suffisamment importante. La durée d'utilité estimative des différentes catégories d'immobilisation corporelle est indiquée ci-dessous :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Matériel de communication et matériel informatique	Matériel informatique	4 ans
	Matériel de communications et matériel audiovisuel	7 ans
Véhicules	Véhicules légers	6 ans
	Véhicules lourds et véhicules de soutien génie	12 ans
	Véhicules spécialisés, remorques et attelages	De 6 à 12 ans
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5 ans
	Matériel médical	5 ans
	Matériel de sécurité et de sûreté	5 ans
	Matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant	7 ans
	Matériel de transport	7 ans
	Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	12 ans
	Matériel d'impression et de publication	20 ans
Mobilier et agencements	Bibliothèque : ouvrages de référence	3 ans
	Matériel de bureau	4 ans
	Agencements et aménagements	7 ans
	Mobilier	10 ans
Bâtiments	Bâtiments – structures temporaires	7 ans
	Bâtiments – structures permanentes	Jusqu'à 50 ans
	Contrats de location-financement et droits d'usage cédés sans contrepartie	Durée de l'arrangement ou durée d'utilité du bâtiment si elle est plus courte
Améliorations locatives	Agencements, aménagements et petits travaux de construction	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

56. Lorsque des immobilisations corporelles maintenues en service conservent une valeur au coût d'acquisition qui reste importante, des ajustements sont comptabilisés dans les états financiers au titre des amortissements cumulés et des immobilisations corporelles pour tenir compte d'un seuil minimal d'amortissement de 10 % du coût historique, lorsqu'une analyse des classes et des durées d'utilité des actifs amortis a révélé que la majorité de ces biens avaient une durée d'utilité relativement courte n'excédant pas 10 ans.

57. L'Université a retenu le modèle du coût pour évaluer les immobilisations corporelles lors de leur comptabilisation initiale, au lieu du modèle de la réévaluation. Les coûts engagés après l'acquisition initiale sont portés en charges uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé au bien considéré en découleront pour l'Université et que les coûts ultérieurs excéderont le seuil de comptabilisation initiale. Les frais de réparation et d'entretien sont portés en charges dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils sont engagés.

58. Des plus-values/moins-values sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles surviennent lorsque les produits des cessions ou transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Ces plus-values/moins-values sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers comme charges diverses ou produits divers.

59. Un test de dépréciation est effectué lors de l'inventaire physique annuel et lorsque, du fait d'événements ou de changements de circonstances, la valeur nette comptable semble ne pas être recouvrable.

60. Les terrains, bâtiments et infrastructures dont la valeur comptable nette en fin d'année excède 100 000 dollars par unité sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. Le seuil équivalent pour les autres immobilisations corporelles (à l'exclusion des immobilisations en cours de construction et des améliorations locatives) est fixé à 5 000 dollars par unité.

#### *Classement des passifs financiers*

61. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et autres éléments de passif tels que les soldes dus à d'autres organismes des Nations Unies publiant des états financiers. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur, puis comptabilisés au coût amorti. Ceux contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. L'Université réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ces éléments lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

#### *Dettes et charges à payer*

62. Les dettes et charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

#### *Encaissements par anticipation et autres éléments de passif*

63. Les autres éléments de passif désignent les encaissements par anticipation se rapportant aux contributions ou paiements reçus d'avance, les passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel, les contributions volontaires reçues pour des périodes à venir et d'autres produits comptabilisés d'avance. Les encaissements par anticipation sont portés en produits au début de la période financière pertinente

ou comptabilisés selon les conventions appliquées par l'Université pour la constatation des produits.

*Contrats de location : l'Université est le preneur*

64. Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent à l'Université la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les loyers, nets des frais financiers, sont inscrits au passif dans l'état de la situation financière. Les biens acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis conformément aux conventions appliquées par l'Université pour les immobilisations corporelles. L'élément intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisé en charge dans l'état des résultats financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du bail.

65. Les contrats de location qui ne transfèrent pas à l'Université la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

*Droits d'usage cédés sans contrepartie*

66. L'Université occupe des terrains et bâtiments et utilise des infrastructures, du matériel et de l'outillage dans le cadre d'accords de cession de droits d'usage conclus essentiellement avec les gouvernements des pays hôtes pour un coût nul ou nominal. Selon la durée de l'accord considéré, et les clauses de transfert du contrôle et clauses de résiliation figurant dans le contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement.

67. Dans le cas des contrats du type location simple, un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit dans les états financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (dont la durée supérieure à 35 ans concerne des locaux, essentiellement), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif et amortie sur la plus courte de la durée d'utilité du bien ou de la durée du bail. Lorsque le bien est transféré sous certaines conditions, un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien ou de la part qu'y occupe l'Université est constaté d'avance; passé progressivement en produits, ce montant contrebalance l'amortissement comptabilisé. Lorsque le bien est transféré sans conditions particulières, un produit est constaté pour le même montant dès la prise de contrôle des locaux.

68. Les accords de cession à long terme de droits d'usage concernant des bâtiments et des terrains sont comptabilisés comme contrats de location simple lorsqu'ils ne confèrent pas à l'Université le contrôle exclusif des bâtiments ou le titre de propriété des terrains.

69. Le seuil de comptabilisation des produits et charges au titre des droits d'usage cédés sans contrepartie représente une valeur locative annuelle équivalant à 5 000 dollars dans le cas des locaux et à 5 000 dollars dans celui du matériel et de l'outillage.

*Avantages du personnel*

70. Le terme « personnel » désigne les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Le terme désigne également certains vacataires employés par l'Université. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail.

*Avantages à court terme*

71. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congé-maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital décès, indemnités pour frais d'études, remboursement d'impôts, et congé dans les foyers) accordés en fonction des services rendus par le personnel employé durant la période considérée. Tous ces avantages qui sont acquis mais n'ont pas encore été payés sont comptabilisés parmi les passifs courants dans l'état de la situation financière.

*Avantages postérieurs à l'emploi*

72. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les prestations de retraite, l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement, qui sont des régimes de prévoyance à prestations définies. Les prestations liées au paiement de jours de congé annuel accumulés sont également considérées comme des régimes de prévoyance à prestations définies.

*Régimes de prévoyance à prestations définies*

73. Les régimes de prévoyance à prestations définies désignent les régimes dans lesquels les risques actuariels incombent à l'Université du fait qu'elle est tenue de servir les prestations convenues. Le passif lié aux régimes de prévoyance à prestations définies est évalué à la valeur actuelle des engagements afférents à ces prestations. Les variations du passif, sauf celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de la période où elles se produisent. L'Université a choisi de constater directement dans l'état des variations de l'actif net les variations du passif lié aux régimes de prévoyance à prestations définies qui sont dues aux pertes ou gains actuariels. À la date de clôture des comptes, l'Université ne détenait aucun des actifs de régime définis par la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel).

74. Les engagements au titre des prestations définies sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs paiements en retenant le taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

75. Assurance maladie après la cessation de service : cette assurance offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part revenant à l'Université dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels à la charge de l'Université. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

76. Prestations liées au rapatriement : à la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'Université et il est évalué à la valeur actuelle du montant estimatif des engagements nécessaires pour régler ces prestations.

77. Indemnisations prévues à l'appendice D du Règlement du personnel : l'appendice D régit l'indemnisation en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable à l'exercice de fonctions officielles pour le compte de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

78. L'Université est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. Selon l'article 3 b) de son statut, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations ou organismes internationaux ou intergouvernementaux qui appliquent le régime commun des traitements, prestations et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le régime expose chacune des organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels afférents aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient des obligations, des actifs et des charges du régime. De même que les autres organisations affiliées, l'Université n'est pas en mesure de déterminer sa part des engagements au titre des prestations définies, des actifs du régime des pensions et des coûts y associés avec un degré de fiabilité suffisant pour que ces éléments puissent être comptabilisés, si bien qu'elle applique à ce régime le même traitement comptable que s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, comme le prévoit la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par l'Université pendant l'année financière

sont portées en charges au titre des avantages du personnel dans l'état des résultats financiers.

#### *Indemnités de fin de contrat de travail*

79. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'Université est manifestement tenue, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que cette actualisation a un effet significatif.

#### *Autres avantages à long terme du personnel*

80. Les autres avantages à long terme désignent les prestations ou la part des prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services ouvrant droit à ces avantages. Ils comprennent les engagements liés aux versements en compensation de jours de congé annuel accumulés à la cessation de service.

81. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent aux absences rémunérées cumulables pouvant aller jusqu'à 60 jours qui ouvrent droit au règlement pécuniaire du reliquat accumulé à la cessation de service. L'Université comptabilise au passif la valeur actuarielle totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture dans l'état de la situation financière. Les engagements au titre des congés annuels sont calculés sur la même base actuarielle que les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels concernant les autres avantages à long terme du personnel sont constatés dans l'état des variations de l'actif net.

#### *Provisions*

82. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée dès lors que, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant comptabilisé comme provision doit être l'estimation la plus fiable de la charge nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision correspond à la valeur actuelle du montant à acquitter pour éteindre l'obligation.

#### *Passifs éventuels*

83. Un passif éventuel désigne soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté de l'Université, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée car il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un

potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable.

#### *Actifs éventuels*

84. Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté de l'Université.

#### *Engagements*

85. Les engagements désignent des charges futures que l'Université est tenue de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et qu'elle n'a guère la possibilité d'éviter dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisation ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats de fourniture de biens et services à l'Université lors d'années à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et autres engagements au titre de contrats non résiliables.

#### *Produits d'opérations sans contrepartie directe : contributions volontaires*

86. Les contributions volontaires et autres transferts qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet, c'est-à-dire le moment à partir duquel l'Université est réputée avoir acquis le contrôle de l'actif, à moins que les ressources soient fournies sous certaines conditions ou que les contributions soient expressément versées pour une année financière à venir, auquel cas la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites, ou lorsque l'année spécifiée commence.

87. Les annonces de contributions volontaires et autres promesses de dons qui ne sont pas étayées par un accord contraignant assorti de dispositions relatives à l'offre et à l'acceptation sont comptabilisées en produits au moment du versement.

88. Les fonds inutilisés remboursés aux donateurs sont soustraits des produits. Le produit reçu au titre d'arrangements interorganisations représente les allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'Université administre des projets ou autres programmes pour leur compte.

89. Les contributions en nature sous forme de biens d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour l'Université et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. L'Université a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature lorsqu'il s'agit de services; elle signale cependant dans les notes relatives aux états financiers celles dont la valeur excède le seuil de 5 000 dollars.

*Produits d'opérations avec contrepartie directe*

90. Les opérations avec contrepartie directe sont des opérations dans le cadre desquelles l'Université vend des biens ou des services. Leur produit correspond à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé dès lors qu'il peut être évalué de façon fiable, que l'entrée de ressources représentatives d'avantages économiques est probable et qu'il est satisfait à certaines conditions.

a) Le produit de la vente de publications et de livres, ainsi que des redevances, est comptabilisé lorsque la vente a lieu et les risques et avantages ont été transférés.

b) Le produit des commissions et des honoraires liés aux services d'achat, aux services de formation, aux services techniques, administratifs et autres services rendus aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et à d'autres partenaires est comptabilisé lorsque le service est fourni.

c) Les recettes provenant des frais d'inscription représentent les droits acquittés par les étudiants de troisième cycle inscrits à l'Université.

d) Les produits d'opérations avec contrepartie directe comprennent également les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire et les gains nets réalisés sur les opérations de change.

*Produit des placements*

91. Le produit des placements est porté en gains ou pertes nets sur la juste valeur des placements dans l'état de la situation financière. Il comprend la part revenant à l'Université dans les revenus des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités, et les produits d'intérêts et de dividendes perçus sur les placements du Fonds de dotation. Les recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités et du Fonds de dotation comprennent les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable, et les profits et pertes latents sur valeurs mobilières. Les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement sont déduits des recettes. Les recettes nettes des fonds de gestion centralisée des liquidités sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leur solde journalier, tandis que les profits et pertes latents sur valeurs mobilières sont répartis entre les participants en fonction de leur solde en fin d'année.

*Charges*

92. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service pendant la période considérée, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net/la situation nette; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services rendus, quelles que soient les conditions de paiement.

93. Les traitements de base recouvrent les traitements, indemnités de poste et contributions du personnel se rapportant au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les indemnités et autres prestations comprennent les

autres droits et avantages, dont les prestations de retraite et d'assurance, la prime d'affectation, la prime de rapatriement et la prime de sujétion, notamment. La rémunération et les indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire désignent les honoraires des consultants, des entrepreneurs et des experts ad hoc.

94. Les autres charges de fonctionnement comprennent les coûts d'entretien, des services collectifs de distribution, des services contractuels, de la formation, des services de sécurité et des services partagés, les frais de location, les frais d'assurance, les provisions pour créances douteuses et les montants passés en charges. Les autres charges correspondent aux frais de représentation et dépenses au titre des réceptions officielles, aux pertes de change et aux dons ou transferts d'actifs.

95. Les fournitures et consommables correspondent au coût des stocks utilisés et des fournitures.

#### *Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence*

96. Une coentreprise est un arrangement contractuel par lequel l'Université des Nations Unies et une ou plusieurs autres parties entreprennent une activité économique sujette à un contrôle conjoint. Selon la norme IPSAS 8, il peut s'agir d'une entité contrôlée conjointement, d'un élément d'actif contrôlé conjointement, d'une activité contrôlée conjointement ou d'une coentreprise sur laquelle l'Université exerce une influence notable. L'Université a conclu des accords de coentreprise pour des activités financées en commun sur lesquelles elle exerce une « influence notable » aux termes de l'accord, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle concernant les activités, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces activités.

97. Selon la norme IPSAS 8 (Participations dans des coentreprises), la participation à ces activités est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une coentreprise sur laquelle l'Université exerce une influence notable est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'Université dans l'actif net de la coentreprise. La part de l'excédent ou du déficit de la coentreprise revenant à l'Université est constatée dans l'état des résultats financiers et sa part des variations enregistrées directement dans l'actif net est comptabilisée dans l'état des variations de l'actif net. La participation est comptabilisée comme actif non courant sauf s'il existe une position débitrice nette, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

#### **Note 4**

##### **Passage aux normes IPSAS : soldes d'ouverture**

98. L'adoption, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la méthode de comptabilité d'exercice intégrale prescrite par les normes IPSAS a entraîné pour l'Université d'importants changements concernant les conventions comptables à appliquer et la composition et la comptabilisation de l'actif, du passif, des produits et des charges.

99. En conséquence, des ajustements et des reclassements ont été opérés dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2013, qui ont été arrêtés conformément aux Normes comptables du système des Nations

Unies, pour arriver au bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui a été établi conformément aux normes IPSAS.

100. Les changements découlant de l'adoption des normes IPSAS ont pour incidence nette une augmentation de 37,9 millions de dollars de l'actif net. Les ajustements opérés pour chacune des rubriques de l'actif net sont indiqués dans l'état des variations de l'actif net.

#### **Note 5**

##### **Information sectorielle**

101. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes pour laquelle ou lesquelles il convient de présenter séparément l'information financière dans les états financiers afin d'évaluer les résultats obtenus par une entité dans la réalisation de ses objectifs et de décider de l'allocation future des ressources.

102. L'information sectorielle est présentée pour les deux composantes distinctes de l'Université qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels s'inscrivant dans la mission d'ensemble de l'Université :

a) Le Centre de l'ONU, qui rassemble les fonctions de programmation et de planification et les fonctions administratives de l'Université;

b) Les instituts, qui effectuent des recherches et des travaux académiques dans le cadre de programmes en vue de réaliser les objectifs de l'Université.

### État de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Centre	Instituts	Éliminations <sup>a</sup>	Total
<b>Actif</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 859	44 661	–	55 520
Placements	8 512	15 381	–	23 893
Contributions volontaires à recevoir	24	1 716	–	1 740
Autres créances	410	824	(7)	1 227
Stocks	–	22	–	22
Autres actifs	184	238	–	422
Soldes débiteurs interfonds	2 573	–	(2 573)	–
<b>Total des actifs courants</b>	<b>22 562</b>	<b>62 842</b>	<b>(2 580)</b>	<b>82 824</b>
<b>Actifs non courants</b>				
Placements	152 706	174 968	–	327 674
Immobilisations corporelles	43 636	14 782	–	58 418
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>196 342</b>	<b>189 750</b>	<b>–</b>	<b>386 092</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>218 904</b>	<b>252 592</b>	<b>(2 580)</b>	<b>468 916</b>
<b>Passif</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Dettes et charges à payer	971	1 263	(7)	2 227
Encaissements par anticipation	350	2 336	–	2 686
Passifs liés aux avantages du personnel	562	1 240	–	1 802
Emprunts	23	31	–	54
Autres passifs	3 547	542	–	4 089
Soldes créditeurs interfonds	156	2 417	(2 573)	–
<b>Total des passifs courants</b>	<b>5 609</b>	<b>7 829</b>	<b>(2 580)</b>	<b>10 858</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Encaissements par anticipation	–	62	–	62
Passifs liés aux avantages du personnel	5 050	11 032	–	16 082
Emprunts	25	6	–	31
Autres passifs	38 936	13 833	–	52 769
Participation à des coentreprises : méthode de la mise en équivalence	25	58	–	83
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>44 036</b>	<b>24 991</b>	<b>–</b>	<b>69 027</b>
<b>Total du passif</b>	<b>49 645</b>	<b>32 820</b>	<b>(2 580)</b>	<b>79 885</b>
<b>Total net de l'actif et du passif</b>	<b>169 259</b>	<b>219 772</b>	<b>–</b>	<b>389 031</b>
<b>Actif net</b>				
Excédent/(déficit) cumulé	(3 168)	36 464	–	33 296
Fonds de dotation	172 427	183 308	–	355 735
<b>Total de l'actif net</b>	<b>169 259</b>	<b>219 772</b>	<b>–</b>	<b>389 031</b>

<sup>a</sup> Les éliminations, d'un montant de 2,6 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

**État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations<sup>a</sup></i>	<b>Total</b>
<b>Produits</b>				
Contributions volontaires	22 399	43 285	–	<b>65 684</b>
Placements	2 478	1 351	–	<b>3 829</b>
Autres produits	1 681	1 200	(523)	<b>2 358</b>
<b>Total des produits</b>	<b>26 558</b>	<b>45 836</b>	<b>(523)</b>	<b>71 871</b>
<b>Charges</b>				
Traitements de base, indemnités et autres prestations	8 169	19 512	(243)	<b>27 438</b>
Loyers, contrats de location, services collectifs	14 274	3 156	–	<b>17 430</b>
Voyages	1 047	4 160	(17)	<b>5 190</b>
Amortissement	3 735	665	–	<b>4 400</b>
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	754	3 441	–	<b>4 195</b>
Fournitures et consommables	569	724	–	<b>1 293</b>
Autres charges de fonctionnement	3 905	9 522	(263)	<b>13 164</b>
Charges diverses	1 746	750	–	<b>2 496</b>
Part revenant à l'Université des déficits de coentreprises : méthode de la mise en équivalence	1	1	–	<b>2</b>
<b>Total des charges</b>	<b>34 200</b>	<b>41 931</b>	<b>(523)</b>	<b>75 608</b>
<b>Excédent/(déficit) sur l'année</b>	<b>(7 642)</b>	<b>3 905</b>		<b>(3 737)</b>

<sup>a</sup> Les éliminations, d'un montant de 0,5 million de dollars, s'expliquent par les services prestés par le Centre de l'ONU au profit des instituts et programmes, et inversement.

**Note 6**  
**Comparaison avec le budget**

103. L'État V (État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs) présente les différences entre les montants inscrits au budget, calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, et les dépenses effectives établies sur une base comparable.

104. Les budgets approuvés déterminent les dépenses qu'il est permis d'engager. Le budget de l'UNU est approuvé par le Conseil de l'Université. Dans les rapports établis aux normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits ouverts pour chaque catégorie budgétaire en vertu des décisions du Conseil. La présentation des dépenses afférentes aux activités et des dépenses connexes dans l'État V tient compte des catégories approuvées par le Conseil, à savoir :

- i. Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information : activités académiques;
- ii. Traitements et autres dépenses de personnel : tableau d'effectifs et autres dépenses de personnel;
- iii. Frais généraux de fonctionnement : frais généraux

105. Le budget initial correspond à la part pour 2014 des crédits que le Conseil a approuvés le 22 novembre 2013 pour l'exercice biennal 2014-2015. Les différences entre le budget initial et le budget final sont dues aux crédits révisés approuvés par le Conseil et à l'augmentation des dépenses afférentes à certaines activités de programme que le Recteur a permis d'engager avec l'autorisation du Conseil.

106. On qualifie d'écarts sensibles les différences de plus de 10 % observées entre les crédits ouverts au titre du budget final et les dépenses effectives calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. Ces écarts sont examinés ci-après.

<i>Catégorie budgétaire</i>	<i>Écarts sensibles, de plus de 10 %</i>
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	Peu de projets financés par des contributions spécifiques ont été exécutés par l'Institut des hautes études sur la viabilité étant donné qu'un certain nombre de projets en étaient encore au premier stade de leur mise en œuvre à la fin de l'année.
Traitements et autres dépenses de personnel	Le recrutement aux postes de l'Institut pour l'informatique et la société et de l'Institut de recherche d'Alger pour le développement durable de l'Afrique (UNU-IRADDA) a été reporté à 2015. En outre, le recrutement à certains postes du Centre de l'UNU a été reporté ou retardé en raison de mesures d'économie.
Frais généraux de fonctionnement	La mise en œuvre opérationnelle de l'UNU-IRADDA a été reportée, tout comme la rénovation des bureaux du Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) et du siège de l'Université.

*Rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable et de l'état des flux de trésorerie*

107. Le tableau ci-après présente le rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable comptabilisés dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs et des montants effectifs comptabilisés dans l'état des flux de trésorerie :

**Rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable et de l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<b>Total</b>
<b>Montants effectifs calculés sur une base comparable (État V)</b>	<b>(53 384)</b>	<b>(1 021)</b>	<b>(47)</b>	<b>(54 452)</b>
Différences relatives aux entités	(593)	–	–	<b>(593)</b>
Écarts de dates	(419)	–	–	<b>(419)</b>
Différences de présentation	(3 830)	15 104	–	<b>11 274</b>
<b>Montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (État IV)</b>	<b>(7 146)</b>	<b>14 083</b>	<b>(47)</b>	<b>6 890</b>

108. Les différences liées à la méthode de calcul découlent du fait que le budget a été établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des résultats budgétaires et des montants inscrits dans l'état des flux de trésorerie, les différences liées à la méthode de calcul tiennent compte des postes hors trésorerie, notamment les engagements non réglés, les paiements au titre d'engagements d'années antérieures et les immobilisations corporelles.

109. Les différences relatives aux entités correspondent aux flux de trésorerie effectués (vers) ou depuis des fonds opérationnels ne relevant pas du budget de l'Université qui sont comptabilisés dans les états financiers. Ces états présentent les résultats de tous les fonds opérationnels.

110. Des écarts de dates surviennent lorsque la période budgétaire est différente de celle prise en compte dans les états financiers. Aucun écart de date n'a été enregistré pour la comparaison des montants inscrits au budget de l'Université et des montants effectifs.

111. Les différences de présentation correspondent aux différences de structure et de systèmes de classification retenus pour établir l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs; en l'occurrence, ces différences tiennent principalement au fait que les produits et les variations du solde des placements ne sont pas comptabilisés dans l'état comparatif.

112. Le tableau ci-après présente le rapprochement des dépenses inscrites au budget comptabilisées dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs et des dépenses totales calculées selon les normes IPSAS comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

**Rapprochement des dépenses inscrites au budget et de l'état  
des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total
<b>Dépenses effectives inscrites au budget (État V)</b>	<b>54 452</b>
Actifs supplémentaires	(1 022)
Amortissement (note 14)	4 400
Accords de cession sans contrepartie de droits d'usage de biens (note 29)	15 690
Charges liées au fonds de dotation (annexe II)	873
Stocks (note 11)	74
Moins-value de réévaluation	2 495
Traitements à payer	921
Variation des engagements/différence entre les charges à payer et les engagements	(1 991)
Autres variations – élimination des dépenses interservices	(284)
<b>Dépenses effectives inscrites dans l'état des résultats financiers</b>	<b>75 608</b>

**Note 7**

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	8 800
Fonds de dotation (notes 26 et 27)	25 954
Divers (note 26)	20 766
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>55 520</b>

**Note 8**

**Placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	Total au 31 décembre 2014
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 26)	17 346	5 441	22 787
Fonds de dotation (notes 26 et 27)	6 547	322 233	328 780
<b>Total des placements</b>	<b>23 893</b>	<b>327 674</b>	<b>351 567</b>

**Note 9****Contributions volontaires : créances sur opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Contributions volontaires	1 932
Dépréciation des créances sur contributions volontaires douteuses	(192)
<b>Total des contributions volontaires à recevoir</b>	<b>1 740</b>

**Note 10****Autres créances : créances sur opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Produits de placements	783
États Membres	318
Montants à recevoir d'autres organismes des Nations Unies	8
Personnel	15
Autres créances sur opérations avec contrepartie directe	103
<b>Total des autres créances</b>	<b>1 227</b>

**Note 11****Stocks****Stocks : livres et publications en vente**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
<b>Stock initial au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>96</b>
Acquisitions pendant la période considérée	33
<b>Total des stocks disponibles</b>	<b>129</b>
Consommation	(51)
Dépréciation et comptabilisation en pertes	(56)
<b>Total des stocks au 31 décembre 2014</b>	<b>22</b>

**Note 12**

**Autres actifs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Avances accordées aux fournisseurs	217
Avances accordées au personnel	182
Voyages	23
<b>Total des autres actifs</b>	<b>422</b>

**Note 13**

**Biens patrimoniaux**

113. Certains actifs sont qualifiés de biens patrimoniaux en raison de leur importance culturelle, éducative ou historique. L'Université détient des biens patrimoniaux, à savoir des œuvres d'art, des livres et une statue, qu'elle a achetés ou reçus sous forme de dons et de legs sur plusieurs années. Ces biens ne sont pas utilisés aux fins de la prestation de services par les instituts et programmes de l'Université. Conformément à la convention comptable de l'Université, ils ne sont donc pas pris en compte dans l'état de la situation financière. Aucun bien patrimonial n'a été reçu ou cédé en 2014.

**Note 14**

**Immobilisations corporelles**

114. En application de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), les soldes d'ouverture ont d'abord été comptabilisés au coût historique ou à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 puis évalués au coût historique. Le solde d'ouverture pour les immeubles a été calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur base du coût de remplacement amorti et validé par des spécialistes externes. L'équipement lourd a été évalué au moyen de la méthode du coût.

115. Pendant l'année considérée, aucune immobilisation corporelle n'a été comptabilisée en pertes. À la date de clôture des comptes, l'Université n'avait décelé aucune dépréciation supplémentaire.

116. Un montant de 56,86 millions de dollars afférent aux droits d'usage de biens sans contrepartie est pris en compte dans la valeur comptable nette.

**Immobilisations corporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Immeubles</i>	<i>Biens en construction</i>	<i>Équipement lourd</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel de télécommunication et matériel informatique</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<b>Total</b>
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>							
Charges	135 726	38	434	140	2 983	712	<b>140 033</b>
Amortissements cumulés	(74 778)	–	(385)	(104)	(2 420)	(549)	<b>(78 236)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>60 948</b>	<b>38</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>563</b>	<b>163</b>	<b>61 797</b>
Variations							
Ajouts	525	169	50	34	213	31	<b>1 022</b>
Cessions	–	–	–	–	(565)	(74)	<b>(639)</b>
Reclassement	38	(38)	–	–	–	–	–
Amortissement pour l'année considérée	(4 100)	–	(9)	(13)	(206)	(72)	<b>(4 400)</b>
Amortissement pour cession	–	–	–	–	565	74	<b>639</b>
<b>Total des variations</b>	<b>(3 537)</b>	<b>131</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>(41)</b>	<b>(3 378)</b>
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2014</b>							
Charge	136 289	169	484	174	2 631	669	<b>140 416</b>
Amortissements cumulés	(78 879)	–	(394)	(117)	(2 061)	(547)	<b>(81 998)</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>57 410</b>	<b>169</b>	<b>90</b>	<b>57</b>	<b>570</b>	<b>122</b>	<b>58 418</b>

**Note 15**  
**Dettes et charges à payer**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	
Créances de fournisseurs	115
Créances pour des biens et services	939
Créances d'autres organismes des Nations Unies	650
Divers	523
<b>Total des dettes et charges à payer</b>	<b>2 227</b>

**Note 16**  
**Encaissements par anticipation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	<b>Total au 31 décembre 2014</b>
Contributions encaissées par anticipation	2 686	62	2 748
<b>Total des encaissements par anticipation</b>	<b>2 686</b>	<b>62</b>	<b>2 748</b>

**Note 17**  
**Passifs liés aux avantages du personnel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Évaluation actuarielle</i>	<i>Évaluation interne</i>	<b>Total au 31 décembre 2014</b>
Assurance maladie après la cessation de service	11 799	–	11 799
Prestations liées au rapatriement	2 576	235	2 811
Congés annuels	2 204	662	2 866
<b>Total partiel des passifs liés à certains avantages</b>	<b>16 579</b>	<b>897</b>	<b>17 476</b>
Traitements à payer et autres charges de personnel	–	408	408
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>16 579</b>	<b>1 305</b>	<b>17 884</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	<b>Total au 31 décembre 2014</b>
Passifs liés aux avantages du personnel	1 802	16 082	17 884
<b>Total</b>	<b>1 802</b>	<b>16 082</b>	<b>17 884</b>

117. Les passifs liés aux avantages du personnel après cessation de service sont calculés par des actuaires indépendants conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Une évaluation actuarielle est généralement effectuée tous les deux ans. La plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2013 et les montants ont été reportés au 31 décembre 2014.

*Évaluation actuarielle – hypothèses*

118. L'Université examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes utilisées par les actuaires pour l'évaluation arrêtée en fin d'année des charges et des contributions à payer au titre des avantages du personnel. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul des engagements liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2013 et au report de leur montant au 31 décembre 2014, sont indiquées ci-après.

<i>Hypothèses actuarielles</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service (pourcentage)</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (pourcentage)</i>	<i>Congés annuels (pourcentage)</i>
Taux d'actualisation : évaluation au 31 décembre 2014	5,06	3,99	3,98
Taux d'actualisation : report au 31 décembre 2014	4,04	3,24	3,23
Inflation : évaluation au 31 décembre 2014	5,00-7,30	2,50	–
Inflation : report au 31 décembre 2014	4,50-6,80	2,25	–

119. Les taux d'actualisation correspondent à la moyenne pondérée des hypothèses de taux d'actualisation pour le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse. Étant donné que les taux d'intérêt ont baissé depuis le 31 décembre 2013, des taux d'actualisation moins élevés ont été pris en compte pour le report des montants.

120. Le coût des prestations par personne au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est actualisé afin de prendre en considération les dernières prestations et affiliations enregistrées. L'hypothèse retenue concernant l'évolution du coût des soins de santé tient compte de l'augmentation prévue à court terme du coût des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. Les hypothèses relatives à l'évolution des frais médicaux utilisées aux fins de l'évaluation au 31 décembre 2013, qui prévoyaient notamment une hausse des frais sur 10 ans, ont été conservées pour le report des montants étant donné qu'aucun changement majeur n'a été observé en la matière. Pour le report au 31 décembre 2014, les hausses annuelles des coûts des soins de santé retenues étaient de 5,0 % pour les plans d'assurance maladie disponibles en dehors des États-Unis et de 6,8 % pour tous les autres plans d'assurance maladie (à l'exception du programme Medicare (6,1 %) et des plans d'assurance dentaire (5,0 %) aux États-Unis), tombant progressivement à 4,5 % sur une période de neuf ans.

121. Pour l'évaluation au 31 décembre 2013 des prestations liées au rapatriement, une hausse de 2,50 % des frais de voyage a été retenue comme hypothèse compte tenu du taux d'inflation prévu aux États-Unis pour les 10 années suivantes. Au 31 décembre 2014, la hausse a été ramenée à 2,25 % afin de tenir compte de la diminution observée dans les données de référence pendant l'année.

122. Il a été retenu comme hypothèse que le reliquat de congés payés augmenterait à chaque année de service d'un fonctionnaire du nombre de jours indiqué ci-après : de 1 à 3 ans – 10,9 jours; de 4 à 8 ans – 1 jour; plus de 8 ans – 0,5 jour, jusqu'à atteindre le maximum de 60 jours. Cette hypothèse a été maintenue pour le report au 31 décembre 2014. Étant donné que la méthode linéaire prévue par les Normes comptables du système des Nations Unies n'est pas conforme aux Normes IPSAS, l'évaluation actuarielle des soldes d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le report à la fin de l'année ont été calculés au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. En conséquence, les soldes d'ouverture montrent une augmentation des engagements de 0,954 million de dollars, comme présenté dans l'état des variations de l'actif net.

*Variations des engagements liés aux avantages du personnel comptabilisés comme régimes à prestations définies*

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total
<b>Montant net des engagements au titre des prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>13 017</b>
Coût des services rendus au cours de la période	987
Coût financier	597
Coût des services rendus précédemment / réductions de régime/règlements	(643)
<b>Total partiel des charges comptabilisées dans l'état des résultats financiers</b>	<b>941</b>
(Gains) ou pertes actuariels directement comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net	2 621
<b>Montant net des engagements au 31 décembre 2014</b>	<b>16 579</b>

*Analyse de sensibilité au taux d'actualisation*

123. Les variations des taux d'actualisation dépendent de la courbe des taux d'actualisation, qui repose sur le rendement des obligations émises par les entreprises. Les taux obligataires varient pendant l'année et leur volatilité influence le taux d'actualisation retenu comme hypothèse. Si ce taux variait de un point de pourcentage, les répercussions sur les engagements seraient les suivantes :

**Sensibilité des engagements liés aux avantages du personnel en fin d'année au taux d'actualisation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Augmentation du taux d'actualisation de 1 %	(2 375)	(210)	(175)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(20)	(8)	(8)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Congés annuels</i>
Diminution du taux d'actualisation de 1 %	3 005	231	191
En pourcentage des engagements en fin d'année	(25)	(9)	(9)

*Analyse de sensibilité aux frais médicaux*

124. Le taux auquel les frais médicaux devraient augmenter constitue la principale hypothèse pour l'évaluation des coûts liés à l'assurance maladie après la cessation de service. Dans le cadre de l'analyse de sensibilité, on examine la variation des engagements en fonction de l'évolution des frais médicaux, les autres hypothèses, principalement le taux d'actualisation, restant constantes. Si les frais médicaux variaient de un point de pourcentage, les répercussions sur les engagements au titre des prestations définies seraient les suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>
Répercussions sur les engagements au titre des prestations définies liées à l'assurance maladie après la cessation de service	2 838	(2 181)
Répercussions sur l'ensemble des coûts des services rendus au cours de la période et des coûts financiers	418	(358)

*Informations diverses relatives au régime à prestations définies*

125. Dans sa résolution 67/257, l'Assemblée générale a fait sienne la décision prise par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de soutenir la recommandation du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de relever l'âge obligatoire de départ à la retraite à 65 ans pour les nouveaux fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les actuaires ont déterminé que ce relèvement de l'âge normal de départ à la retraite n'aurait pas d'incidence majeure sur l'évaluation des engagements.

**Données historiques – Total des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des congés annuels, au 31 décembre**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012	2011	2010	2009
Montant actualisé des engagements au titre des prestations définies	10 930	9 626	8 767	5 415	4 924

*Traitements à payer et autres charges de personnel*

126. Ces charges tiennent compte des montants à payer au titre du congé dans les foyers (0,33 million de dollars) et du remboursement des impôts par l'Organisation des Nations Unies (0,07 million de dollars).

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

127. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

128. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (actuellement 7,90 % pour les participants et 15,80 % pour les organisations affiliées). En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

129. L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013 a fait apparaître un déficit actuariel de 0,72 % (contre 1,87 % en 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel était de 24,42 %, puisque le taux en vigueur était de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 127,50 % (130,00 % en 2011). Le taux de couverture des engagements était de 91,20 % (86,20 % en 2011) lorsque l'on appliquait les modalités actuelles d'ajustement des pensions.

130. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Il en était de même de la valeur de marché. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

131. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire du départ à la retraite, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. L'Assemblée générale a approuvé la modification des Statuts de la Caisse en conséquence en décembre 2013. L'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013 tient compte du relèvement de l'âge normal de la retraite.

132. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)). En 2014, l'Université a versé à la Caisse des contributions d'un montant total de 2,385 millions de dollars.

*Réserve pour le paiement d'indemnités – Appendice D/Indemnisation des travailleurs*

133. La Réserve est constituée en vue du paiement d'indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles. Les dispositions régissant le paiement d'indemnités sont définies dans l'Appendice D au Règlement du personnel. La Réserve permet à l'Université de continuer à s'acquitter de son obligation de verser des indemnités en cas de décès, d'accident ou de maladie. Elle est alimentée par un prélèvement de 0,1 % du traitement de base net du personnel éligible, y compris l'indemnité de poste. Les indemnités sont versées sous la forme de prestations mensuelles en cas de décès ou d'invalidité et d'une somme forfaitaire en cas d'accident ou de maladie. Les frais médicaux sont également pris en charge.

### Note 18 Emprunts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	<b>Total au 31 décembre 2014</b>
Passifs liés aux contrats de location-financement (note 29)	45	31	76
Passifs liés aux contrats de location simple comptabilisés selon une méthode linéaire	9	–	9
<b>Total des emprunts</b>	<b>54</b>	<b>31</b>	<b>85</b>

### Note 19 Autres passifs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Courants</i>	<i>Non courants</i>	<b>Total au 31 décembre 2014</b>
Droits d'usage de bâtiments cédés sans contrepartie (note 29)	4 089	52 769	56 858
<b>Total des autres passifs</b>	<b>4 089</b>	<b>52 769</b>	<b>56 858</b>

### Note 20 Actif net : Excédents/(déficits) cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds pour les engagements au titre de la cessation de service</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<b>Total</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>50 346</b>	<b>(13 017)</b>	<b>575</b>	<b>37 904</b>
Gains actuariels directement comptabilisés dans l'actif net	–	(2 621)	–	(2 621)
Part de la variation de la valeur des contreprises comptabilisée dans l'actif	(23)	–	–	(23)

	<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Fonds pour les engagements au titre de la cessation de service</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<b>Total</b>
net : méthode de la mise en équivalence				
Déficit pour l'année considérée	(463)	(1 439)	(62)	<b>(1 964)</b>
Transferts	513	–	(513)	–
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>50 373</b>	<b>(17 077)</b>	<b>–</b>	<b>33 296</b>

#### **Note 21**

#### **Actif net : Fonds de dotation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Capital constitué par des contributions réservées à des activités spécifiques	268 333
Excédents cumulés (contributions réservées à des activités spécifiques)	87 402
<b>Total de l'actif net du Fonds de dotation</b>	<b>355 735</b>

#### **Variations du Fonds de dotation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### **Capital constitué par des contributions réservées à des activités spécifiques**

	<b>Total</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>259 333</b>
Apports au Fonds de dotation	<b>9 000</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>268 333</b>

#### **Excédents/(déficits) cumulés – activités spécifiques**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<b>Total</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>98 175</b>
Distribution aux fonds de fonctionnement	<b>(15 391)</b>
Excédent pour l'année considérée	<b>4 618</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>87 402</b>

**Note 22**  
**Contributions volontaires : produits des opérations**  
**sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
Contributions financières volontaires	45 913
Contributions volontaires en nature	19 771
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>65 684</b>

134. Au 31 décembre 2014, l'Université avait signé avec les donateurs des accords de contribution d'un montant de 62,7 millions de dollars pour lesquels les produits n'ont pas été constatés dans les états financiers. Ce montant représente les contributions dues par les donateurs dont les produits seront constatés au cours des périodes comptables ultérieures conformément aux méthodes de constatation des produits.

135. Les contributions en nature correspondent à la juste valeur locative des locaux et installations dont les droits d'usage ont été cédés sans contrepartie. Celles reçues sous forme de services pendant la période considérée ne sont pas comptabilisées en produits et ne sont donc pas comprises dans les contributions en nature ci-dessus. Une contribution en nature aux charges de fonctionnement de l'Université, d'une valeur de 0,304 million de dollars, a été reçue pendant la période.

**Note 23**  
**Produits des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
<b>Récapitulatif des produits et charges du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	
Produits des placements	132
Plus-values/(moins-values) latentes	(1 768)
<b>Produits nets du fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>(1 636)</b>
<b>Récapitulatif des produits et charges du Fonds de dotation</b>	
Produits des placements	8 425
Plus-values réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres	25 020
Variation de la juste valeur	(4 941)
Plus-values/(moins-values) latentes	(23 039)
<b>Produits nets du Fonds de dotation</b>	<b>5 465</b>
<b>Total des produits des placements</b>	<b>3 829</b>

**Note 24**

**Produits divers : produits d'opérations avec contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
Ventes de publications et droits d'auteur	90
Prestation de services	246
Revenus locatifs	1 313
Frais de scolarité perçus	318
Autres	391
<b>Total des produits divers</b>	<b>2 358</b>

**Note 25**

**Dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
<b>Traitements de base, indemnités et autres prestations</b>	
Coûts salariaux	20 613
Prestations de retraite	2 385
Indemnités de fin de contrat de travail et avantages postérieurs à l'emploi	1 879
Engagement et affectation	771
Prestations liées aux congés	346
Autres avantages du personnel	1 444
<b>Total des traitements de base, indemnités et autres prestations</b>	<b>27 438</b>
<b>Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution</b>	
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	17 430
<b>Total des loyers, contrats de location et services collectifs de distribution</b>	<b>17 430</b>
<b>Voyages</b>	
Voyages	5 190
<b>Total des voyages</b>	<b>5 190</b>
<b>Amortissements</b>	
Amortissements	4 400
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 400</b>
<b>Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire</b>	
Services des vacataires	4 195
<b>Total de la rémunération et des indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire</b>	<b>4 195</b>
<b>Fournitures et consommables</b>	

	31 décembre 2014
Matériel informatique et matériel de communication	398
Matériel	383
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	255
Fournitures de bureau	226
Autres consommables	31
<b>Total des fournitures et consommables</b>	<b>1 293</b>
<b>Autres charges de fonctionnement</b>	
Services rendus par des sociétés	3 889
Formation	3 369
Frais d'entretien	1 899
Services spécialisés	1 845
Communications	1 547
Assurances/garanties	288
Charges liées au recrutement	155
Sécurité	82
Fret	28
Divers	62
<b>Total des autres charges de fonctionnement</b>	<b>13 164</b>
<b>Charges diverses</b>	
(Gains)/pertes de change	2 423
Frais de représentation	17
Dépréciation des stocks	56
<b>Total des autres charges</b>	<b>2 496</b>
<b>Quote-part des déficits de coentreprises (mise en équivalence)</b>	<b>2</b>
<b>Total des charges</b>	<b>75 608</b>

**Note 26****Instruments financiers, gestion du risque financier et fonds de gestion centralisée des liquidités**

136. Les catégories d'instruments financiers détenus par l'ONU sont indiquées dans le tableau suivant :

**Instruments financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014

**Actifs financiers**

**Juste valeur avec contrepartie en résultat**

Placements à court terme – fonds principal de gestion centralisée des liquidités	6 164
Placements à court terme – fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	11 182
Placements à court terme – Fonds de dotation	6 547
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>23 893</b>
Placements à long terme – fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5 441
Placements à long terme – Fonds de dotation	322 233
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>327 674</b>
<b>Total des actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>	<b>351 567</b>

31 décembre 2014

<b>Prêts et créances</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds principal de gestion centralisée des liquidités	3 180
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	5 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Fonds de dotation	25 954
Trésorerie et équivalents de trésorerie – autres	20 766
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>55 520</b>
Contributions volontaires	1 740
Créances diverses	1 227
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>58 487</b>
<b>Valeur comptable totale des actifs financiers</b>	<b>410 054</b>
<i>Dont</i> : Actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	
	14 785
Actifs financiers détenus dans le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	
	16 802
Actifs financiers détenus dans le Fonds de dotation	
	354 734
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	
Dettes et charges à payer	2 227
<b>Valeur comptable totale des passifs financiers</b>	<b>2 227</b>

137. Du fait principalement de ses investissements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le Fonds de dotation, l'Université est exposée aux risques financiers suivants

- Risque de crédit;
- Risque d'illiquidité;
- Risque de marché, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

138. La présente note et la note 27 (Instruments financiers : Fonds de dotation) ci-après contiennent des informations sur l'exposition de l'Université à ces risques, sur les objectifs, règles et pratiques concernant la mesure et la gestion du risque, et sur la gestion du capital.

*Gestion du risque financier : cadre de gestion du risque*

139. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'ONU, et l'Université n'est pas autorisée en temps normal à effectuer des investissements. Une dérogation exceptionnelle peut lui être accordée lorsque la situation justifie que des placements soient effectués localement dans le cadre de paramètres précis et dans le respect des Directives pour la gestion des placements.

140. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux Directives.

141. L'objectif est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant un taux de rendement concurrentiel pour chaque fonds. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements par rapport au taux de rendement.

142. Un Comité des placements évalue périodiquement le rendement des placements et le degré de conformité avec les Directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

*Gestion du risque financier : risque de crédit*

143. Le risque de crédit est le risque de subir un préjudice financier lorsqu'une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'institutions financières et les impayés.

*Exposition maximale au risque de crédit*

144. L'exposition maximale au risque de crédit sur les actifs financiers est égale à la valeur comptable de ces derniers à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le tableau ci-après indique l'exposition maximale de l'entité, avant la prise en compte de toute garantie détenue ou d'autres rehaussements de crédit et après celle d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2014</i>	
<b>Exposition au risque de crédit</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 520
Placements à court terme	23 893
Placements à long terme (hors placements en actions)	139 170
Autres contributions volontaires à recevoir	1 740
Autres créances	1 227
<b>Total</b>	<b>221 550</b>

145. L'Université ne détient pas de garanties ou d'autres rehaussements de crédits.

*Risque de crédit : contributions à recevoir et autres créances*

146. Une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités du système des Nations Unies ne présentant pas un risque de crédit important. À la date de clôture des comptes, l'Université ne détenait pas de garanties pour ses créances.

**Ancienneté des contributions volontaires et des créances diverses  
au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Créances brutes</i>	<i>Indemnité</i>
Pas encore exigible	200	–
Moins d'un an	1 540	–
Plus de trois ans	192	192
<b>Total</b>	<b>1 932</b>	<b>192</b>

*Risque de crédit : trésorerie et équivalents de trésorerie*

147. L'Université détenait 55,5 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, montant correspondant à son exposition maximale au risque de crédit.

*Risque de crédit : fonds de gestion centralisée des liquidités*

148. Outre qu'elle détient directement des éléments de trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres de placement, l'Université participe au fonds de gestion centralisée des liquidités. Le regroupement des liquidités a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant le fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

149. L'Université participe à deux fonds de gestion centralisée des liquidités administrés par la Trésorerie de l'ONU :

a) Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations en plusieurs devises et les investissements en dollars des États-Unis;

b) Le fonds de gestion centralisée des liquidités en euros qui détient des titres libellés dans cette devise; y participent principalement les bureaux hors Siège qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

150. Au 31 décembre 2014, les fonds de gestion centralisée des liquidités détenaient des actifs d'un montant de 9 640,8 millions de dollars, dont 31,6 millions de dollars dus à l'Université des Nations Unies.

151. La perte nette subie par l'Université au titre des fonds de gestion centralisée des liquidités s'établissait à de 1,6 million de dollars; elle résultait d'une perte de change de 1,8 million de dollars liée à la dépréciation de l'euro par rapport au dollar.

**État récapitulatif de l'actif et du passif des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<b>Total</b>
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>			
Placements à court terme	3 930 497	97 011	<b>4 027 508</b>
Placements à long terme	3 482 641	–	<b>3 482 641</b>
<b>Total (juste valeur avec contrepartie en résultat)</b>	<b>7 413 138</b>	<b>97 011</b>	<b>7 510 149</b>
<b>Prêts et créances</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 034 824	48 819	<b>2 083 643</b>
Produits des placements à recevoir	14 842	119	<b>14 961</b>
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>2 049 666</b>	<b>48 938</b>	<b>2 098 604</b>
<b>Valeur comptable totale des actifs financiers</b>	<b>9 462 804</b>	<b>145 949</b>	<b>9 608 753</b>
<b>Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)</b>			
Payable à l'Université des Nations Unies	14 785	16 802	<b>31 587</b>
Payable aux autres participants au fonds de gestion centralisée des liquidités	9 448 019	129 147	<b>9 577 166</b>
<b>Total du passif</b>	<b>9 462 804</b>	<b>145 949</b>	<b>9 608 753</b>
<b>Actif net</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

**Récapitulatif des produits nets et charges nettes du fonds de gestion centralisée des liquidités pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<b>Total</b>
Produits des placements	62 511	132	<b>62 643</b>
(Gains)/pertes de change	(7 064)	(14 396)	<b>(21 460)</b>
Plus-values/(moins-values) latentes	(3 084)	9	<b>(3 075)</b>
Frais bancaires	(214)	(2)	<b>(216)</b>
<b>Produits nets des fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>52 149</b>	<b>(14 257)</b>	<b>37 892</b>

152. Les Directives pour la gestion des placements prévoient de vérifier régulièrement la solvabilité des émetteurs et contreparties. Les placements autorisés

peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Les fonds de gestion centralisée des liquidités n'investissent pas dans les produits dérivés tels que les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions.

153. Les Directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

154. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. À la fin de l'année, les notes de crédit étaient les suivantes :

**Placements des fonds de gestion centralisée des liquidités  
au 31 décembre 2014, par note de crédit**

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>	<i>Notes de crédit</i>
Obligations	S&P : 31,2 % AAA, 59,8 % AA+/AA/AA- et 1,3 % A+; 7,7 % non notées par S&P; Moody's : 69,3 % Aaa et 30,7 % Aa1/Aa2/Aa3; Fitch : 52,2 % AAA, 21,4 % AA+/AA/AA- et 26,4 % non notées
Instruments à intérêts précomptés	S&P : 100 % A-1+; Moody's : 70,0 % P1 et 30,0 % non notés; Fitch : 90,0 % F1+ et 10,0 % non notés
Dépôts à terme	Fitch : 64,1 % aa- et 35,9 % a+/a/-
<i>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</i>	<i>Notes de crédit</i>
Obligations	S&P : 100 % AA+; Moody's : 100 % Aaa; Fitch : 100 % non notées
Dépôts à terme	Fitch : 22,1 % aa- et 77,9 % a+/a/-

155. La Trésorerie de l'ONU surveille attentivement les notes de crédit; étant donné que l'Université n'a investi que dans des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

*Gestion du risque financier : risque d'illiquidité*

156. On entend par risque d'illiquidité la probabilité que l'Université ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. L'Université s'attache à gérer ses liquidités de façon qu'elles soient toujours suffisantes pour couvrir ses engagements quand ils sont dus, aussi bien dans le cours normal de ses activités qu'en situation de crise, sans essayer de pertes inacceptables ni nuire à sa réputation.

157. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU prescrivent de n'engager les charges qu'après réception des fonds promis par les donateurs, ce qui réduit considérablement le risque d'illiquidité encouru par l'Université en ce qui concerne les contributions, qui constituent un flux de

trésorerie plutôt stable. Il ne peut être dérogé à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant la somme à recouvrer.

158. L'Université établit des prévisions de trésorerie et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels. Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. L'Université prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles.

159. Le tableau ci-après donne une ventilation chronologique du total des actifs financiers en fonction des échéances contractuelles restantes.

#### Échéances des actifs financiers au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 520	–	–	55 520
Placements à court terme	23 893	–	–	23 893
Placements à long terme	–	5 441	322 233	327 674
Contributions volontaires à recevoir	1 740	–	–	1 740
Créances diverses	1 127	100	–	1 227
<b>Total des actifs</b>	<b>82 280</b>	<b>5 541</b>	<b>322 233</b>	<b>410 054</b>

#### Risque d'illiquidité : passifs financiers

160. L'exposition au risque d'illiquidité tient à la possibilité que l'entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées aux passifs financiers. Pareille situation est très improbable du fait que l'entité dispose de contributions, de liquidités et de placements et que les règles et pratiques internes en place lui donnent la garantie de disposer des ressources voulues pour honorer ses engagements financiers. À la date de clôture des comptes, l'UNU n'avait pas engagé de garantie pour les passifs ou passifs éventuels et aucun passif ou dette n'avait été effacé par une tierce partie. Les échéances des passifs financiers indiquées ci-après sont classées selon la date la plus proche à laquelle l'Université peut avoir à régler chaque élément de passif.

#### Échéances des passifs financiers au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	Plus d'un an	Total
Dettes et charges à payer	2 227	–	–	2 227
<b>Total</b>	<b>2 227</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 227</b>

*Risque d'illiquidité : fonds de gestion centralisée des liquidités*

161. Les fonds de gestion centralisée des liquidités sont exposés à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Ils conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, le risque d'illiquidité des fonds de gestion centralisée des liquidités est considéré comme faible.

*Gestion du risque financier : risque de marché*

162. On entend par risque de marché le risque que des variations de prix ou de cours, tels que les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours des valeurs mobilières, aient une incidence sur les produits de l'Université ou sur la valeur de ses actifs et passifs financiers. La gestion du risque de marché consiste à gérer et maîtriser l'exposition au risque selon certains paramètres tout en optimisant la situation budgétaire de l'Université.

*Risque de marché : risque de taux d'intérêt*

163. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers sous l'effet de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé.

*Risque de taux d'intérêt : fonds de gestion centralisée des liquidités*

164. Les instruments financiers de l'Université portant intérêts correspondent à des placements, des équivalents de trésorerie et des liquidités à taux fixe. À la date de clôture des comptes, les placements des fonds de gestion centralisée des liquidités comprenaient principalement des titres à échéance relativement courte, n'excédant pas cinq ans. La durée moyenne des titres était de 1,10 année pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et 0,22 année pour le fonds de gestion centralisée des liquidités en euro, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

*Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt : fonds de gestion centralisée des liquidités*

165. Cette analyse illustre la façon dont la juste valeur des fonds de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, le changement de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces glissements de points de base ont une valeur indicative.

**Sensibilité aux taux d'intérêt des placements de l'Université dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, au 31 décembre 2014**

<b>Glissements de la courbe des rendements</b>										
Points de base	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200	
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur (en millions de dollars É.-U.)</b>										
<b>Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)</b>	0,32	0,24	0,16	0,08	–	(0,08)	(0,16)	(0,24)	(0,32)	
<b>Total (fonds de gestion centralisée des liquidités en euros)</b>	0,07	0,06	0,05	0,01	–	(0,01)	(0,03)	(0,06)	(0,07)	
<b>Total</b>	<b>0,39</b>	<b>0,30</b>	<b>0,21</b>	<b>0,09</b>	<b>–</b>	<b>(0,09)</b>	<b>(0,19)</b>	<b>(0,30)</b>	<b>(0,39)</b>	

*Risque de marché : risque de change*

166. On entend par risque de change le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suivent les fluctuations des taux de change. L'Université effectue des opérations et a des actifs et des passifs libellés dans des monnaies autres que sa monnaie de fonctionnement, ce qui l'expose au risque de change que représentent les fluctuations des taux de change. Les politiques de gestion et les Directives pour la gestion des placements lui imposent de gérer son exposition au risque de change.

167. Les actifs et passifs financiers de l'Université sont libellés principalement en dollars des États-Unis. Les actifs financiers détenus dans d'autres monnaies sont principalement des placements mais aussi de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des créances qui servent essentiellement à financer les dépenses locales de fonctionnement lorsqu'elles doivent être payées dans la monnaie locale. L'Université conserve un minimum d'actifs en monnaie locale et en dollars des États-Unis et atténue le risque de change en veillant à ce que les monnaies autres que le dollar des États-Unis dans lesquelles des contributions lui sont versées correspondent à des monnaies dont elle a besoin pour financer ses besoins opérationnels.

*Risque de change : fonds de gestion centralisée des liquidités*

168. À la date de clôture des comptes, les soldes dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis de la part correspondant aux placements de l'Université dans les fonds de gestion centralisée des liquidités étaient principalement libellés en euros.

**Exposition au risque de change des montants placés par l'Université dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Euros</i>	<i>Autres</i>	<b>Total</b>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	14 717	5	63	<b>14 785</b>
Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros	–	16 802	–	<b>16 802</b>
<b>Total</b>	<b>14 717</b>	<b>16 807</b>	<b>63</b>	<b>31 587</b>

*Risque de change : analyse de sensibilité*

169. Une appréciation/dépréciation de l'euro à la date de clôture des comptes (aux taux de change opérationnel de l'ONU) aurait eu des incidences sur la mesure des placements en monnaie étrangère et entraîné une augmentation/diminution des actifs nets et de l'excédent ou du déficit équivalant aux montants indiqués dans le tableau ci-après. Cette analyse se fonde sur les fluctuations monétaires qui pouvaient être raisonnablement escomptées à la date de clôture. On a posé comme hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeureraient constantes.

**Analyse de sensibilité au taux de change au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Actif net</i>		<i>Excédent et déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (fluctuation de 10 %)	(1 528)	1 867	(1 528)	1 867

*Autre risque de marché*

170. L'Université ne court aucun autre risque de prix significatif car elle est peu exposée à des risques de prix associés aux achats escomptés de certains produits de base utilisés régulièrement dans les opérations. L'effet d'une fluctuation de ces prix sur les flux de trésorerie serait négligeable.

*Autre risque de prix : fonds de gestion centralisée des liquidités*

171. Les fonds de gestion centralisée des liquidités ne sont pas exposés à d'autres risques de prix significatifs, car ils n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

*Classification comptable et comptabilisation à la juste valeur - fonds de gestion centralisée des liquidités*

172. La valeur comptable des placements constatés à la juste valeur avec contrepartie en résultat correspond à la juste valeur. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et des dettes correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

*Fiabilité de l'estimation de la juste valeur*

173. Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers, calculée sur la base d'éléments classés selon leur niveau de fiabilité :

- Niveau 1 : cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques;
- Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré;
- Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

174. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours du marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque l'on peut s'en procurer aisément les cours auprès d'une bourse, d'un courtier ou d'une maison de courtage, d'une association professionnelle, d'un service de cotation ou d'un organisme de réglementation et que ces cours correspondent à des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. Le cours du marché retenu pour calculer la valeur des actifs financiers composant les fonds de gestion centralisée des liquidités correspond au cours acheteur actuel.

175. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation, dans le cadre desquelles on tire le meilleur parti des données du marché pouvant être observées. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

176. Le tableau ci-après récapitule les justes valeurs classées par niveau de fiabilité des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, à la date de clôture des comptes. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et les transferts d'actifs financiers d'un niveau à un autre ont été négligeables.

#### Justes valeurs des actifs détenus par les fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2014, par niveau

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<b>Total</b>
<b>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>			
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	2 154 956	–	<b>2 154 956</b>
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	691 489	–	<b>691 489</b>
Obligations émises par des institutions supranationales	440 169	–	<b>440 169</b>
Obligations – Bons du Trésor des États-Unis	1 297 290	–	<b>1 297 290</b>
Instruments à intérêts précomptés	999 234	–	<b>999 234</b>
Dépôts à terme	–	1 830 000	<b>1 830 000</b>
<b>Total partiel (Fonds principal de gestion centralisée des liquidités)</b>	<b>5 583 138</b>	<b>1 830 000</b>	<b>7 413 138</b>
<b>Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros</b>			
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	6 157	–	<b>6 157</b>
Dépôts à terme	–	90 854	<b>90 854</b>
<b>Total partiel (Fonds de gestion centralisée des liquidités en euros)</b>	<b>6 157</b>	<b>90 854</b>	<b>97 011</b>
<b>Total des fonds de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>5 589 295</b>	<b>1 920 854</b>	<b>7 510 149</b>

**Note 27****Instruments financiers : Fonds de dotation**

177. La responsabilité fiduciaire du placement des actifs du Fonds de dotation de l'Université incombe au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Celui-ci a délégué cette responsabilité à son Représentant, lequel est aidé dans ses fonctions par la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

178. Le Représentant du Secrétaire général, avec l'aide de la Division de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions, examine le portefeuille du Fonds de dotation de l'Université et vérifie périodiquement les résultats du gestionnaire de portefeuille du fonds. Le Comité des placements de l'ONU suit de très près les placements réalisés avec les actifs du Fonds de dotation de l'Université.

179. Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société de conseil financier, sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse. Les objectifs de la gestion des placements sont les suivants :

- a) La sécurité : assurer la préservation du capital;
- b) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'Université puisse aisément couvrir tous ses besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;
- c) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie portant sur plusieurs monnaies. Pour déterminer si les rendements sont satisfaisants, on évalue les résultats par rapport à des indices de référence.

180. La politique de placement à long terme approuvée est la suivante : le portefeuille doit comprendre 50 % de valeurs à revenu variable, 45 % de valeurs à revenu fixe et 5 % de trésorerie et équivalents de trésorerie.

181. En vertu de la décision prise par le Conseil de l'ONU à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans.

*Gestion du risque financier*

182. Le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, avec l'aide de la Division de la gestion des investissements, approuve la répartition stratégique des actifs, les objectifs de rendement des placements et les principes et directives de placement. En outre, ils contrôlent régulièrement le rendement du portefeuille du Fonds de dotation.

183. Un Comité des placements évalue périodiquement le rendement des placements et le degré de conformité avec les Directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

*Gestion du risque financier : risque de crédit*

184. Afin de réduire le risque de crédit, l'Université des Nations Unies applique des mesures de gestion du risque sous le contrôle de la Division de la gestion des investissements et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse.

185. Pour la gestion du risque de crédit lié aux opérations financières avec des contreparties (qui englobe le risque d'émetteur sur les titres négociables et le risque de règlement sur les instruments dérivés et les contrats du marché monétaire), les contreparties ne peuvent être que des grandes banques et institutions financières; par ailleurs, les directives limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie en fixant des plafonds de crédit et prévoient des exigences minimales de solvabilité pour chaque contrepartie. L'exposition au risque de crédit concerne principalement les placements obligataires de l'Université. Des mesures d'investissement adaptées permettent de gérer ce risque en autorisant l'Université à n'investir que dans des obligations de première qualité par au moins une agence de notation reconnue (Standard and Poor's, Moody's ou Fitch).

186. L'Université examine chaque année les plafonds de crédit appliqués et vérifie régulièrement la solvabilité des contreparties en fonction des conditions de crédit du marché. À la fin de l'année, les notes de crédit étaient les suivantes :

**Notes de crédit du Fonds de dotation au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total	Notes de crédit
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 954	Fitch : 100 % F1+
Obligations	140 276	Moody's : 9,7 % Aa1; 1,8 % Aa2; 9,0 % Aa3; 53,5 % Aaa; 6,7 % A1; 16,6 % Baa2; Fitch : 1,3 % AA; 1,4 % BBB+
<b>Total</b>	<b>166 230</b>	

187. Le risque de crédit est concentré lorsque plusieurs contreparties mènent des activités et présentent des caractéristiques économiques qui sont analogues et qui font que leur capacité d'honorer leurs obligations contractuelles subit de la même façon les changements économiques ou d'autres fluctuations. L'analyse de la concentration du risque de crédit présentée dans le tableau ci-après ne porte que sur les actifs financiers soumis à un risque de crédit. Pour les placements obligataires, cette concentration est contrôlée en fonction du type d'émetteur.

**Concentration du risque de crédit du fonds de dotation, au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total
<b>Obligations</b>	
Organismes d'État	49 687
Obligations d'État	82 366

	Total
Obligations de collectivités locales	8 223
<b>Total des obligations</b>	<b>140 276</b>
<b>Actions</b>	
Amérique du Nord	112 869
Europe	49 185
Japon	17 406
Asie hors Japon	7 906
Marchés émergents	1 138
<b>Total des actions</b>	<b>188 504</b>

*Gestion du risque financier : risque d'illiquidité*

188. L'objectif de l'Université est de conserver des liquidités et des titres négociables pour faire face aux besoins de trésorerie couvrant des périodes d'au moins 30 jours. Le financement des besoins de liquidités à long terme est par ailleurs assuré par des contributions annoncées d'un montant suffisant et la possibilité de céder des titres.

189. Pour évaluer et gérer le risque d'illiquidité, l'Université tient compte des flux de trésorerie escomptés des actifs financiers, notamment son solde de trésorerie et les contributions à recevoir. Le solde de trésorerie et les contributions à recevoir de l'Université couvrent nettement les besoins actuels de décaissement.

*Gestion du risque financier : risque du taux d'intérêt*

190. Les placements de l'Université comprennent principalement des titres à échéance plutôt courte. Au 31 décembre 2014, la duration effective moyenne des titres à taux fixe était de 5,39 ans.

*Analyse de sensibilité du Fonds de dotation au risque de taux d'intérêt*

191. À la date de clôture des comptes, toutes autres variables, en particulier les taux de change, restant constantes, une fluctuation des taux d'intérêt de 200 points de base aurait eu pour effet d'augmenter/(de diminuer) les actifs nets et l'excédent ou le déficit comme suit :

**Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt du fonds de dotation de l'Université au 31 décembre 2014**

<b>Glissements de la courbe des rendements</b>										
Points de base	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200	
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur (en millions de dollars É.-U.)</b>										
<b>Analyse de sensibilité</b>	<b>16,7</b>	<b>12,3</b>	<b>8,0</b>	<b>3,9</b>	<b>–</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(7,3)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(13,9)</b>	

*Risque du marché : risque de change*

192. Le tableau ci-après indique la position nette ouverte par monnaie (euro, livre sterling et yen, principalement) à la fin de la période considérée :

**Exposition du fond de dotation au risque de change  
au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>US\$</i>	<i>Euro</i>	<i>GBP</i>	<i>JPY</i>	<i>Autres</i>	<b>Total</b>
<b>Total</b>	<b>164 696</b>	<b>79 661</b>	<b>30 649</b>	<b>46 710</b>	<b>33 018</b>	<b>354 734</b>

*Risque de change : analyse de sensibilité*

193. Le tableau ci-après indique les monnaies pour lesquelles l'Université était le plus exposée au risque de change au 31 décembre 2014. L'analyse visait à calculer l'effet qu'une fluctuation raisonnablement possible du dollar des États-Unis par rapport au cours respectif de chaque monnaie aurait sur les actifs nets et sur l'excédent et le déficit, toutes autres variables restant constantes.

**Analyse de sensibilité du Fonds de dotation au taux de change,  
au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Actif net</i>		<i>Excédent et déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (fluctuation de 10 %)	131	(160)	131	(160)
Livre sterling (fluctuation de 10 %)	(907)	1 108	(907)	1 108
Yen (fluctuation de 10 %)	652	(797)	652	(797)
Autres (fluctuation de 10 %)	(1 530)	1 871	(1 530)	1 871

*Autres risques de prix*

194. L'exposition de l'Université à d'autres risques de prix tient principalement aux placements en actions du fond de dotation. Le risque de prix augmente du fait des placements en actions. Si le prix de marché des actions avait augmenté/baissé de 5%, l'excédent ou le déficit aurait augmenté/baissé de 9,4 millions de dollars avec une variation identique des actifs nets.

195. L'Université n'est pas exposée à d'autres risques de prix significatifs, car elle n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

*Fiabilité de l'estimation de la juste valeur*

196. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans le Fonds de dotation, classées par niveau de fiabilité. Aucun élément du passif financier n'est comptabilisé à la juste valeur.

**Classement des actifs par niveau de fiabilité de la juste valeur  
pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<b>Total</b>
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>			
Titres en actions	188 504	–	<b>188 504</b>
Obligations	–	140 276	<b>140 276</b>
<b>Total</b>	<b>188 504</b>	<b>140 276</b>	<b>328 780</b>

197. Pendant l'année terminée le 31 décembre 2014, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2 du classement des justes valeurs pour l'Université. Le tableau ci-après indique la valeur des instruments financiers transférés du niveau 3 pendant cette période. Ce transfert tient au fait que les sources de cotation utilisées ont changé. Il n'y a pas eu de transfert vers le niveau 3.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<b>Total</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>5 261</b>
Transferts depuis le niveau 3	<b>(5 261)</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>–</b>

**Note 28  
Parties liées***Principaux dirigeants*

198. Par principaux dirigeants, on entend les fonctionnaires qui peuvent exercer une influence notable sur l'Université lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Dans le cas de l'Université, il s'agit du recteur, du vice-recteur principal et des deux vice-recteurs. Ces personnes ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Université.

199. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, diverses primes et indemnités ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie.

**Principaux dirigeants au 31 décembre 2014**

	<b>Total</b>
Nombre de postes (équivalents plein temps)	<b>4</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total
Traitement et indemnité de poste	1 155
Autres indemnités/prestations	319
<b>Montant total de la rémunération pour l'année terminée le 31 décembre 2014</b>	<b>1 474</b>
Encours des prêts et avances consentis au 31 décembre 2014	–

200. Le Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie met à disposition du recteur, à titre gracieux, une résidence officielle au siège de l'Université. Un montant mensuel fixe est facturé au recteur pour les charges et l'entretien de cette résidence.

201. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé à un poste de direction par l'Université. Les avances dont ont bénéficié les hauts dirigeants sont celles accordées au titre de prestations prévues par le Statut et le Règlement du personnel et auxquelles tous les fonctionnaires de l'Université peuvent prétendre.

*Opérations entre parties liées : Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies*

202. La Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies a été créée en 1985 afin d'appuyer le développement de l'Université par la coopération dans le cadre d'activités et de projets qui présentent un intérêt commun. Elle facilite la mobilisation de contributions financières destinées à l'UNU auprès du secteur privé japonais.

203. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale indépendante déclarée en droit japonais comme étant une fondation. Elle est administrée par un conseil qui supervise toutes ses opérations et activités. La Fondation n'est pas considérée comme une entité associée ou une coentreprise de l'Université. L'Université s'apprête à conclure avec elle un accord de coopération qui définira la nature particulière de leurs relations et réglera l'utilisation du nom et du logo de l'Université.

204. La Fondation japonaise pour l'UNU communique à l'Université un relevé annuel des recettes et des dépenses. Ces déclarations indiquent le montant total des contributions reçues par la Fondation, le montant retenu pour couvrir les dépenses liées à ses activités (qui sont intégralement financées par le produit des placements et les réserves) et le montant net dû à l'Université.

205. Au cours de l'année, une contribution en espèces d'un montant net non vérifié de 0,35 million de dollars, qui comprend la location de bureaux dans le bâtiment du siège de l'UNU (0,05 million de dollars), a été versée par la Fondation à l'Université. Sur ce montant, 0,22 million de dollars avait été reçu par la Fondation et 0,13 million provenait de ses réserves. Le solde (non vérifié) des réserves de la Fondation s'établissait à 6,32 millions de dollars au 31 décembre 2014.

*Opérations entre parties liées : coentreprises sur lesquelles l'Université a une influence notable, comptabilisées par mise en équivalence*

206. Les activités financées en commun relatives à la sûreté et la sécurité et à l'enquête sur les salaires du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination sont mises en place dans le cadre d'accords contraignants. L'Université a une influence notable sur ces activités, ce qui signifie, selon la norme IPSAS 8, qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur elles. La participation de l'Université à ces activités correspond à sa part du passif net calculée en fonction du pourcentage qui lui a été attribué pour leur financement. Ces coefficients de partage des coûts évoluent en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé. Étant donné que ces activités sont déficitaires, elles sont comptabilisées comme un passif non courant dans l'état de la situation financière. La part revenant à l'Université dans les déficits de fonctionnement de ces activités pour l'année terminée le 31 décembre 2014 s'établit à 0,002 million de dollars et est comptabilisée dans l'état des résultats financiers. Si certaines opérations relatives à ces activités sont comptabilisées directement en actif net, la part de ces opérations revenant à l'ONU est portée dans l'état III (état des variations de l'actif net) pour l'année au cours de laquelle le solde en question a une incidence sur les gains ou pertes actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel. Les variations des comptes des activités contrôlées conjointement pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2014</i>	
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>58</b>
<i>Variations au cours de l'année :</i>	
Variation de l'actif net des activités contrôlées conjointement comptabilisée dans l'état des variations de l'actif net	23
Part du déficit pour l'année des activités contrôlées conjointement comptabilisée dans l'état des résultats financiers	2
<b>Total des variations des activités contrôlées conjointement pour l'année</b>	<b>25</b>
<b>Montant net des charges portées dans l'état de la situation financière</b>	<b>83</b>

207. Il n'y a pas de passifs éventuels liés aux participations de l'Université dans les entités contrôlées conjointement ou dans les coentreprises sur lesquelles l'Université a une influence notable.

**Note 29****Contrats de location et engagements***Contrats de location-financement*

208. L'Université a recours à des contrats de location-financement pour utiliser certains immeubles, des machines et du matériel et du mobilier et des agencements.

La valeur comptable nette de chaque catégorie d'actif à la fin de l'année est la suivante :

**Valeur comptable nette des contrats de location-financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Immeubles</i>	<i>Équipement lourd</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	56 858	6	34	<b>56 898</b>

209. Les autres éléments de passif sont constitués de 56,86 millions de dollars pour les actifs qui font l'objet d'accords à long terme de cession sans contrepartie de droits d'usage et qui sont considérés comme des contrats de location-financement dans l'état de la situation financière. Les locaux dont l'accord de cession de droits d'usage est considéré comme un contrat de location-financement sont le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, la Casa Silva Mendes à Macao (Chine), le bâtiment de l'Institut international pour la santé mondiale à Kuala Lumpur et la résidence du Directeur à Accra.

210. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location-financement non résiliables de machines et de matériel et de mobilier et d'agencements sont les suivants :

**Engagements au titre de contrats de location-financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 31 décembre 2014 des paiements minimaux à effectuer</i>
Échéance	
Moins d'un an	45
De 1 à 5 ans	32
Plus de 5 ans	–
<b>Total</b>	<b>77</b>
<b>Frais financiers futurs</b>	<b>(1)</b>
<b>Futurs engagements minimaux au titre de contrats de location-financement</b>	<b>76</b>

*Contrats de location simple*

211. L'Université a recours à des contrats de location simple pour utiliser certains immeubles et des photocopieurs. Le montant total des paiements versés au titre des contrats de location simple comptabilisé en charges pour l'année s'est établi à 16,06 millions de dollars. Ce montant comprend 15,69 millions de dollars au titre des accords de cession sans contrepartie de droits d'usage, et le produit correspondant est comptabilisé dans l'état des résultats financiers dans la catégorie des contributions volontaires. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants:

**Engagements au titre de contrats de location simple**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 31 décembre 2014 des paiements minimaux à effectuer</i>
Échéance	
Moins d'un an	327
De 1 à 5 ans	318
Plus de 5 ans	–
<b>Total</b>	<b>645</b>

212. La plupart des contrats de location ont une durée de un à sept ans, mais certains contrats comportent une clause de reconduction et/ou prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Les montants présentés dans les tableaux correspondant aux engagements futurs pour la durée minimale du contrat de location et tiennent compte de l'augmentation annuelle des paiements exigibles, conformément au contrat.

*Engagements contractuels*

213. À la date de clôture des comptes, les montants des engagements au titre des immobilisations corporelles et des biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais n'avait pas été exécuté étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>
Immobilisations corporelles	65
Biens et services	14 239
<b>Total</b>	<b>14 304</b>

214. Les biens et services comprennent les contrats passés avec des vacataires (8,09 millions de dollars) et les contrats relatifs à l'entretien des bâtiments et aux services de nettoyage et de sécurité pour le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (3,97 millions de dollars).

**Note 30****Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels***Provisions et passifs éventuels*

215. Des provisions sont constatées pour les passifs éventuels lorsque l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable que son extinction exigera une sortie de ressources et que son montant peut être déterminé de façon suffisamment fiable. Le montant de la provision doit être l'estimation la plus fiable de la charge nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture des comptes. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif. Au 31 décembre 2014,

aucune provision d'un montant significatif ni aucun passif éventuel n'est comptabilisé.

*Actifs éventuels*

216. Conformément à la norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), un actif éventuel est constaté lorsqu'un événement pourrait s'accompagner d'avantages économiques pour l'Université. Au 31 décembre 2014, l'Université n'avait pas d'actif éventuel.

**Note 31**

**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

217. Il ne s'est produit entre la date de clôture des états financiers et celle à laquelle leur publication a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

## Annexe I

## État de la situation financière au 31 décembre 2014 – ventilation par fonds de fonctionnement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de fonctionnement</i>									
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>
<b>Actif</b>										
<b>Actifs courants</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 477	–	5 112	3 574	528	–	1	–	856	–
Placements	5 416	–	5 565	6 252	113	–	–	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	24	–	69	23	–	–	–	242	52	702
Créances diverses	26	14	35	151	1	14	–	13	15	–
Stocks	–	–	–	–	–	–	–	22	–	–
Autres actifs courants	156	28	21	123	6	–	–	46	–	–
Soldes débiteurs interfonds	–	–	–	304	616	1 119	517	14 477	–	–
<b>Total des actifs courants</b>	<b>23 099</b>	<b>42</b>	<b>10 802</b>	<b>10 427</b>	<b>1 264</b>	<b>1 133</b>	<b>518</b>	<b>14 800</b>	<b>923</b>	<b>702</b>
<b>Actifs non courants</b>										
Placements	317	–	3 529	1 495	100	–	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	463	43 173	39	24	13 170	174	–	15	8	–
Autres actifs non courants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>780</b>	<b>43 173</b>	<b>3 568</b>	<b>1 519</b>	<b>13 270</b>	<b>174</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>–</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>23 879</b>	<b>43 215</b>	<b>14 370</b>	<b>11 946</b>	<b>14 534</b>	<b>1 307</b>	<b>518</b>	<b>14 815</b>	<b>931</b>	<b>702</b>
<b>Passif</b>										
<b>Passifs courants</b>										
Dettes	803	82	95	244	2	50	11	464	71	–
Encaissements par anticipation	295	55	1 251	279	–	–	–	183	–	–
Passifs liés aux avantages du personnel	406	–	72	51	85	13	5	487	29	5
Emprunts	19	3	–	10	12	–	–	–	–	–
Autres passifs courants	–	3 547	–	–	488	6	–	–	–	–
Soldes créditeurs interfonds	20 440	263	157	–	–	–	–	–	98	653
<b>Total des passifs courants</b>	<b>21 963</b>	<b>3 950</b>	<b>1 575</b>	<b>584</b>	<b>587</b>	<b>69</b>	<b>16</b>	<b>1 134</b>	<b>198</b>	<b>658</b>

## État de la situation financière au 31 décembre 2014 (suite)

	Fonds de fonctionnement									
	Centre de l'UNU	Bâtiment du siège de l'UNU	UNU-WIDER	UNU-MERIT	UNU-CS	UNU-INRA	UNU-BIOLAC	UNU-IAS	UNU-INWEH	UNU-CRIS
<b>Passifs non courants</b>										
Encaissements par anticipation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Passifs liés aux avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emprunts	13	12	–	–	6	–	–	–	–	–
Autres passifs non courants	–	38 936	–	–	12 611	139	–	–	–	–
Participation à des coentreprises : méthode de la mise en équivalence	25	1	10	6	5	2	–	8	5	2
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>38</b>	<b>38 949</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>12 622</b>	<b>141</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>Total du passif</b>	<b>22 001</b>	<b>42 899</b>	<b>1 585</b>	<b>590</b>	<b>13 209</b>	<b>210</b>	<b>16</b>	<b>1 142</b>	<b>203</b>	<b>660</b>
<b>Total net de l'actif et du passif</b>	<b>1 878</b>	<b>316</b>	<b>12 785</b>	<b>11 356</b>	<b>1 325</b>	<b>1 097</b>	<b>502</b>	<b>13 673</b>	<b>728</b>	<b>42</b>
<b>Actif net</b>										
Excédents (déficits) cumulés	1 878	316	12 785	11 357	1 325	1 097	502	13 673	728	42
Fonds de dotation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total de l'actif net</b>	<b>1 878</b>	<b>316</b>	<b>12 785</b>	<b>11 357</b>	<b>1 325</b>	<b>1 097</b>	<b>502</b>	<b>13 673</b>	<b>728</b>	<b>42</b>

## État de la situation financière au 31 décembre 2014 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de fonctionnement					Total partiel (fonds de fonctionnement)	Fonds de dotation	Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Élimination	Total
	UNU-EHS	UNU-IIGH	UNU-GCM	UNU-FLORES	UNU-IRADDA					
<b>Actif</b>										
<b>Actifs courants</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 018	–	–	–	–	29 566	25 954	–	–	55 520
Placements	–	–	–	–	–	17 346	6 547	–	–	23 893
Contributions volontaires à recevoir	194	–	34	–	–	1 340	400	–	–	1 740
Créances diverses	57	–	30	93	–	450	784	–	(7)	1 227
Stocks	–	–	–	–	–	22	–	–	–	22
Autres actifs courants	14	–	–	28	–	422	–	–	–	422
Soldes débiteurs interfonds	–	3 068	892	785	1 216	22 994	34 222	–	(57 216)	–
<b>Total des actifs courants</b>	<b>2 283</b>	<b>3 068</b>	<b>956</b>	<b>906</b>	<b>1 216</b>	<b>72 140</b>	<b>67 907</b>	<b>–</b>	<b>(57 223)</b>	<b>82 824</b>
<b>Actifs non courants</b>										
Placements	–	–	–	–	–	5 441	322 233	–	–	327 674
Immobilisations corporelles	–	1 167	–	185	–	58 418	–	–	–	58 418
Autres actifs non courants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>–</b>	<b>1 167</b>	<b>–</b>	<b>185</b>	<b>–</b>	<b>63 859</b>	<b>322 233</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>386 092</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 283</b>	<b>4 235</b>	<b>956</b>	<b>1 091</b>	<b>1 216</b>	<b>135 999</b>	<b>390 140</b>	<b>–</b>	<b>(57 223)</b>	<b>468 916</b>
<b>Passif</b>										
<b>Passifs courants</b>										
Dettes	161	39	23	8	–	2 051	183	–	(7)	2 227
Encaissements par anticipation	259	–	123	241	–	2 686	–	–	–	2 686
Passifs liés aux avantages du personnel	70	27	19	36	–	1 305	–	497	–	1 802
Emprunts	–	10	–	–	–	54	–	–	–	54
Autres passifs courants	–	48	–	–	–	4 089	–	–	–	4 089
Soldes créditeurs interfonds	885	–	–	–	–	22 496	34 222	498	(57 216)	–
<b>Total des passifs courants</b>	<b>1 375</b>	<b>124</b>	<b>165</b>	<b>285</b>	<b>–</b>	<b>32 681</b>	<b>34 405</b>	<b>995</b>	<b>(57 223)</b>	<b>10 858</b>

**État de la situation financière au 31 décembre 2014 (fin)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de fonctionnement</i>					<i>Total partiel (fonds de fonctionnement)</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<b>Total</b>
	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>	<i>UNU-IRADD</i>					
<b>Passifs non courants</b>										
Encaissements par anticipation	–	–	62	–	–	62	–	–	–	<b>62</b>
Passifs liés aux avantages du personnel	–	–	–	–	–	–	–	16 082	–	<b>16 082</b>
Emprunts	–	–	–	–	–	31	–	–	–	<b>31</b>
Autres passifs non courants	–	1 083	–	–	–	52 769	–	–	–	<b>52 769</b>
Participation à des coentreprises : méthode de la mise en équivalence	5	5	4	5	–	83	–	–	–	<b>83</b>
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>5</b>	<b>1 088</b>	<b>66</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>52 945</b>	<b>–</b>	<b>16 082</b>	<b>–</b>	<b>69 027</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 380</b>	<b>1 212</b>	<b>231</b>	<b>290</b>	<b>–</b>	<b>85 626</b>	<b>34 405</b>	<b>17 077</b>	<b>(57 223)</b>	<b>79 885</b>
<b>Total net de l'actif et du passif</b>	<b>903</b>	<b>3 023</b>	<b>725</b>	<b>801</b>	<b>1 216</b>	<b>50 373</b>	<b>355 735</b>	<b>(17 077)</b>	<b>–</b>	<b>389 031</b>
<b>Actif net</b>										
Excédents (déficits) cumulés	903	3 023	725	803	1 216	50 373	–	(17 077)	–	<b>33 296</b>
Fonds de dotation	–	–	–	–	–	–	355 735	–	–	<b>355 735</b>
<b>Total de l'actif net</b>	<b>903</b>	<b>3 023</b>	<b>725</b>	<b>803</b>	<b>1 216</b>	<b>50 373</b>	<b>355 735</b>	<b>(17 077)</b>	<b>–</b>	<b>389 031</b>

## Annexe II

## État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 – ventilation par fonds de fonctionnement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de fonctionnement</i>									
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>
<b>Produits</b>										
Contributions volontaires – montant net	5 246	17 183	5 931	5 312	958	662	215	12 071	2 315	940
Produit des placements	(991)	–	(65)	(581)	1	–	–	–	–	–
Produits divers	295	1 297	106	291	(13)	2	–	562	30	–
Répartition des recettes du fonds de dotation	7 104	–	2 431	972	1 848	864	456	–	–	–
<b>Total des produits</b>	<b>11 654</b>	<b>18 480</b>	<b>8 403</b>	<b>5 994</b>	<b>2 794</b>	<b>1 528</b>	<b>671</b>	<b>12 633</b>	<b>2 345</b>	<b>940</b>
<b>Charges</b>										
Traitements de base, indemnités et autres prestations	7 440	174	3 088	2 768	437	596	67	5 137	1 267	612
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	797	13 476	479	387	344	191	219	430	152	238
Voyages	1 047	–	1 242	186	68	122	50	1 253	232	7
Amortissements	165	3 570	14	8	503	16	–	24	4	–
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	745	9	1 062	284	34	201	3	1 157	146	–
Fournitures et consommables	390	179	62	41	33	20	14	134	44	–
Autres charges de fonctionnement	1 934	1 543	1 338	1 350	264	175	271	3 980	311	26
Charges diverses	1 770	(24)	201	241	9	(2)	–	(22)	81	–
Part revenant à l'Université des déficits de coentreprises : méthode de la mise en équivalence	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Répartition des dépenses du fonds de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des charges</b>	<b>14 289</b>	<b>18 927</b>	<b>7 487</b>	<b>5 265</b>	<b>1 692</b>	<b>1 319</b>	<b>624</b>	<b>12 093</b>	<b>2 237</b>	<b>883</b>
<b>Excédent/déficit) pour l'année</b>	<b>(2 635)</b>	<b>(447)</b>	<b>916</b>	<b>729</b>	<b>1 102</b>	<b>209</b>	<b>47</b>	<b>540</b>	<b>108</b>	<b>57</b>

**État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 (suite et fin)**

	<i>Fonds de fonctionnement</i>					<i>Total partiel (fonds de fonction- nement)</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Fonds fiduciaire</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<b>Total</b>
	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>	<i>UNU-IRADDA</i>						
<b>Produits</b>											
Contributions volontaires	2 887	317	277	1 150	1 250	56 714	9 000	(30)	–	–	<b>65 684</b>
Produit des placements	–	–	–	–	–	(1 636)	5 465	–	–	–	<b>3 829</b>
Produits divers	30	2	–	9	–	2 611	27	–	243	(523)	<b>2 358</b>
Répartition des recettes du fonds de dotation	144	1 572	–	–	–	15 391	–	–	–	(15 391)	–
<b>Total des produits</b>	<b>3 061</b>	<b>1 891</b>	<b>277</b>	<b>1 159</b>	<b>1 250</b>	<b>73 080</b>	<b>14 492</b>	<b>(30)</b>	<b>243</b>	<b>(15 914)</b>	<b>71 871</b>
<b>Charges</b>											
Traitements de base, indemnités et autres prestations	1 882	926	427	1 151	–	25 972	–	27	1 682	(243)	<b>27 438</b>
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	310	20	272	114	–	17 429	–	1	–	–	<b>17 430</b>
Voyages	354	332	73	218	22	5 207	–	–	–	(17)	<b>5 190</b>
Amortissements	–	69	–	27	–	4 400	–	–	–	–	<b>4 400</b>
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	242	98	27	185	–	4 195	–	–	–	–	<b>4 195</b>
Fournitures et consommables	16	87	14	259	–	1 293	–	–	–	–	<b>1 293</b>
Autres charges de fonctionnement	384	405	136	422	11	12 550	873	5	–	(263)	<b>13 164</b>
Charges diverses	228	–	3	11	–	2 496	–	–	–	–	<b>2 496</b>
Part revenant à l'Université des déficits de coentreprises : méthode de la mise en équivalence	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	<b>2</b>
Répartition des dépenses du fonds de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	15 391	–	–	(15 391)	–
<b>Total des charges</b>	<b>3 416</b>	<b>1 937</b>	<b>952</b>	<b>2 387</b>	<b>33</b>	<b>73 544</b>	<b>16 264</b>	<b>33</b>	<b>1 682</b>	<b>(15 914)</b>	<b>75 608</b>
<b>Excédent (déficit) pour l'année</b>	<b>(355)</b>	<b>(46)</b>	<b>(675)</b>	<b>(1 228)</b>	<b>1 217</b>	<b>(464)</b>	<b>(1 772)</b>	<b>(63)</b>	<b>(1 439)</b>	<b>–</b>	<b>(3 737)</b>

## Annexe III

## État des crédits ouverts au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Variation	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
<b>Centre de l'UNU</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	7 380	121	7 501	6 766	42	6 808	693
Frais généraux	2 826	194	3 020	2 535	220	2 756	264
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	4 127	1 495	5 622	2 801	237	3 039	2 583
<b>Total partiel</b>	<b>14 333</b>	<b>1 810</b>	<b>16 143</b>	<b>12 103</b>	<b>499</b>	<b>12 602</b>	<b>3 541</b>
<b>Bâtiment du siège de l'UNU</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	204	–	204	174	–	174	30
Frais généraux	4 374	–	4 374	2 922	230	3 151	1 223
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 578</b>	<b>–</b>	<b>4 578</b>	<b>3 096</b>	<b>230</b>	<b>3 326</b>	<b>1 252</b>
<b>UNU-WIDER</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 560	1 446	3 006	2 435	–	2 435	571
Frais généraux	530	281	811	524	14	537	274
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	1 563	5 385	6 948	3 786	128	3 913	3 035
<b>Total partiel</b>	<b>3 653</b>	<b>7 112</b>	<b>10 765</b>	<b>6 745</b>	<b>142</b>	<b>6 886</b>	<b>3 879</b>
<b>UNU-MERIT</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	375	–	375	276	27	303	72
Frais généraux	1 243	–	1 243	257	87	344	899
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	4 501	2 718	7 219	4 176	165	4 341	2 878
<b>Total partiel</b>	<b>6 119</b>	<b>2 718</b>	<b>8 837</b>	<b>4 709</b>	<b>278</b>	<b>4 987</b>	<b>3 850</b>
<b>UNU-CS</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	955	–	955	472	–	472	483
Frais généraux	1 046	–	1 046	817	12	829	217
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	353	221	574	29	–	29	545
<b>Total partiel</b>	<b>2 354</b>	<b>221</b>	<b>2 575</b>	<b>1 319</b>	<b>12</b>	<b>1 331</b>	<b>1 244</b>

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Variation	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
<b>UNU-INRA</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	446	21	467	467	–	467	–
Frais généraux	283	(21)	262	199	30	228	34
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	952	205	1 157	362	89	451	706
<b>Total partiel</b>	<b>1 681</b>	<b>205</b>	<b>1 886</b>	<b>1 028</b>	<b>119</b>	<b>1 146</b>	<b>740</b>
<b>UNU-BIOLAC</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	62	11	73	71	2	73	–
Frais généraux	98	(6)	92	92	–	92	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	295	(5)	290	226	34	260	30
<b>Total partiel</b>	<b>455</b>	<b>–</b>	<b>455</b>	<b>389</b>	<b>36</b>	<b>425</b>	<b>30</b>
<b>UNU-IAS</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 642	(1 321)	1 321	1 304	3	1 307	14
Frais généraux	323	–	323	305	13	318	5
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	10 615	14 351	24 966	10 188	716	10 904	14 062
<b>Total partiel</b>	<b>13 580</b>	<b>13 030</b>	<b>26 610</b>	<b>11 797</b>	<b>732</b>	<b>12 530</b>	<b>14 080</b>
<b>UNU-INWEH</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	620	–	620	609	1	610	10
Frais généraux	339	–	339	319	20	339	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	2 838	(890)	1 948	1 331	119	1 450	498
<b>Total partiel</b>	<b>3 797</b>	<b>(890)</b>	<b>2 907</b>	<b>2 259</b>	<b>140</b>	<b>2 399</b>	<b>508</b>
<b>UNU-CRIS</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	669	8	677	677	–	677	–
Frais généraux	33	(8)	25	21	–	21	4
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>702</b>	<b>–</b>	<b>702</b>	<b>698</b>	<b>–</b>	<b>698</b>	<b>4</b>
<b>UNU-EHS</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	895	–	895	895	–	895	–
Frais généraux	266	–	266	206	–	206	60

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Montant initial	Variation	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	1 623	1 458	3 081	1 854	3	1 858	1 223
<b>Total partiel</b>	<b>2 784</b>	<b>1 458</b>	<b>4 242</b>	<b>2 955</b>	<b>3</b>	<b>2 958</b>	<b>1 284</b>
<b>UNU-IIGH</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	999	(47)	952	918	–	918	34
Frais généraux	412	1	413	403	10	413	–
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	1 470	(492)	978	556	8	564	414
<b>Total partiel</b>	<b>2 881</b>	<b>(538)</b>	<b>2 343</b>	<b>1 877</b>	<b>18</b>	<b>1 895</b>	<b>448</b>
<b>UNU-GCM</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	521	–	521	422	7	429	92
Frais généraux	203	–	203	186	16	202	1
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	238	–	238	95	1	95	143
<b>Total partiel</b>	<b>962</b>	<b>–</b>	<b>962</b>	<b>703</b>	<b>24</b>	<b>727</b>	<b>235</b>
<b>UNU-FLORES</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	1 116	125	1 241	1 141	2	1 143	98
Frais généraux	379	449	828	505	128	633	195
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	629	564	1 193	622	73	695	498
<b>Total partiel</b>	<b>2 124</b>	<b>1 138</b>	<b>3 262</b>	<b>2 269</b>	<b>202</b>	<b>2 472</b>	<b>790</b>
<b>UNU-IRADDA</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	–	197	197	11	–	11	186
Frais généraux	–	453	453	22	–	22	431
Réseaux (recherche et formation) et diffusion	–	600	600	–	–	–	600
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>1 250</b>	<b>1 250</b>	<b>33</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>1 217</b>
<b>Total pour les fonds de fonctionnement</b>	<b>60 003</b>	<b>27 515</b>	<b>87 518</b>	<b>51 976</b>	<b>2436</b>	<b>54 412</b>	<b>33 106</b>
<b>Fonds d'affectation spéciale</b>							
Fonds d'affectation spéciale	58	–	58	40	–	40	18
<b>Total partiel</b>	<b>58</b>	<b>–</b>	<b>58</b>	<b>40</b>	<b>–</b>	<b>40</b>	<b>18</b>
<b>Total</b>	<b>60 061</b>	<b>27 515</b>	<b>87 576</b>	<b>52 016</b>	<b>2436</b>	<b>54 452</b>	<b>33 124</b>

**Annexe IV****État des contributions du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
<b>Centre de l'UNU</b>				
Gouvernement japonais – Ministère des affaires étrangères	–	859	–	<b>859</b>
<i>Vice-rectorat de l'UNU en Europe</i>				
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	9	–	<b>9</b>
Gouvernement de la France, Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement	–	38	–	<b>38</b>
République fédérale d'Allemagne – Ministère de la coopération économique et du développement	–	659	–	<b>659</b>
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	1 619	–	<b>1 619</b>
République fédérale d'Allemagne	–	–	371	<b>371</b>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	25	–	<b>25</b>
Gouvernement autrichien – Conseil international des sciences sociales et Conseil international pour la science	–	11	–	<b>11</b>
Gouvernement norvégien – Conseil international des sciences sociales et Conseil international pour la science	–	30	–	<b>30</b>
Ministère chinois des sciences et technologies	–	20	–	<b>20</b>
National Research Foundation, Brummeria (Afrique du Sud)	–	11	–	<b>11</b>
National Science Foundation	–	152	–	<b>152</b>
Norwegian Refugee Council	–	17	–	<b>17</b>
Académie royale des sciences (Suède) (Kungliga Vetenskapsakademien)	–	18	–	<b>18</b>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	51	–	<b>51</b>
<i>Bureau de l'Université des Nations Unies à New York</i>				
Foundation to Promote Open Society	–	25	–	<b>25</b>
Geneva Global, Inc	–	20	–	<b>20</b>
<i>Bureau de l'Université des Nations Unies à l'UNESCO</i>				
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture			44	<b>44</b>
<i>Bureau du recteur</i>				
Farmer's Market Association	–	122		<b>122</b>

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
Sasakawa Peace Foundation	–	60	–	<b>60</b>
<i>Centre de l'UNU à Kuala Lumpur</i>				
Gouvernement malaisien – Groupe de la planification économique	–	–	28	<b>28</b>
<i>Centre de recherche sur les politiques</i>				
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	–	9	–	<b>9</b>
<i>Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques</i>				
Union européenne (Commission européenne)	–	9	–	<b>9</b>
Fundação Macau	–	25	–	<b>25</b>
République portugaise	–	1 000	8	<b>1 008</b>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	6	–	<b>6</b>
<b>Centre de l'UNU</b>	<b>–</b>	<b>4 795</b>	<b>451</b>	<b>5 246</b>
<b>Bâtiment et terrain du siège de l'UNU</b>				
Gouvernement japonais – Ministère des affaires étrangères	–	716	16 467	<b>17 183</b>
<b>Bâtiment et terrain du siège de l'UNU</b>	<b>–</b>	<b>716</b>	<b>16 467</b>	<b>17 183</b>
<b>UNU-WIDER</b>				
Royaume du Danemark – Ministère des affaires étrangères, Aide au développement	–	366	–	<b>366</b>
Royaume de Suède – Agence suédoise de coopération internationale au développement, Service de la coopération pour la recherche	–	966	–	<b>966</b>
Policy Research for Development	–	225	–	<b>225</b>
République de Finlande – Ministère des affaires étrangères, Service des politiques de développement, Groupe des questions de développement	–	2 072	431	<b>2 503</b>
Agence de coopération internationale de la République de Corée	–	46	–	<b>46</b>
Département du Trésor de la République sud-africaine	–	249	–	<b>249</b>
Royaume-Uni – Ministère du développement international	–	1 308	–	<b>1 308</b>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	–	69	–	<b>69</b>
University Of Copenhagen, Département d'économie	–	199	–	<b>199</b>
<b>UNU-WIDER</b>	<b>–</b>	<b>5 500</b>	<b>431</b>	<b>5 931</b>
<b>UNU-MERIT</b>				
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	23	–	<b>23</b>

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
Ministère néerlandais de la coopération au service du développement	–	3 218	–	<b>3 218</b>
Ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences	–	1 207	–	<b>1 207</b>
Economic Research Southern Africa	–	5	–	<b>5</b>
Maastricht Graduate School of Governance	–	326	–	<b>326</b>
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	–	17	–	<b>17</b>
Organisation internationale pour les migrations	–	6	–	<b>6</b>
Sasakawa Peace Foundation	–	40	–	<b>40</b>
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	128	–	<b>128</b>
Maastricht City Council	–	–	342	<b>342</b>
<b>UNU-MERIT</b>	<b>–</b>	<b>4 970</b>	<b>342</b>	<b>5 312</b>
<b>UNU-CS</b>				
Union européenne (Commission européenne)	–	49	–	<b>49</b>
Fundação Macau	–	420	488	<b>908</b>
Macau Science and Technology Development Fund	–	1	–	<b>1</b>
<b>UNU-CS</b>	<b>–</b>	<b>470</b>	<b>488</b>	<b>958</b>
<b>UNU-INRA</b>				
Gouvernement de la République de Zambie	–	–	63	<b>63</b>
Gouvernement ghanéen	–	–	131	<b>131</b>
Commission économique pour l'Afrique	–	468	–	<b>468</b>
<b>UNU-INRA</b>	<b>–</b>	<b>468</b>	<b>194</b>	<b>662</b>
<b>UNU-BIOLAC</b>				
Gouvernement du Venezuela (République bolivarienne du)	–	–	–	<b>215</b>
<b>UNU-BIOLAC</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>215</b>
<b>UNU-IAS</b>				
Amb3E – Associação Portuguesa de Gestão de Resíduos (The Portuguese Association for Waste Management)	–	25	–	<b>25</b>
Aoyama Gakuin University	–	2	–	<b>2</b>
Apple Computer Trading (Shanghai) Co Ltd	–	5	–	<b>5</b>
Arrow Electronics	–	15	–	<b>15</b>

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	196	–	<b>196</b>
Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts	–	136	–	<b>136</b>
Banque asiatique de développement – Manille (Philippines)	–	11	–	<b>11</b>
AXA	–	81	–	<b>81</b>
Centre régional au titre de la Convention de Bâle pour la formation et les transferts de technologie (Chine)	–	2	–	<b>2</b>
BIO Intelligence S.A.S.	–	2	–	<b>2</b>
Blueprint Ere Pte Ltd	–	1	–	<b>1</b>
Canon Inc	–	28	–	<b>28</b>
Chiho Tiande (Hong Kong) Ltd.	–	2	–	<b>2</b>
Chuo University	–	2	–	<b>2</b>
Cisco Systems Inc.	–	15	–	<b>15</b>
Ville de Yokohama	–	5	–	<b>5</b>
Compliance and Risks Ltd	–	8	–	<b>8</b>
Dataserv – Ces Ltd	–	8	–	<b>8</b>
Datec Technology Ltd Scotland	–	2	–	<b>2</b>
Dell Corporation Ltd/Dell Incorporation	–	16	–	<b>16</b>
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (anciennement GTZ)	–	64	–	<b>64</b>
Dismantling and Recycling Centre Vienna (D.R.Z.)	–	2	–	<b>2</b>
Durabilit	–	2	–	<b>2</b>
EMPA-Swiss Federal Laboratories for Materials Science and Technology	–	88	–	<b>88</b>
Ericsson AB	–	19	–	<b>19</b>
Union européenne (Commission européenne)	–	592	–	<b>592</b>
Gareth Dale	–	1	–	<b>1</b>
Initiative mondiale du secteur des TIC en faveur de l'environnement et du développement durables	–	21	–	<b>21</b>
Gouvernement australien – Service de l'environnement et du patrimoine	–	631	–	<b>631</b>
Gouvernement japonais – Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche	–	302	–	<b>302</b>
Gouvernement japonais – Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	–	2 489	–	<b>2 489</b>
Gouvernement japonais – Ministère de l'environnement	–	4 033	–	<b>4 033</b>

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
Hewlett Packard GmbH	–	17	–	<b>17</b>
Ibaraki Prefectural Board of Education	–	14	–	<b>14</b>
Ibaraki University	–	34	–	<b>34</b>
Institut des stratégies environnementales mondiales	–	98	–	<b>98</b>
Integrated Consultancy on Infrastructure Development and Environmental Conservation Inc.	–	19	–	<b>19</b>
International Christian University	–	2	–	<b>2</b>
International University of Japan	–	1	–	<b>1</b>
Préfecture d'Ishikawa	–	242	16	<b>258</b>
Japan Educational Exchanges and Services	–	26	–	<b>26</b>
Japan Science and Technology Agency	–	133	–	<b>133</b>
Kanazawa City	–	257	–	<b>257</b>
KERP Research Electronics	–	1	–	<b>1</b>
Kirin Holdings Company, Ltd.	–	294	–	<b>294</b>
MacArthur Foundation	–	200	–	<b>200</b>
MicroPro Computers Ireland	–	2	–	<b>2</b>
Nokia OYJ	–	43	–	<b>43</b>
Nomura Foundation	–	4	–	<b>4</b>
Nuclear Regulation Authority (Japon)	–	642	–	<b>642</b>
Oak Foundation USA	–	10	–	<b>10</b>
Oko-Institut e.V.	–	1	–	<b>1</b>
Osaka University, Institute for Academic Initiatives	–	51	–	<b>51</b>
Philips Consumers Electronics B.V.	–	20	–	<b>20</b>
Recupel	–	17	–	<b>17</b>
Remote Sensing Technology Center of Japan	–	10	–	<b>10</b>
Reverse Logistics Group Americas (anciennement AER Worldwide)	–	1	–	<b>1</b>
Sims Recycling Solutions	–	7	–	<b>7</b>
Springer Japan	–	2	–	<b>2</b>
Technische Universität Berlin	–	2	–	<b>2</b>
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	–	258	–	<b>258</b>
Sustainability Consortium	–	2	–	<b>2</b>

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
University of Northampton	–	1	–	<b>1</b>
Tokai University	–	2	–	<b>2</b>
Tokushima University	–	3	–	<b>3</b>
Tokyo Institute of Technology	–	39	–	<b>39</b>
Tsuda College	–	2	–	<b>2</b>
TU Braunschweig	–	2	–	<b>2</b>
Umicore NV Precious Metals Refining	–	7	–	<b>7</b>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	3	–	<b>3</b>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	23	–	<b>23</b>
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	–	67	–	<b>67</b>
United States Environmental Protection Agency	–	30	–	<b>30</b>
University of Southern Denmark	–	2	–	<b>2</b>
University of Tokyo	–	303	–	<b>303</b>
Vereniging Nederlandse Verwijdering Metalektro Producten	–	14	–	<b>14</b>
WorldLoop	–	4	–	<b>4</b>
Préfecture de Yokohama			323	<b>323</b>
Charles Darwin University			9	<b>9</b>
<i>Bibliothèque du Centre de l'UNU</i>				
Eisaku Sato Memorial Foundation	–	5	–	<b>5</b>
<b>UNU-IAS</b>	<b>–</b>	<b>11 723</b>	<b>348</b>	<b>12 071</b>
<b>UNU-INWEH</b>				
Anderson Water Systems, Inc	–	9	–	<b>9</b>
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	–	190	–	<b>190</b>
Gouvernement canadien	–	1 842	–	<b>1 842</b>
Grands défis Canada	–	(4)	–	<b>(4)</b>
InterAction Council (Secrétariat canadien)	–	28	–	<b>28</b>
Centre international de recherches agricoles dans les zones arides	–	20	–	<b>20</b>
Institut international de gestion des ressources en eau	–	25	–	<b>25</b>
McMaster University, faculté de lettres	–	52	–	<b>52</b>
Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	–	50	–	<b>50</b>

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	–	5	–	<b>5</b>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	48	–	<b>48</b>
United Nations Water	–	50	–	<b>50</b>
<b>UNU-INWEH</b>	–	<b>2 315</b>	–	<b>2 315</b>
<b>UNU-CRIS</b>				
Gouvernement belge	–	702	–	<b>702</b>
Province de Flandre-Occidentale			238	<b>238</b>
<b>UNU-CRIS</b>	–	<b>702</b>	<b>238</b>	<b>940</b>
<b>UNU-EHS</b>				
Allianz SE	–	34	–	<b>34</b>
AXA SA	–	50	–	<b>50</b>
Bündnis Entwicklung Hilft	–	39	–	<b>39</b>
Deutsche Forschungsgemeinschaft	–	73	–	<b>73</b>
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (anciennement GTZ)	–	46	–	<b>46</b>
Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.v. (DLR)	–	61	–	<b>61</b>
Union européenne (Commission européenne)	–	252	–	<b>252</b>
Fachhochschule Köln	–	(6)	–	<b>(6)</b>
Bureau fédéral de la protection civile et de l'assistance en cas de catastrophe (BBK) (Allemagne)	–	1	–	<b>1</b>
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	823	–	<b>823</b>
Germanwatch e.V	–	95	–	<b>95</b>
MacArthur Foundation	–	19	–	<b>19</b>
Ministère de l'enseignement et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	–	496	–	<b>496</b>
Munich Climate Insurance Initiative	–	249	–	<b>249</b>
Munich Re Foundation	–	66	–	<b>66</b>
Munich Re Insurance (Münchener Rückversicherung)	–	34	–	<b>34</b>
The Nature Conservancy	–	33	–	<b>33</b>
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	–	51	–	<b>51</b>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	–	118	–	<b>118</b>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	90	–	<b>90</b>

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions au fonctionnement</i>	<i>Contributions volontaire en nature</i>	<b>Total</b>
University of Hannover	–	54	–	<b>54</b>
République fédérale d'Allemagne	–	–	209	<b>209</b>
<b>UNU-EHS</b>	<b>–</b>	<b>2 678</b>	<b>209</b>	<b>2 887</b>
<b>UNU-IIGH</b>				
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	–	19	–	<b>19</b>
Gouvernement malaisien – Ministère de l'enseignement supérieur	4 000	200	47	<b>4 247</b>
Ministère malaisien des affaires étrangères	–	40	–	<b>40</b>
Plan Japan	–	2	–	<b>2</b>
Swedish Research Council	–	9	–	<b>9</b>
<b>UNU-IIGH</b>	<b>4 000</b>	<b>270</b>	<b>47</b>	<b>4 317</b>
<b>UNU-GCM</b>				
Forum des îles du Pacifique	–	35	–	<b>35</b>
Gouvernement de la Generalitat de Catalogne	–	–	242	<b>242</b>
<b>UNU-GCM</b>	<b>–</b>	<b>35</b>	<b>242</b>	<b>277</b>
<b>UNU-FLORES</b>				
Deutsche Forschungsgemeinschaft	–	5	–	<b>5</b>
République fédérale d'Allemagne – Ministère de l'enseignement et de la recherche	–	627	–	<b>627</b>
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'art (Saxe)	–	419	99	<b>518</b>
<b>UNU-FLORES</b>	<b>–</b>	<b>1 051</b>	<b>99</b>	<b>1 150</b>
<b>UNU-IRADDA</b>				
Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	5 000	1 250	–	<b>6 250</b>
<b>UNU-IRADDA</b>	<b>5 000</b>	<b>1 250</b>	<b>–</b>	<b>6 250</b>
<b>Totaux</b>	<b>9 000</b>	<b>36 944</b>	<b>19 770</b>	<b>65 714</b>
<b>Fonds d'affectation spéciale de l'UNU (UNU-FAP)</b>				
Gouvernement japonais – Ministère des affaires étrangères	–	(30)	–	<b>(30)</b>
<b>Total du Programme</b>	<b>–</b>	<b>(30)</b>	<b>–</b>	<b>(30)</b>
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>36 914</b>	<b>19 770</b>	<b>65 684</b>

## Annexe V

## État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2014

On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des annonces de contributions relatives aux donateurs ayant des contributions à payer au 31 décembre 2014.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2013</i>	<i>Retraitement des soldes d'ouverture conformément aux normes IPSAS</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2014 et retraitement</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2015 et retraitement</i>	<i>À déduire : contributions versées en 2014</i>	<i>À ajouter : pertes (gains) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2014</i>
<b>Fonds de fonctionnement</b>							
<b>Centre de l'UNU</b>							
<i>Autres dons</i>							
Farmer's Market Association	–	–	122	–	(114)	–	8
Programme des Nations Unies pour l'environnement	–	51	–	(35)	–	16	
<b>Total partiel</b>	–	–	<b>173</b>	–	<b>(149)</b>	–	<b>24</b>
<b>UNU-WIDER</b>							
<i>Autres dons</i>							
Fonds des Nations Unies pour l'enfance		–	69	–	–	–	69
<b>Total partiel</b>	–	–	<b>69</b>	–	–	–	<b>69</b>
<b>UNU-MERIT</b>							
<i>Autres dons</i>							
Organisation internationale pour les migrations		–	7	–	–	–	7
Maastricht Graduate School of Governance		–	326	–	(309)	–	17
<b>Total partiel</b>	–	–	<b>333</b>	–	<b>(309)</b>	–	<b>24</b>
<b>UNU-IAS</b>							
<i>Dons de gouvernements</i>							

	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2013</i>	<i>Retraitement des soldes d'ouverture conformément aux normes IPSAS</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2014 et retraitement</i>	<i>À ajouter : contributions annoncées pour 2015 et retraitement</i>	<i>À déduire : contributions versées en 2014</i>	<i>À ajouter : pertes (gains) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2014</i>
Union européenne (Commission européenne)	–	(261)	592	–	(143)	–	188
<i>Autres dons</i>							
Amb3E – Associação Portuguesa de Gestão de Resíduos (The Portuguese Association for Waste Management)	–	–	25	–	(13)	–	12
Apple	–	–	5	–	–	–	5
Blueprint Ere Private Limited	–	2	1	–	(2)	–	1
Cisco Systems Inc.1	–	–	15	–	(8)	–	7
Philips Consumers Electronics B.V.	–	14	20	–	(22)	–	12
Sims Recycling Solutions	–	7	–	–	–	–	7
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	(70)	258	90	(277)	–	1	–
University of Northampton	–	–	1	–	–	–	1
Umicore NV Precious Metals Refining	–	14	7	–	(14)	–	7
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>(294)</b>	<b>924</b>	<b>90</b>	<b>(479)</b>	<b>–</b>	<b>241</b>
<b>UNU-INWEH</b>							
<i>Autres dons</i>							
McMaster University, Faculty of Humanities	–	4	52	–	(4)	–	52
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>52</b>	<b>–</b>	<b>(4)</b>	<b>–</b>	<b>52</b>
<b>UNU-CRIS</b>							
<i>Dons de gouvernements</i>							
Belgique	678	–	702	–	(677)	–	703
<b>Total partiel</b>	<b>678</b>	<b>–</b>	<b>702</b>	<b>–</b>	<b>(677)</b>	<b>–</b>	<b>703</b>
<b>UNU-EHS</b>							
<i>Dons de gouvernements</i>							
Union européenne (Commission européenne)	–	113	251	136	(422)	(2)	76

	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2013	Retraitement des soldes d'ouverture conformément aux normes IPSAS	À ajouter : contributions annoncées pour 2014 et retraitement	À ajouter : contributions annoncées pour 2015 et retraitement	À déduire : contributions versées en 2014	À ajouter : pertes (gains) de change	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2014
<i>Autres dons</i>							
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	–	–	118	–	–	–	118
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>113</b>	<b>369</b>	<b>136</b>	<b>(422)</b>	<b>(2)</b>	<b>194</b>
<b>UNU-GCM</b>							
<i>Autres dons</i>							
Forum des îles du Pacifique	–	–	34	–	–	–	34
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>34</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>34</b>
<b>Total pour les fonds de fonctionnement au 31 décembre 2014</b>	<b>678</b>	<b>(177)</b>	<b>2,656</b>	<b>226</b>	<b>(2 040)</b>	<b>(2)</b>	<b>1,341</b>
<b>Fonds de dotation</b>							
<b>UNU-INRA</b>							
<i>Dons de gouvernements</i>							
Ghana	192	–	–	–	–	–	192
Zambie	400	–	–	–	–	–	400
<b>Total partiel</b>	<b>592</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>592</b>
<b>Total pour le fonds de dotation au 31 décembre 2014</b>	<b>592</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>592</b>
<b>Total des montants à recevoir au 31 décembre 2014</b>	<b>1 270</b>	<b>(177)</b>	<b>2 656</b>	<b>226</b>	<b>(2 040)</b>	<b>(2)</b>	<b>1 933</b>
Provision pour créances douteuses							(193)
<b>Total net de tous les fonds en attente au 31 décembre 2014</b>							<b>1 740</b>

## Annexe VI

## État des remboursements aux donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de fonctionnement</i>	<i>Remboursements aux donateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2014</i>
<b>Donateurs</b>		
Ministère japonais des affaires étrangères	UNU-FAP	30
Maastricht Graduate School of Governance	UNU-MERIT	6
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	UNU-IAS	13
Koeki Zaidan Hojin Nomura Zaidan	UNU-IAS	2
Springer Japan KK	UNU-IAS	26
Japan Educational Exchanges and Services	UNU-IAS	1
Grands défis Canada	UNU-INWEH	4
Fachhochschule K L	UNU-EHS	6
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	UNU-EHS	1
Union européenne	UNU-EHS	136
<b>Total</b>		<b>225</b>

